

**LAUS**  
L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE

**MAG**

**METTRE LA PRESSION**

**GRÈVE**

**Mardi 24 novembre**

**DOSSIER**

**La recherche pédagogique**

# Risques du métier : couvrez-vous bien !

Chaque profession comporte des risques contre lesquels il est indispensable de se prémunir. Avec VIE PRO, la GMF vous accompagne efficacement dans l'exercice de votre fonction.

**T**ravailler au contact du public n'est pas toujours de tout repos ! Altercations qui dégénèrent entre un conducteur de bus et un voyageur, agressions dont peuvent être victimes le personnel d'accueil d'une administration, les enseignants...

Ces risques, bien réels, peuvent avoir des conséquences plus ou moins importantes sur votre carrière et votre vie personnelle. C'est pourquoi la GMF a créé VIE PRO, un contrat qui comporte un ensemble de garanties d'assurance professionnelle indispensables à l'exercice de votre métier. Le contrat VIE PRO, c'est d'abord une protection juridique étendue. Vous êtes victime d'une agression sur votre lieu de travail ? Nous engageons les poursuites à vos côtés et prenons en charge les frais de justice en cas de besoin. En tant qu'enseignant, par exemple, vous redoutez les conséquences que pourrait avoir un accident grave touchant l'un de vos élèves ?

Ludovic Champenois,  
spécialiste assurances professionnelles à la GMF  
« Une protection professionnelle  
complète pour 25 euros par an, sans  
franchise ni délai de carence »

• Ce contrat, nous l'avons voulu à la fois complet, simple et accessible. Ainsi, pour 25 euros par an, vous êtes couvert pour la plupart des risques professionnels. VIE PRO ne se substitue pas à la protection statutaire à laquelle vous avez droit par ailleurs, mais représente une sécurité supplémentaire. Avec de vrais « plus » qui s'avèrent bien utiles le moment venu : un numéro d'urgence accessible 24H/24, 7J/7, qui vous permet par exemple d'accéder sans délai à un avocat en cas de mise en cause pénale. Sans oublier une garantie secours agression : nous vous indemnisons (effets personnels, frais de reconstitution de vos papiers, de vos serrures...) si votre agresseur vous vole vos affaires. •

Ce contrat prend en charge votre accompagnement juridique et financier, et vous fournit une assistance psychologique le cas échéant. VIE PRO, c'est encore : l'information juridique par téléphone sur le droit du travail, la garantie responsabilité civile pour faute personnelle, des prestations d'assistance en mission professionnelle, ... Les risques du métier ne sont pas une fatalité ! Nous vous accompagnons et vous protégeons tout au long de votre vie professionnelle, à un tarif particulièrement attractif : 25 euros par an ! Pensez-y !



## UN COUP DE POUCE BIENVENU

Vous êtes arrêté plus de 90 jours consécutifs suite à une maladie ou un accident professionnels ? Le contrat VIE PRO prévoit le versement d'un capital de 3 000 euros pour vous aider à faire face aux difficultés rencontrées lors de cette période d'arrêt. Et la GMF vous verse 3 000 euros supplémentaires pour vous aider à vous reconvertir si vous êtes licencié pour inaptitude professionnelle ou mis à la retraite d'office. Un coup de pouce qui intéressera en particulier les professionnels exposés à des risques physiques.





## 30 Fenêtre sur La carte scolaire

# 21

Dossier  
La recherche pédagogique

# 44

Entretien avec  
Jean Bergougnoux



## Sommaire

### Revue de presse

4

### 30 jours

5

### Courrier/blog

6

### Débat/opinion

8

• La réforme des collectivités territoriales

### Actualité

10

- Mobilisation pour le 24 novembre
- Action CO-Psy du 13 novembre
- Réforme du lycée
- Revalo
- Congrès FSU de Lille
- La Poste, fonction publique

### Droits et libertés

17

• Grève des travailleurs sans papiers

### Eco/social

18

- Dictionnaire de la crise
- Pratiques culturelles des Français

### Dossier

21

• La recherche pédagogique

### Métier

28

- Enseignants documentalistes
- Collège

### Catégories

32

- Retraite
- Certifiés
- Mouvement inter

### Fenêtre sur

30

- La carte scolaire

### Portrait

34

- Jean-Robert Viallet

### International

36

- Ukraine

### Culture

38

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

### Entretien

44

- Jean Bergougnoux

# Édito

## Trop... c'est trop

« L'opération vérité » menée par le SNES permet clairement de mettre en évidence que, contrairement au discours officiel, la masse des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation a ressenti de sérieuses dégradations dans les conditions d'enseignement, d'emploi et de service. Cela rend encore plus intolérable, si cela est possible, la perspective des nouvelles suppressions d'emploi à la prochaine rentrée.

Quant à la revalorisation, si souvent promise par Nicolas Sarkozy, les mesures avancées par le ministère sont tellement indécentes qu'elles ne peuvent être analysées que comme une véritable provocation : pas de plan pluriannuel, mais des mesures au coup par coup chaque année sans cohérence ni perspectives, des mesures dont certaines conduiraient à renforcer l'autonomie des établissements, le rôle des chefs d'établissement, en particulier dans le domaine de l'évaluation. De plus, aucun élément visant à améliorer nos conditions de travail n'est prévu. Enfin, pour la réforme des lycées, un flou qui n'a rien d'artistique continue de planer sur l'organisation de la Première et de la Terminale, avec l'éternelle volonté de supprimer des emplois d'enseignants lors des futures rentrées et d'affaiblir les horaires disciplinaires. Sur toutes ces questions majeures, c'est désormais le rapport de force, la détermination de nos professions qui seront les clefs de l'ouverture de discussions qui ne peuvent avoir lieu sur les bases actuelles.



C'est tout le sens de l'appel à la grève du 24 novembre.

Daniel Robin  
cosecraire général

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Serge Chatelain. Tél. : 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Matthieu Leiritz, Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara, Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénétiès, Carole Condat, Nicolas Morvan, Véronique Ponvert. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - Site : www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0113 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture : © Arto/Fotolia.fr. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement :

1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €.

Publicité : GMF (p. 2), CNDP (p. 6), MAIF (p. 7), UNCMC (p. 37), Athéna (p. 46), Boiron (p. 47), Ligue de l'enseignement (p. 48), SCRELEC (p. 48). Joint à ce numéro : 8 p. Courrier de SI + 16 p. traitements + 40 p. mouvement inter.



## LE TRAVAIL MALADE

# Société : inégalité des chances

**Le Monde** 15 oct. 2009

### BURQA : LES REPRÉSENTANTS DE L'ISLAM HOSTILES À UNE LOI

Les représentants du Conseil français du culte musulman (CFCM) ne veulent pas de loi interdisant la burqa. Avec des arguments désormais rodés, Mohammed Moussaoui, le président, a rappelé hier que ce voile intégral « n'était pas une prescription du Coran ». Pour autant, s'acharner à le combattre présenterait un risque de « stigmatisation ». « Cela pourrait faire naître un sentiment d'injustice, même parmi les musulmans hostiles au voile intégral ».

André Gerin, le député communiste et président de la mission avait pourtant espéré que les « musulmans modérés » condamneraient sans ambiguïté ce voile « qui transforme les femmes en fantôme ». « Beaucoup se révoltent contre cette tenue qui avilit les femmes », assure-t-il. [...]

**L'Humanité** 16 oct. 2009

### POUR LA RETRAITE, LA FEMME VAUT LA MOITIÉ DE L'HOMME

Victimes des inégalités dans le travail, les femmes forment le gros bataillon des petites retraites. Mobilisation aujourd'hui à l'appel de cinq syndicats qui revendiquent : « Pas de pension inférieure au SMIC ! ».

À entendre le ministre du Travail, Xavier Darcos, les futures retraitées pourront dormir sur leurs deux oreilles : le dispositif accordant aux mères une Majoration de durée d'assurance (MDA) de huit trimestres par enfant, qui avait été remis en cause par des tribunaux au motif de discrimination envers les hommes, sera « sauvegardé ». Devant la vive émotion causée par la menace, et la réaction vigoureuse de deux syndicats, la CGT et la CFTC, et d'associations féministes, le gouvernement s'est résolu à préserver, dans son intégralité, la MDA pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010. [...]

**La Tribune** 16 octobre 2009

### La méritocratie scolaire revue et corrigée par Nicolas Sarkozy

Nicolas Sarkozy a donné une bien étrange leçon aux lycéens qu'il avait invités, mardi, à l'Élysée. Dissertant sur le thème « le Président et la réforme du lycée », il a montré combien le fossé pouvait être abyssal entre le discours et l'action, entre ses trémolos en faveur de l'égalité des chances et du mérite scolaire, et son comportement exactement inverse avec la promotion spectaculaire de son fils Jean ayant le bac (général) pour tout bagage. Au point qu'il semblait flotter un vent de schizophrénie dans la salle des fêtes de l'Élysée.

Dans le verbe, Sarkozy est un défenseur acharné de la méritocratie pure et dure. Il faut travailler plus pour gagner plus, et tant pis pour celui qui voudrait bien mais qui n'en a pas la possibilité. Il faut aussi étudier dur à l'école pour réussir et décrocher des diplômes. Ainsi bardé, on va pouvoir ensuite grimper dans la société grâce à ses mérites personnels. Et quoi de plus enthousiasmant que de voir ainsi ses efforts récompensés alors que d'autres, par leur naissance et les relations de leurs parents, ont tout à portée de main ? [...] La démonstration était presque parfaite, s'il n'y avait eu l'affaire du fils. Lorsqu'à deux reprises, Sarkozy s'est félicité de « la fin du privilège des naissances » avec la création des lycées par Napoléon, toutes ses belles envolées ont paru soudain vides. Et l'on a perçu des sourires et des frémissements dans les rangs des invités. Dans son livre *L'Argent*, où il célèbre ses instituteurs – « Nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs » –, Charles Péguy, pur produit de l'ascenseur social grâce à l'école, rappelle dans sa conclusion toutes les qualités d'un bon maître : « Être sûr que tout ce qu'on dit est vrai, que tout ce qu'on dit porte, que c'est bien entendu, que ça reste, quel heureux sort, et il n'y a rien au-dessus. » ■

**Observateur** Oct. 2009

### LE TRAVAIL QUI FAIT MAL

Tatiana aurait dû se méfier quand Raymond, son mari, a commencé à tourner la nuit dans leur lit. À se relever pour allumer l'écran de l'ordinateur. À perdre du poids, à ne plus rigoler avec les copains comme avant. Jurer que ce n'était pas vrai, que tout allait bien, qu'il y arriverait. Raymond a fini par se pendre. Il était dessinateur chez Renault. Renault, première alerte. Première prise de conscience. Depuis le début du mois de septembre, les suicides à France Télécom - 24 en dix-huit mois - et ailleurs résonnent singulièrement dans l'opinion publique. Signe des temps, la dernière chanson de Miossec, *Chiens de paille*, évoque la souffrance des salariés : « Du col blanc au bleu de travail/C'est toujours la même bataille/Travailler pour qui pour quoi/Pour quel résultat/Pour quelle vie tu crois/Je n'en peux plus de cette vie-là/Je craquerais avant la fin du mois. » [...]

**Les Echos** 30 sept. 2009

### L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ RÉSISTE À LA CRISE

Le privé reste attractif. Selon les premiers chiffres d'inscriptions publiés hier, l'enseignement privé catholique a accueilli en cette rentrée 2 013 051 élèves, soit 4 242 de plus qu'il y a un an. Certes, la hausse est mesurée (+ 0,2 %), mais elle survient après une année de baisse (5 200 élèves de moins en septembre 2008). « C'est une rentrée positive, très encourageante, au regard du contexte dans laquelle elle s'effectue », a commenté Eric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique, en faisant référence entre autres aux 1 100 suppressions de postes auxquels doit faire face cette année le privé. Signe de cette bonne tenue, de 30 000 à 40 000 familles n'ont pas pu inscrire leur enfant dans l'établissement de leur choix faute de place. [...]

### Le dessin du mois



Charlie Hebdo, 28 octobre 2009



© AFP/Andreas Solaro

## Forza Giustizia

Après un été marqué par des révélations très contraignantes sur sa vie privée, la rentrée politique est décidément difficile pour le chef du gouvernement italien, Silvio Berlusconi : la Cour constitutionnelle italienne a en effet jugé que la loi que Berlusconi avait fait voter, à son retour au pouvoir en 2008, pour se protéger des nombreux procès visant ses activités d'homme d'affaires, était contraire à la Constitution. Les Sages ont estimé qu'une telle impunité était contraire au principe d'égalité entre les citoyens : la seule réponse du *Condottiere* a été de fustiger des juges « de gauche ». Quelques jours plus tard, la télévision italienne, démontrant son indépendance, a diffusé des images volées d'un juge qui poursuit Berlusconi depuis plusieurs mois, afin de le discréditer et de le tourner en dérision... Qui a dit que les médias avaient le devoir d'être des contre-pouvoirs ? Ces récents événements donnent plus d'acuité encore à la couverture du magazine *Newsweek* de ce mois d'octobre, qui titrait : « *Jetez Berlusconi !* » et concluait ainsi son appel : « *L'Italie ne peut plus se permettre les bouffonneries de son play-boy en chef* ».

**4-7 oct.** **Forza Giustizia.** La loi d'immunité protégeant Silvio Berlusconi est jugée anticonstitutionnelle par la Cour constitutionnelle italienne.

**8 oct.** **La mauvaise réputation.** Après une polémique lancée par Marine Le Pen sur son livre *La mauvaise vie* paru en 2005, le ministre de la Culture condamne pédophilie et tourisme sexuel.

**9 oct.** **Just do it** Barack Obama se voit attribuer le Prix Nobel de la paix.

**13 oct.** **Peut mieux faire.** Nicolas Sarkozy présente à l'Élysée les grandes lignes de la réforme du lycée.

**20 oct.** « *Le pire des régimes, à l'exception de tous les autres* » (W. Churchill)

Selon les résultats officiels, le président afghan sortant Hamid Karzaï a recueilli 49,67 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle : un second tour aurait dû avoir lieu le 7 novembre.

**20 oct.** **Recentralisation.** N. Sarkozy présente sa réforme des collectivités territoriales et confirme la suppression de la taxe professionnelle, source de revenu majeure de ces collectivités.

**21 oct.** **Pèredu !** Le fils du président de la République renonce à briguer la présidence de l'Établissement Public d'Aménagement du quartier de la Défense.

**23 oct.** **Le retour de la vengeance** Le tribunal correctionnel de Paris clôture le procès Clearstream, dont le jugement est mis en délibéré au 28 janvier 2010.

**24 oct.** **La vie est belle.** Près de 26 milliards de dollars, soit 17 milliards d'euros, de bonus sont prévus fin 2009 pour les traders de Wall Street : une hausse de 40 % par rapport à 2008.

**30 oct.** **Retour de la vengeance bis.** L'ex-Président Chirac est mis en examen dans l'affaire des emplois fictifs de la Ville de Paris.

**2 nov.** **Prix Goncourt.** *Trois femmes puissantes*, Marie Ndiaye. Des femmes malmenées, meurtries par la violence de l'existence, et qui, transcendées par la puissance de l'écriture, imposent une force vitale.

**3 nov.** « *Le barbare, c'est celui qui croit en la barbarie.* » L'anthropologue Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, auteur notamment des *Tristes Tropiques*, de *Race et Histoire* et de *La pensée sauvage*, est décédé à l'âge de 100 ans.

### BILLET D'HUMEUR

## Identité nationale

Le débat sur l'identité nationale, imposé - au nom de quoi ? - par Nicolas Sarkozy, va être étendu à l'école, a annoncé Luc Chatel. Il a précisé que les débats se dérouleraient dans le cadre de l'éducation civique : « *Je fais totalement confiance aux enseignants en la matière* », a dit le ministre. Il semble évident que les professeurs d'histoire, géographie, et d'instruction civique, qui s'occupent aussi, souvent, de l'ASSR, et parfois du B2I,

seront ravis d'être, en plus, professeurs d'identité nationale... L'enseignement de l'histoire, et la nature de l'école, risquent d'en être profondément dénaturés. Faisons confiance aux professeurs d'histoire pour qu'ils ne tombent pas dans ce piège. Et ce alors même que ce gouvernement n'a de cesse d'asphyxier l'école publique, en supprimant, encore cette année, 16 000 postes de professeurs.

Nicolas Morvan

# Nouveau



Venez retirer votre premier numéro gratuitement, sur le stand du CNDP-SCÉRÉN au salon de l'éducation.

- Offrir aux enseignants et aux cadres du système éducatif des outils TICE.
- Favoriser le développement de **pratiques pédagogiques nouvelles** et performantes.

Pour aller plus loin : un **site** compagnon **gratuit** propose des interviews, des vidéos, des dossiers pratiques et des liens sur le Net.

[ecolenumerique.cndp.fr](http://ecolenumerique.cndp.fr)

#### Abonnement : 4 n° / an

- France/DOM-TOM : 21,50 €
- Étranger : 28,50 €
- Prix au numéro : 6,90 € + frais de port
- Renseignements : [abonnement@cndp.fr](mailto:abonnement@cndp.fr)

#### Où trouver cette revue ?

- En ligne sur [www.sceren.com](http://www.sceren.com)
- À la librairie de l'éducation  
13 rue du Four | 75006 Paris | Métro Mabillon
- Dans les librairies des CRDP et CDDP  
[www.sceren.fr](http://www.sceren.fr) Rubrique Le réseau

# LE JACKPOT C'EST TENTANT MAIS PROTÉGER SON ARGENT A QUAND MÊME PLUS D'AVENIR.



## ASSURANCE VIE EN EUROS

- À la MAIF, le contrat d'assurance vie en euros Nouveau Cap\* est une épargne sécurisée investie principalement en obligations. Son taux net servi a été de 4,20% en 2008 (avant prélèvements sociaux). Les frais sur versements sont dégressifs de 2,80 à 0% en fonction des montants. Les frais annuels de gestion sont de 0,4%. Le versement minimum est de 30 € pour une accessibilité au plus grand nombre.

**C'est sans doute pour cela que, pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, la MAIF a obtenu le premier prix de la Relation Client dans le secteur assurance.\*\***

\* Nouveau Cap, contrat collectif d'assurance vie en euros, a été souscrit par l'ADEIR auprès de Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF, régie par le Code des assurances.



ASSUREUR MILITANT

**Vous aussi, rejoignez-nous sur [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou N° AZMF 0 810 500 810 (prix d'un appel local).**

**RÉFORMER LE « MILLEFEUILLE DE L'ORGANISATION TERRITORIALE »** : l'idée n'est pas nouvelle. Les rapports s'accumulent, dans le cadre de la RGPP, et dénoncent « l'enchevêtrement des compétences », l'empilement des échelons administratifs. La droite fustige l'augmentation des dépenses des collectivités territoriales. En février 2009, le

# La réforme des colle

## « Fric-frac électoral »

Le projet de loi du gouvernement constitue une « contre-réforme » des institutions locales. Alors que l'ensemble des élus locaux se montrait favorable à une évolution en profondeur, M. Sarkozy a détourné les enjeux pour proposer un « fric-frac électoral » au profit de sa famille politique.

### Conseiller territorial

Le conseiller territorial, animal à deux têtes à la fois conseiller régional et général, officialise le cumul des mandats. On le présente aux Français comme la solution pour faire des économies et donc diminuer les impôts. À la lecture du nouveau mode de scrutin proposé (uninominal à un seul tour !) il n'est plus nécessaire de s'interroger. La finalité est claire : il faut reprendre les exécutifs gérés par la gauche.

### Anti-réforme

Les conséquences de cette anti-réforme seront bien différentes des objectifs affichés.

**Le gouvernement prépare la casse du service public territorial** : en supprimant la taxe professionnelle, il affaiblit les collectivités, privées d'une ressource majeure. En annonçant la disparition des Pays, il condamne les politiques territoriales dont le succès est pourtant avéré. En voulant mettre fin à la clause générale de compétence, il interdit aux collectivités d'intervenir dans des domaines hors de leur champ de compétence strict (les collectivités ne pourront plus financer de nombreuses actions ni compenser les erreurs du gouvernement en place). À l'arrivée, c'est la mort de nombreux services rendus aux habitants : les médiathèques, les salles de théâtre et de concert, les équipements sportifs, tous les projets portés par les territoires ne pourront plus bénéficier du soutien indispensable de nos collectivités.

### Fiscalité

**Une hausse des impôts locaux** : la diminution du nombre d'élus n'aura qu'un impact dérisoire. Cette décision risque par contre d'occasionner des coûts supplémentaires : en personnel, en fonctionnement, en immobilier... Une fois encore avec ce gouvernement, ce sont les ménages qui vont compenser les économies réalisées (avec la taxe professionnelle, pour 100 € de recettes fiscales, 51 viennent des entreprises, 49 des ménages ; demain, 73 seront prélevés sur les ménages...), et qui verront donc leurs impôts locaux augmenter.

En matière fiscale, précisons que les différences de ressources entre collectivités de même niveau proviennent des spécificités de chaque territoire. Certains sont dotés de nombreuses industries, d'autres sont plus rurales, les revenus des habitants peuvent également varier sensiblement, ce qui implique des recettes fiscales parfois très disparates entre les collectivi-

**Cette réforme, c'est également le retour des centralisateurs qui n'hésitent pas à s'attaquer aux fondements mêmes de la décentralisation en bafouant les principes de libre administration et d'autonomie des collectivités**

tés. Il appartient à l'État de rétablir un équilibre par le biais des dotations qu'il octroie aux collectivités en prenant notamment en compte les handicaps et les richesses de chaque territoire. En même temps, les charges d'une Région fortement industrialisée n'ont rien à voir avec celles d'une Région rurale. La péréquation doit donc intégrer le potentiel fiscal et les charges au cas par cas.



**Alain Le Vern**  
président du Conseil régional  
de Haute-Normandie  
(PS)

### Centralisation

**Cette réforme, c'est également le retour des centralisateurs** qui n'hésitent pas à s'attaquer aux fondements mêmes de la décentralisation en bafouant les principes de libre administration et d'autonomie des collectivités. Depuis la décentralisation engagée au début des années 80, les collectivités sont librement administrées. Leur rapport avec l'État doit s'inscrire dans le cadre partenarial. Cela implique un dialogue, il n'est pas admissible que les collectivités puissent être sollicitées financièrement sans avoir leur mot à dire

appartient aussi de définir les orientations nationales dans des domaines stratégiques tels que l'approvisionnement énergétique ou la politique industrielle. Pour le reste, tout est envisageable dès lors que cela intervient dans le cadre d'une large concertation et après consensus avec toutes les parties concernées.

### Consensus

Si l'obsession électoraliste n'avait pas pris le dessus, il aurait été possible d'obtenir un consensus sur des mesures simples.

La définition claire de « blocs » de compétences avec l'instauration de chefs de file reconnus dans leur domaine de responsabilité. Qui peut nier le succès du transfert des lycées ou des transports express régionaux ?

Le maintien de la possibilité pour les collectivités d'intervenir librement à chaque fois qu'elles le jugent utile pour leurs administrés, notamment dans le cadre de contractualisations. Le lancement d'une refonte totale de la fiscalité locale en étudiant par exemple la création d'un impôt unique affecté à chaque collectivité (en tenant compte des ressources).

La diminution du nombre de communes (36 000), seule véritable exception française en matière d'organisation institutionnelle. ■



président de la République annonce la suppression de la taxe professionnelle. À l'été 2009, un avant-projet de loi annonce une profonde réforme du paysage administratif local. Le président (PS) du Conseil régional de Haute-Normandie a accepté de s'exprimer dans cet *US Mag*. Sollicités, plusieurs élus UMP n'ont pas souhaité faire de même.

# ctivités territoriales

## Pour le SNES

**La situation présente n'est pas satisfaisante** : imbrication et chevauchement des compétences, multiples niveaux d'organisation territoriale, grand nombre de communes, structures intercommunales compliquées et au fonctionnement non démocratique : exécutifs non élus. Si le statu quo n'est pas souhaitable, les dispositions du projet de loi ne semblent pas de nature à apporter des améliorations, en terme de démocratie, d'équilibre des pouvoirs, d'égalité pour les citoyens.

**La création de métropoles** : il ne s'agit pas seulement d'une réforme de l'intercommunalité modifiant en le clarifiant le paysage créé par la loi Chevènement de juillet 1999. En effet, il s'agit d'attribuer des compétences importantes – au moins celles des départements et des communautés urbaines – à des territoires qui concentrent déjà PIB et population, et en les séparant du reste du territoire régional/départemental. Aujourd'hui un certain nombre de services (transports urbains, eau, déchets...) doivent se gérer au niveau des agglomérations. Pour autant, le projet de loi choisit l'argument de la compétitivité au détriment de la solidarité entre les territoires, au risque d'amplifier les déséquilibres. On ne peut que se demander comment pourra s'organiser la redistribution.

**La suppression de la clause générale de compétence**, pour les Régions et départements est une des principales dispositions. Seules les communes disposeraient désormais de cette clause. Un grand nombre d'élus dénoncent cette suppression. Pourtant cette clause est source d'inégalités aggravées entre les territoires, l'État se désengageant chaque jour davantage de ses responsabilités. Sa suppression pourrait donc aller dans le bon sens mais la possibilité envisagée dans le projet de loi, de délégations de compétences de l'État vers les collectivités ou de contractualisation entre l'État et les collectivités risque fort d'avoir les mêmes effets inégalitaires.

**Quelles perspectives pour les compétences dans le domaine de l'éducation ?** À son congrès de 2009, le SNES s'est interrogé sur ces questions. Par exemple, le fait que les collèges et les lycées ne relèvent pas de la même collectivité territoriale pose de vrais problèmes (cités scolaires, organisation des transports scolaires, cohérence de la politique d'investissement dans les collèges et les lycées). Avec la nouvelle loi, les métropoles devraient récupérer les collèges et les lycées sur leur territoire. Le département va-t-il conserver la compétence sur les collèges du reste de son territoire ? D'autre part, les délégations pourraient permettre à un département de recevoir la compétence sur les lycées, ou à une commune, de recevoir celle des collèges ou lycées. Cela fait beaucoup d'incertitudes et pas vraiment une clarification ! Et des questions lourdes : la situation des personnels transférés, les financements pourront être très différents selon la collectivité.

**La réforme prétend clarifier et simplifier. On en est loin.** Comment l'État jouera-t-il son rôle de garant de la cohésion nationale ? Avec quels outils de péréquation ?

Pour le SNES, il faut une véritable réflexion sur l'organisation territoriale et un débat démocratique sur ces questions, notamment sur le niveau pertinent pour conduire les politiques publiques. Il s'agit également de pointer la question de l'avenir des services publics. Pour l'instant le projet de loi ne répond pas à ces enjeux. De plus, quelles articulations avec la RGPP en cours, qui recentralise les pouvoirs auprès des préfets de Région ? Comment enfin modifier l'architecture institutionnelle en renvoyant à plus tard l'examen de la répartition précise des compétences et en ne traitant pas au fond de celle des financements : dotations, péréquation, impôt local... ■

Fabienne Bellin, Jean-Louis Maillard

## Repères

### Collectivités et décentralisation

**1789-1790** : création des communes et des départements.

**1964** : création des Régions administratives, qui deviennent établissements publics en 1972.

**1982-1993** : acte I de la décentralisation

L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 2 mars 1982 dispose que « les communes, les départements et les Régions s'administrent librement par des conseils élus ». Les lois de 82-83 organisent des transferts de compétences (collèges et lycées notamment) et de moyens financiers de l'État vers les collectivités locales.

**2003-2004** : acte II de la décentralisation

La loi consacre aux Régions un statut de collectivité territoriale de plein droit, à l'instar des communes et des départements. La loi met en œuvre le principe d'autonomie des collectivités locales, avec de nouveaux transferts de compétences (personnel ATOS, formation professionnelle...).

### Réforme territoriale et fiscale

**Décembre 2007** : rapport Lambert sur les relations entre l'État et les collectivités, dans le cadre de la RGPP.

**Octobre 2008** : rapport de la commission des lois de l'Assemblée nationale présidée par Jean-Luc Warsmann. Avec dix recommandations qui s'intéressent aux structures territoriales afin de favoriser leur regroupement : le « big bang territorial ».

**En février 2009** le président de la République annonce la suppression de la taxe professionnelle, qui aura des conséquences majeures sur les finances des collectivités et sur l'ensemble de la fiscalité.

**Mars 2009** : rapport du « comité pour la réforme des collectivités territoriales » présidé par Édouard Balladur. Il fait des recommandations en deux projets de loi.

Le premier, qui modifie l'organisation territoriale de la France, prévoit :

- l'achèvement de la carte de l'intercommunalité ;
- la création de 11 métropoles ;
- le regroupement des Régions (leur nombre pourrait passer de 22 à 15) ou des départements, sur la base du volontariat.

Le second a trait à la création de la collectivité territoriale du « Grand Paris », issue d'une fusion de la Ville de Paris et des départements de la petite couronne.

**Juin 2009** : rapport de la mission sénatoriale présidée par Claude Belot avec 27 propositions.

**Juillet 2009** : remise aux collectivités de l'avant-projet de loi relatif aux collectivités territoriales. Il ressemble à une synthèse entre les rapports « Balladur » et « Belot » avec des éléments du rapport Warsmann.

**Métropole** : nouvelle collectivité comprenant au moins 450 000 habitants et résultant soit d'une création *ex-nihilo* par regroupement de communes soit de la transformation d'une communauté urbaine.

**Clause générale de compétence** : elle permet aux collectivités territoriales d'agir, au niveau du fonctionnement et des investissements, pour des missions qui sont en dehors de leurs compétences institutionnelles dès lors que la loi ne l'interdit pas explicitement.

**L'autonomie financière des collectivités**

La loi organique du 29 juillet 2004 définit les ressources propres des collectivités (produit de certaines impositions). Le renforcement de l'autonomie financière des collectivités prôné par certains suppose que les collectivités puissent disposer du pouvoir de fixer le volume de leurs recettes par celui d'agir sur la fiscalité : cela ne saurait profiter aux collectivités dont les ressources propres sont faibles.

**Péréquation**

Mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesses entre les collectivités locales. Ce mécanisme joue aujourd'hui de façon très marginale et ne permet pas la réduction des inégalités de ressources entre les collectivités.



## LE 24 NOVEMBRE : GRÈVE D'ANS TOUTE L'ÉDUCATION

Dégradation des conditions de travail révélée par « l'opération-vérité » du SNES sur la rentrée 2009, nouvelles suppressions de postes, développement de la précarité, promesses non tenues sur la revalorisation des personnels de l'Éducation, abandon de toute ambition pour le collège et le lycée : le SNES et la FSU appellent à la grève le mardi 24 novembre. La CGT Educ' Action et Sud Éducation appellent à la grève ce même jour.

### LE SNES REVENDIQUE

**COÛT D'UN CERTIFIÉ 1<sup>RE</sup> ANNÉE**  
31 000 euros

**SALAIRE CERTIFIÉ DÉBUT DE CARRIÈRE**  
1,2 fois le SMIC

**BAISSE DE LA TVA DANS LA RESTAURATION**  
2,5 à 3 milliards d'euros/an

**LOI TEPA**  
11 milliards d'euros/an

#### AMÉLIORER L'ÉCOLE ET REVALORISER LES SALAIRES

À un moment où depuis plusieurs années les effectifs d'élèves augmentent dans le second degré, l'accélération des suppressions d'emploi est reçue comme une véritable provocation. Quant à la revalorisation si souvent promise, elle ne trouve pas dans ce projet de budget les moyens d'être à la hauteur des attentes. De plus, rien n'est prévu pour une augmentation de la valeur du point d'indice, pourtant seul moyen de maintenir le pouvoir d'achat de tous en 2010.

#### UNE RÉFORME AMBITIEUSE DU LYCÉE ET POUR UN COLLÈGE DE LA RÉUSSITE POUR TOUS LES ÉLÈVES

**EFFECTIFS DE CLASSE**  
66,4 % des enseignants estiment qu'ils ont augmenté

Alors que les « pistes » présentées par le ministre pour le lycée s'inscrivent dans une réduction des horaires disciplinaires et l'accroissement de l'autonomie des établissements, le SNES avec les syndicats du second degré de la FSU revendiquent une autre réforme pour assurer la démocratisation du second degré : cela nécessite un véritable investissement éducatif. Le projet de budget 2010 y tourne résolument le dos. Construire un collège de la réussite pour tous impose de rompre avec la logique de la loi de 2005, son socle commun, son livret de compétences, de l'abandon de l'éducation prioritaire, du glissement des missions des personnels, de l'accompagnement éducatif déconnecté du travail en classe, de la mise en concurrence des établissements, de la suppression de la carte scolaire. Là encore le projet de budget devrait au contraire prendre la mesure des difficultés du collège et permettre les conditions de la réussite de tous.



**SUPPRESSIONS DE POSTES PRÉVUES AU BUDGET 2010**  
16 300 dans l'éducation dont 6 500 dans le secondaire

**SUPPRESSIONS DEPUIS 2003**  
45 000 postes dans le secondaire

#### DES RECRUTEMENTS MASSIFS ET L'ARRÊT DE LA PRÉCARITÉ

Faute d'un recrutement suffisant, les besoins du système éducatif, en particulier pour le remplacement, conduisent à une diminution de l'offre de formation et à un recours sans cesse plus important à la précarité. Assurer une éducation de qualité et porteuse d'avenir impose au contraire d'augmenter massivement le nombre de recrutements, afin, au moins, de couvrir le nombre de départs à la retraite.

**L'ÉDUCATION : une valeur SÛRE !**

POUR L'ÉCOLE - POUR NOS MÉTIERS

**MARDI 24 NOVEMBRE GRÈVE NATIONALE**

à l'appel de la FSU

**Exigeons un autre budget**

- POUR la revalorisation de nos salaires et de nos métiers
- POUR une véritable réforme de la formation des maîtres
- POUR des recrutements massifs
- POUR une réforme ambitieuse du lycée et un collège de la réussite pour tous
- POUR l'amélioration des conditions de travail et d'étude
- POUR le respect de nos statuts

Sud éducation et CGT éducation appellent à la grève le même jour

AVEC LE SNES EN GRÈVE DANS LE SECOND DEGRÉ

#### L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

L'opération vérité l'a montré : les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves

**CHARGE DE TRAVAIL**  
Elle augmente selon 85 % des collègues

se dégradent. Augmentation des effectifs de classe là où il faudrait des dédoublements, des petits effectifs pour prendre en charge réellement les difficultés et prévenir l'échec ; alourdissement de la charge de travail ; remise en cause des décharges statutaires (première chaire, coordonnateurs) ou des

**COMPLÉMENT DE SERVICE**  
Plus fréquents selon 52 % des collègues

enseignements (options, chorale) ; pression sur les heures supplémentaires ; multiplication des compléments de service ; dégradation des conditions de travail dans les vies scolaires.

La coupe est pleine !

Refusons le « travailler plus », dans des conditions de plus en plus précaires et difficiles, qui justifie les coupes budgétaires...

**Le 24 novembre, exigeons un autre budget pour une autre politique éducative !**

### CO-Psy et DCIO : rassemblement national le 13 novembre



Le MEN a décidé d'ouvrir, enfin, des discussions avec la profession sur la définition/redéfinition de nos missions, se gardant la possibilité d'ouvrir ultérieurement les autres dossiers (recrutement et revalorisation en particulier). L'enjeu est d'importance : la loi prévoit la possibilité de faire entrer dans l'École des organismes extérieurs labellisés ; l'implication des ensei-

gnants dans l'accompagnement et le conseil est fortement requise par les nouveaux textes ; la situation des recrutements est catastrophique. S'agira-t-il de limiter l'intervention des CO-Psy à l'extérieur de l'École, aux élèves qui sortent sans qualification voire, comme le réclament certains, aux demandeurs d'emploi ? N'y aura-t-il comme avenir pour les CIO qu'une dilution progressive dans des plateformes régionales multiservices ? Ce n'est pas l'évolution que souhaite le SNES car ce n'est l'intérêt ni des jeunes ni des personnels. Conscient des réelles conditions d'exercice des collègues et porteur de leurs attentes, le SNES défend le maintien du statut mais il n'est pas pour la *statu quo* ! Il demande une circulaire sur les missions, correspondant à l'article 2 de notre statut, tenant compte de la réalité et de la complexité du travail sur le terrain et non inspirée par une vision technocratique et erronée de ce que nécessitent l'élaboration des projets d'avenir et la réussite scolaire.

**Il organise un rassemblement national le 13 novembre pour une opération vérité, au cours duquel nous porterons, ensemble l'état des lieux des académies.** Faisons remonter les besoins de nos CIO, de nos académies ; portons les motions adoptées en CA et les pétitions des établissements, dénonçons les dérives qui nous empêchent de faire notre métier. ■ Catherine Remermier

Pour tous renseignements, contacter le S3, le secteur CO-Psy national (cio@snes.edu) ou consulter le site : <http://www.snes.edu/Le-Vendredi-13-Novembre-a-PARIS.html>



## RÉFORME DU LYCÉE

# REJETONS LES « PISTES » DU MINISTÈRE

GRÈVE MARDI  
24 NOVEMBRE

En audience le mardi 20 octobre, le cabinet du ministre a donné au SNES ses « pistes de travail » pour la réforme du lycée.



Pour la classe de Seconde, le changement porterait sur deux enseignements d'exploration (soit deux fois 1 h 30 seulement), et 2 heures d'accompagnement personnalisé hebdomadaires. Les horaires élève et professeur ne seraient pas touchés : l'accompagnement se ferait donc nécessairement au détriment des modules ou de l'aide individualisée. Le cours,

qui est le cœur du travail scolaire et le lieu réel où remédier à la difficulté, ne serait donc pas concerné ! La classe de Seconde dont chacun sait qu'elle offre aux élèves des conditions d'étude difficiles, et aux enseignants des conditions de travail très dégradées... continuerait de poser les mêmes problèmes !

Pour le cycle terminal général, une « spécialisation progressive » est retenue et se matérialise en classe de Première par un tronc commun ne concernant que des disciplines « non scientifiques » (3/5 de l'horaire), complété par des « enseignements de spécialité ». L'idée est de permettre une éventuelle réorientation des élèves en cours d'année (le « droit à l'erreur ») par le seul rattrapage des enseignements de spécialité. Le ministère l'admet lui-même, ce dispositif est surtout destiné à permettre les passages de la série scientifique vers les séries économique et sociale ou littéraire. Rien de bien nouveau, et on voit mal comment un stage d'une semaine permettrait de rattraper un semestre ou une année de cours. S'il s'est prononcé pour une

spécialisation progressive, le SNES demande une classe de Première diversifiée : les enseignements ne doivent pas être transversaux mais en cohérence avec chacune des séries, de manière à donner du sens à l'ensemble des savoirs.

Pour la voie technologique, il serait envisagé une diminution drastique du nombre de spécialités de la série STI.

L'objectif du gouvernement est clair : rééquilibrer les séries générales à flux d'élèves constant, faire des économies par la réduction de l'offre de formation (série STI, mais aussi options facultatives, dont le cabinet a été bien en peine d'assurer l'avenir), déléguer au local une part croissante de la gestion des horaires.

Le SNES défend un tout autre projet : assurer à l'ensemble d'une génération la réussite dans une des voies du lycée, notamment par de meilleures conditions de travail pour tous dans les établissements, avec un cadrage national assurant l'équité.

C'est pourquoi il n'a cessé de dénoncer le calendrier contraint dans lequel s'est lui-même enfermé le gouvernement. Une nouvelle classe de Seconde à la rentrée 2010, c'est faire l'impasse sur de nouveaux programmes permettant de diversifier les pratiques et d'inventer une structure mettant élèves et enseignants en situation de réussite, c'est condamner la réforme à l'échec !

Le cabinet devrait présenter une première ébauche de projet aux organisations syndicales d'ici la fin du mois. Le ministre ferait les annonces définitives fin décembre. La grève du 24 novembre sera l'occasion de peser pour une autre réforme du lycée ! ■

Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani

## MASTÉRISATION

# IL FAUT DES PRÉRECRUTEMENTS

Les groupes d'experts sur la mastérisation mis en place par Luc Chatel doivent rendre leurs conclusions dans les semaines qui viennent.



Ces derniers ont travaillé en complète opacité, sans recevoir les organisations syndicales, en particulier le SNES.

Pourtant, de nombreux points – et non des moindres – restent à trancher cette année. Ainsi, l'organisation de l'année de stage et la volonté d'affecter les stagiaires pour 12 heures par semaine, en réduisant le temps de formation, reste un désaccord

majeur. Elle marque l'abandon de toute ambition pour la formation des maîtres et un renoncement à démocratiser le système éducatif. Elle apparaît comme une mesure strictement budgétaire pour un sujet qui doit d'abord être traité sur le fond.

En outre, les propositions concernant l'aide aux étudiants restent bien insuffisantes. L'élévation du niveau de recrutement des enseignants reste un moyen de démocratiser l'accès aux études supé-

rieures de haut niveau si on met en place un système de bourses et d'allocations d'autonomie permettant aux étudiants de s'affranchir des contraintes financières.

Dans le même temps, pour assurer la qualité des recrutements, il convient de développer le vivier d'étudiants passant les concours. Pour cela, le SNES propose de mettre en place de nouveaux prérecrutements, inspirés du modèle des IPES, qui répondent à la fois au besoin de valoriser les cursus universitaires, d'attirer les étudiants vers nos métiers et de contribuer à ce que la profession soit à l'image de la société.

C'est pour obtenir une tout autre orientation du projet du gouvernement que le SNES et la FSU ont placé la formation des maîtres au cœur des revendications de la journée de grève du 24 novembre. Il s'agira de dire « non » à l'utilisation des étudiants comme moyen d'enseignement et à l'augmentation du temps de service des stagiaires, et de peser pour que les propositions du SNES soient prises en compte. ■

Emmanuel Mercier

## REVALORISATION DES ENSEIGNANTS

# PETITE CAROTTE, GROS BÂTON

Dans le cadre de la discussion sur le budget 2010, la question de la revalorisation du métier enseignant est abordée par le ministre et quelques députés. Loin de prévoir une quelconque revalorisation financière pour tous, ils en profitent pour avancer des idées pour modifier les missions et l'évaluation des enseignants.

**GRÈVE MARDI  
24 NOVEMBRE**



### REVALO

#### REVALORISATION

Reconnaissant l'insuffisance des salaires des enseignants, le candidat Sarkozy avait promis la revalorisation de nos métiers. Actuellement, à niveau de qualification identique, les enseignants, les CPE et les CO-Psy ont des rémunérations inférieures

de 35% au reste de la fonction publique d'État (FPE). Il est urgent de valoriser les grilles salariales de tous les personnels et à tous les moments de la carrière, et de compenser la dévalorisation flagrante de nos métiers, fortement ressentie par les personnels. L'élévation du niveau de recrutement et de qualification au master doit être reconnue et permettre l'ouverture de discussions d'ensemble, bien au-delà de la peccadille proposée, 100 euros comme le proposent le ministre et un député <sup>(1)</sup>.

Sous couvert d'une meilleure prise en compte des tâches accomplies par les enseignants, le ministre entend attribuer des missions « autres que d'enseignement » aux enseignants (aide à l'orientation) en échange d'une rémunération supplémentaire. La multiplication des réunions en dehors des heures de cours et la complexité croissante de nos missions sont incontestables. Le SNES revendique que ces missions soient incluses dans le temps de service des personnels.

Le SNES rejettera toute proposition consistant à limiter la revalorisation salariale des personnels à l'attribution de primes individuelles. Cette revalorisation doit passer par l'élaboration d'un plan pluriannuel, concerner l'ensemble des personnels, porter à la fois sur les rémunérations et les conditions de travail, la précarité.



#### ÉVALUATION

Proposant d'instaurer des rendez-vous de carrière, ce député promeut une évaluation basée sur la « performance », la « valeur ajoutée d'un établissement » et un rôle prépondérant du chef d'établissement. Entre ces rendez-vous, le chef d'établissement serait seul en charge de l'évaluation des enseignants.

Les rapports Pochard et Silicani, rejetés par la profession, prévoyaient d'évaluer les performances des enseignants à partir des résultats des élèves. Les conditions actuelles de l'évaluation des enseignants par les IPR sont loin d'être satisfaisantes. Mais cette évaluation est basée sur le cœur du métier et doit le rester. La carrière doit être déconnectée de l'évaluation.

Le SNES est attaché à la double notation des enseignants, seule à même de refléter la nature de notre métier et demande la mise en place de la double évaluation pour les CPE, en lien avec une inspection spécifique.

Or, pour l'ensemble des personnels, il n'est question d'aucune autre perspective que le « travailler plus pour gagner plus », si ce n'est celle d'une rémunération de la performance et du « mérite ». L'individualisation deviendrait la règle dans un contexte où la pression des hiérarchies locales s'amplifie. Le sens même de nos métiers serait mis en cause.

**Pour une revalorisation réelle de notre métier, tant salariale que pour nos conditions de travail, qui bénéficie à l'ensemble de la profession, la mobilisation le 24 novembre est indispensable. ■**

Xavier Marand

## AUDIENCE FSU AU MINISTÈRE : LE CYNISME COMME SEULE RÉPONSE

Les syndicats enseignants de la FSU ont été reçus lundi 26 octobre au MEN. La réunion ayant été présentée comme l'exposé du « pacte de carrière », le SNES a émis comme condition à sa participation des assurances sur l'aspect revalorisation. Le ministre a fait savoir par courrier qu'il accédait à cette demande.

En fait, il s'agissait de minorer les promesses faites en matière de revalorisation, dissenter sur différents sujets sans contenu ni propositions concrètes (seconde carrière par exemple).

Le Conseiller social commença par l'évaluation des enseignants, le caractère peu satisfaisant de la double notation, la volonté d'aller vers davantage d'individualisation... Le SNES et le SNEP convinrent de certains dysfonctionnements, rappelèrent nos propositions pour rendre la notation pédagogique plus objective, pallier les effets des retards d'inspection, donner

corps aux missions d'aide et de conseil et à la formation continue. Ils mirent aussi sérieusement en garde le Cabinet contre toute réforme du système qui mettrait en concurrence les personnels, donnerait aux chefs d'établissement un poids renforcé, privilégierait l'évaluation des tâches immédiatement visibles au détriment du cœur du métier, les questions d'apprentissage.

La finalité de ce regain d'intérêt pour les questions d'évaluation apparaît vite si on la lie au dossier de la revalorisation. En plaçant d'emblée les discussions dans le cadre d'un double calendrier, le Conseiller social trahit bien la volonté du gouvernement de manquer aux engagements pris: pour les nouveaux recrutés au master, des mesures à prendre d'ici à janvier 2010; un autre calendrier, sans échéances, pour les « autres sujets ». De fait, les pistes de travail proposées

ont tourné autour des débuts de carrière (gain moyen d'une centaine d'euros), la marge de discussion consistant à choisir entre un effet supplémentaire sur les débuts et des effets moindres sur les échelons suivants de milieu de carrière, ou l'inverse.

Le reste de l'enveloppe budgétée pour la revalorisation est prévue pour indemniser les nouvelles missions en lycée.

En réponse aux exigences du SNES, le MEN invoque cyniquement le « retour catégoriel » lié aux suppressions de postes. En fonction des suppressions du budget 2011, on verra...

Nicolas Sarkozy avait fait le constat d'une dévalorisation globale de nos métiers et avait proclamé la volonté de les revaloriser. Par notre engagement massif dans la grève du 24 novembre, rafraîchissons-lui la mémoire.

Frédérique Rolet

## 6<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU

Lille accueillera du 1<sup>er</sup> au 5 février 2010 le 6<sup>e</sup> congrès national de la FSU. Il sera l'aboutissement de débats

### L'AFFAIRE DE TOUS

**D**u 5 au 26 novembre on vote dans chaque section SNES d'établissement : tous les syndiqués sont concernés.

La FSU veut être l'affaire de tous les syndiqués. Elle est l'une des rares organisations syndicales à garantir le droit d'expression pluraliste et le vote des adhérents dans la phase préparatoire aux congrès fédéraux. Le vote est individuel à bulletin secret. Il porte sur l'orientation nationale et le rapport national d'activité. Dans quelques départements s'ajoutent des votes à caractère départemental. Pour les syndiqués du SNES, le vote est organisé par la section d'établissement (S1) ou pour certaines situations par le S2 / S3 (vote par correspondance des retraités, isolés, etc.).

#### Quels votes ? Pour quoi ?

Chaque syndiqué-e vote sur :

► **L'orientation fédérale nationale** : expression d'un choix d'orientation entre cinq listes ; son résultat sert à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales (y compris le congrès) et celle de la délégation du SNES dans ces instances ;

► **le rapport d'activité** : expression d'une appréciation globale sur l'activité fédérale des trois années écoulées et sur trois questions spécifiques (« fenêtres ») qui font davantage débat. Chacun-e doit exprimer sa préférence pour l'une des deux rédactions proposées (fenêtre A ou B).

#### Un congrès préparatoire dans chaque département

Ces congrès se tiendront à une date fixée localement dans la période **du 14 décembre 2009 au 23 janvier 2010**. Chacun est composé de délégués désignés par les syndicats nationaux et de délégués désignés par les courants de pensée, sur la base des résultats du vote d'orientation. Tout-e syndiqué-e du SNES peut être délégué-e au congrès fédéral départemental.

Chaque congrès départemental débat des rapports préparatoires (voir les quatre thèmes ci-dessous), d'éventuels amendements et propositions.

Il désigne les délégués du département au congrès fédéral national.

#### Programmer dès maintenant un débat en S1 SNES

Les délégués SNES dans les congrès départementaux FSU seront porteurs des mandats du SNES et de la parole des adhérents du SNES.

Il est donc indispensable de prévoir dès novembre une / des réunions de S1 pour débattre collectivement des votes à exprimer et des thèmes : plate-forme revendicative fédérale, place et rôle du syndicalisme, avenir de la FSU, et pour proposer un-e ou plusieurs délégué-es pour le congrès FSU départemental dans la délégation départementale SNES. Pour cela, prendre contact avec le S2. Il est aussi possible d'y être délégué-e dans le cadre d'un courant de pensée. Les revendications, la conception et l'avenir de la FSU, le rôle du syndicalisme, cela nous concerne tous ! Faisons en sorte que les syndiqué-es et plus largement les personnels s'approprient ces débats,

#### OÙ TROUVER LES DOCUMENTS ?

- Pour organiser les votes : *Courrier de S1* n° 3.
  - Listes nationales et déclarations d'orientation ; rapport national d'activité : supplément à la revue *POUR* n° 139 d'octobre 2009.
  - Rapports préparatoires (thèmes de congrès) : supplément à la revue *POUR* n° 140 de novembre 2009.
- Tous ces documents sont téléchargeables sur le site du SNES : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

prennent la parole, expriment leurs points de vue pour que la FSU soit vraiment l'affaire de toutes et tous. ■

Eugenio Bressan



© D.F.



## Les 4 thèmes du congrès

**Thème 1.** Éducation, formation, recherche : enjeux d'avenir

**Thème 2.** Le service public et la fonction publique sont une richesse

**Thème 3.** Pour des alternatives économiques, sociales et environnementales

**Thème 4.** Quelle FSU pour quel syndicalisme ?

# SU À LILLE • 1<sup>ER</sup>/5 FÉVRIER 2010

et de votes préparatoires dans les 23 syndicats de la FSU et dans les congrès départementaux.

## VOTE FÉDÉRAL : DES ENJEUX MAJEURS

**L**e vote individuel sur l'orientation nationale et le rapport d'activité est un élément essentiel pour la vie démocratique de la FSU. Les syndiqués du SNES doivent y participer massivement car ces votes comportent des enjeux majeurs.

La force du SNES est liée au syndicalisme de métier qu'il pratique et au contact étroit qu'il entretient avec la profession, notamment au niveau de l'établissement. En même temps, le SNES ne peut pas prétendre, à lui tout seul, peser sur tous les dossiers, à tous les niveaux où se prennent des décisions essentielles pour ses adhérents : Éducation nationale, fonction publique (salaires par exemple), interprofessionnel (retraites et protection sociale par exemple). C'est tout le sens du plein engagement du SNES dans la FSU, qui ne s'est jamais démenti depuis sa création.

### Voter sur l'activité et sur l'orientation de la FSU

C'est dire l'importance pour tous les syndiqués du SNES de s'exprimer sur l'activité de la fédération et sur l'orientation qu'ils souhaitent lui voir suivre, d'autant que :

➤ La FSU traverse avec tout le syndicalisme une période difficile au plan revendicatif face à un gouvernement qui, avec entête-

ment, maintient une politique destructrice au niveau économique et social.

➤ La FSU est confrontée à la difficulté de porter les intérêts des personnels qu'elle représente dans nombre de domaines qui touchent directement la vie de ses agents (retraites, protection sociale, santé...), parce que ces questions sont traitées, pour une part importante, dans le cadre interprofessionnel dont la FSU est écartée.

➤ La FSU doit réfléchir à son avenir et contribuer à créer des nouvelles dynamiques unitaires dans le cadre de collaborations permanentes avec une ou plusieurs organisations syndicales et s'inscrire dans une démarche de construction d'un nouvel outil syndical unitaire.

Sur toutes ces questions, notre congrès du printemps dernier a construit des propositions dont le SNES est porteur dans le cadre du prochain congrès de la FSU.

### Notre conception de la fédération

Mais l'enjeu est aussi la conception même de la fédération. Pour le SNES, la FSU doit rester une fédération de syndicats nationaux dont la pleine maîtrise des décisions qui les concernent doit être respectée, conformément aux principes qui avaient fait consensus à sa création en 1993. C'est à



© Daniel Maunoury

cette condition que la fédération restera en phase avec les personnels. Le respect de ce principe constitutif de la fédération n'implique nullement que celle-ci soit réduite à une simple intersyndicale. Le fédéralisme, c'est pour nous la volonté, par le débat, de réduire les désaccords, de construire des mandats communs et des actions communes, en particulier sur les sujets transversaux qui concernent plusieurs syndicats de la fédération. Le SNES est porteur de cette dynamique. Ainsi, le fonctionnement de la FSU, qui associe les syndicats nationaux, les sections départementales et les courants de pensée, a besoin d'être amélioré : moyens et fonctionnement de l'exécutif, place des sections départementales et des syndicats à faible effectif.

Cette conception n'est pas partagée par tous.

C'est ce qui explique que sur trois

questions traitées dans le rapport d'activité soient proposées des « fenêtres alternatives ». En effet, à y regarder de près, sur chacun des sujets évoqués (mobilisations de l'année passée dans le second degré et dans le supérieur, débat sur la formation des enseignants, vie fédérale) c'est bien le rôle et la souveraineté des syndicats nationaux et leur place dans la fédération qui sont de fait contestés et qui ont conduit à des propositions alternatives. Sur chacun de ces points, l'une de ces propositions est contradictoire avec les positions du SNES confirmées lors de son congrès de mars dernier.

**Le SNES a donc défendu dans les instances de la fédération les positions qu'exprime le rapport d'activité dans son ensemble et en particulier les fenêtres (Éducation B, Formation et recrutement des enseignants A et Vie fédérale A).** ■

Daniel Robin



© Daniel Maunoury

LA POSTE

## J'ÉCRIS AU PRÉSIDENT

**Plus de 2,3 millions de personnes ont participé à la votation contre le changement de statut de La Poste, organisée par 60 organisations syndicales, politiques, associatives, réunies dans un comité national.**

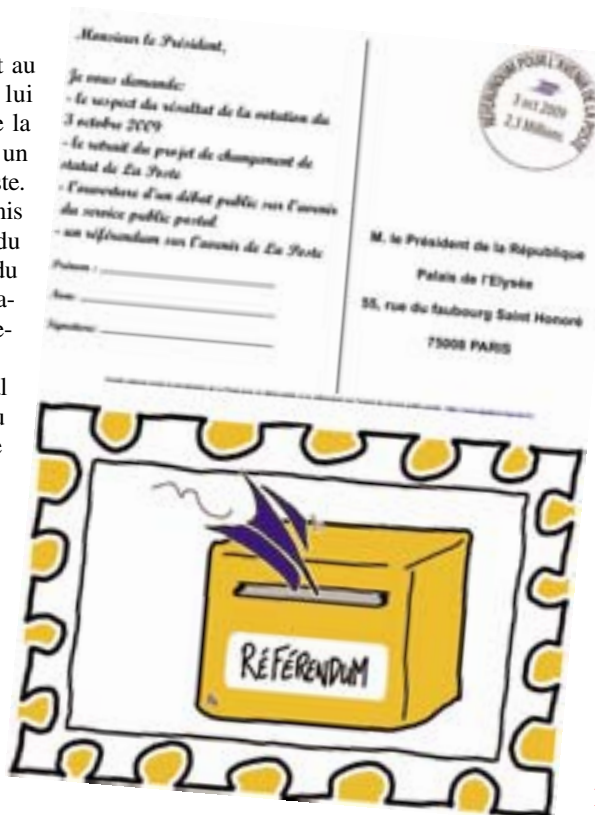
**F**ort de ce résultat, le comité a écrit au président de la République pour lui demander de prendre la mesure de la mobilisation, retirer le projet et ouvrir un grand débat public sur l'avenir de La Poste. Pour toute réponse, le gouvernement a mis à l'ordre du jour du Sénat l'examen du projet de loi postale dans la semaine du 2 au 6 novembre, qui sera suivi par l'examen à l'Assemblée nationale probablement en décembre.

Face à cette situation, le comité national a appelé à faire du 31 octobre au 7 novembre une nouvelle semaine de mobilisation, avec le 2 novembre une montée des représentants des comités locaux et d'élus à Paris devant le Sénat pour rappeler le résultat des votations département par département.

Il lance une grande campagne, tout au long du mois de novembre « J'écris au Président » avec 5 millions de cartes pétition adressées au président de la République exigeant le respect de la votation, le retrait du projet de loi, l'ouverture du débat public, la tenue

d'un référendum sur l'avenir du service public

postal. L'objectif est de comptabiliser toutes les cartes qui seront envoyées à la présidence et de s'approcher du nombre requis pour l'obtention d'un référendum tel que le prévoit la réforme des institutions. Le SNES avec toute la FSU appelle à participer massivement



à cette campagne. Plusieurs possibilités pour cela. Vous remplissez une carte distribuée à l'occasion d'un rassemblement, d'une distribution militante devant un bureau de poste et vous la remettez immédiatement aux organisateurs de l'initiative. Vous pouvez aussi dans le cadre de la section SNES décider d'organiser une collecte des cartes auprès des collègues. Vous disposez pour cela d'une version imprimable en ligne sur le site du SNES. Avant de poster ces cartes imprimées (sans les affranchir) comptabilisez-les et envoyez le total au comité de votre département ou au comité national. Troisième possibilité, la carte postale électronique avec envoi direct à la présidence en ligne sur le site du comité national.

**Le 28 novembre le comité national appelle à participer massivement aux manifestations organisées par les comités locaux dans les villes, Régions et départements.**

■ Claudie Martens

Carte, affiche, tract d'explication, procès-verbal d'envoi de cartes sont disponibles sur les sites du SNES et de la FSU.

## FONCTION PUBLIQUE FAUX SUR TOUTE LA LIGNE

« **N**e pas remplacer un départ en retraite sur deux », voilà bien une règle imbécile.

150 000 jeunes quittent le système scolaire sans qualification ? « Ça fait rien, on change rien! ». Le chômage explose ? « Ça fait rien... »

La crise du logement sans précédent depuis 1950 s'approfondit ? Le pouvoir d'achat des ménages actifs et retraités régresse ? « ... on change rien. »

Pas question donc de revenir sur le bouclier fiscal, pas question de remettre en cause la fameuse RGPP<sup>2</sup>, laquelle programme la destruction de 160 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat et casse missions et métiers de la fonction publique. Le projet de

loi de finances pour 2010 met en œuvre cette politique : 34 500 suppressions d'emplois, une revalorisation de nos rémunérations de 0,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2010 quand les prix à la consommation devraient augmenter de 1,2 %.

Le gouvernement poursuit l'élaboration des décrets et circulaires d'application de la loi « mobilité et parcours professionnels dans la fonction publique », publiée au début du mois d'août dernier. Mobilité forcée, quand il va s'agir de réaffecter les fonctionnaires dont les emplois et peut-être les missions auront été supprimés. Précarité accrue quand la réorientation professionnelle imposée dans les prochaines opérations de restructuration peut déboucher sur un

licenciement, quand tous les remplacements peuvent être assurés par des contractuels ou par des salariés d'entreprises d'intérim, alors qu'ils devraient l'être par des fonctionnaires.

### Peut-on contester cette politique ?

Il y a d'abord l'attachement de la population aux services publics. De plus, il s'élabore un appel commun à plusieurs fédérations de la fonction publique à se mobiliser dans la deuxième quinzaine de novembre<sup>3</sup>. La décision de grève dans l'éducation pour le 24 novembre, construite dans la FSU, avec le concours actif du SNES, y a fortement contribué. **Construisons l'avenir. Le 24 novembre, nous défendrons**

**les emplois, nos métiers, nos qualifications et nos rémunérations. Faisons-le avec force, et peut-être ceux qui ont choisi d'attendre nous rejoindront-ils.** ■

Anne Féray

**GRÈVE MARDI 24 NOVEMBRE**

1. Anne Sylvestre, La vaisselle.
2. Révision générale des politiques publiques, lancée par François Fillon en juillet 2007.
3. Voir sur le site [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr) l'appel dont le texte définitif et les signataires seront connus trop tardivement pour être annoncés dans cette édition de L'US.

LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE DERNIER, onze organisations syndicales et associations (CGT, CFDT, FSU, Union syndicale Solidaires, UNSA, LDH, Cimade, RESF, Femmes Égalité, Autremonde et Droits Devant) envoyaient un courrier au Premier ministre pour demander une circulaire ministérielle afin de permettre la régularisation des salarié(e)s, en application de l'article 40 de la loi du 20 novembre 2007.

## Sans-papiers : 3 000 grévistes

Devant des « blocages » dans le traitement des dossiers, des différences de traitement selon les préfectures, des discriminations selon la nationalité des salariés, les organisations ont demandé que soit éditée une circulaire définissant des critères améliorés, simplifiés, appliqués sur l'ensemble du territoire national et garantissant l'égalité de traitement à tous les salariés travailleurs sans-papiers.

Dans le prolongement du mouvement engagé le 15 avril 2008, plusieurs milliers de travailleuses sans papiers du nettoyage, de la sécurité, de la restauration, de la construction, de l'intérim... se sont mis en grève depuis le 12 octobre 2009 sur leur lieu de travail ou sur leur secteur d'activité (siège de fédération patronale ou grande entreprise), pour gagner leur régularisation administrative et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Ces travailleuses sont nombreux et indispensables dans certains secteurs de notre économie (bâtiment, travaux publics, nettoyage, sécurité, restauration, intérim, aide à la personne, agroalimentaire, confection...). La plupart paient des impôts, cotisent (retraites, maladie, chômage...).



© Daniel Maunoury

Ils ne prennent le travail de personne et bien souvent l'exercent dans des conditions particulièrement pénibles, parce que sans droits. Bien entendu, beaucoup subissent des pressions policières, ou de la part de leur entreprise, pour lever les piquets de grève ou casser le mouvement.

Devant l'ampleur du mouvement, le ministère de l'Immigration a fini par entamer des négociations avec les organisations syndicales, et cherche à maintenir des critères limitatifs qui n'ont rien à voir avec la situation de travailleur, comme l'appréciation des conditions d'intégration. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le ministère est sur le point de proposer aux organisations une nouvelle circulaire synthétisant l'ensemble des textes éparpillés et parfois

incohérents entre eux. La vigilance s'impose pour empêcher que le ministère n'impose des restrictions inacceptables.

Une pétition de solidarité avec les travailleurs et travailleuses en grève pour leur régularisation est en ligne à <http://www.travailleurs sanspapiers.org>.

Ces travailleuses en grève ont aussi besoin de notre solidarité morale et financière. Les sommes versées directement sur les piquets de grève seront intégralement versées aux grévistes. Vous pouvez verser vos dons par chèque (ordre : « solidarité sans papiers ») à l'adresse suivante : CGT service comptabilité – 263, rue de Paris, 93100 Montreuil, ou directement aux militants d'une des onze organisations impliquées dans le mouvement. ■

**Philippe Castel**

droits.libertes@snes.edu

### Edvige

#### Le retour

Le 18 octobre dernier, paraissaient au *Journal officiel* deux décrets censés remplacer le défunt décret « Edvige ». Contrairement à ce qu'il avait annoncé pendant la mobilisation contre « Edvige », le gouvernement n'a pas choisi le passage devant les parlementaires de toute nouvelle création de fichier de police ou administratif, et a préféré user de son pouvoir discrétionnaire. Si l'on peut saluer la disparition des données sensibles « vie sexuelle » et « état de santé », la limitation des délais de conservation des données et la traçabilité des accès des agents à ces données, de même que la dissociation à travers deux textes différents de finalités qui n'ont rien à voir entre elles, des reproches subsistent qui justifieraient une action publique. Ainsi, comme dans le fichier « Edvige », pour ce qui concerne les atteintes à la sécurité publique, il s'agit de fichier des personnes avant même tout passage à l'acte, au mépris du principe de la présomption d'innocence.

Comme dans le fichier Edvige, les mineurs pourront être fichés, et ce dès 13 ans.

Les personnes pourront être fichées à partir du simple fait qu'elles habitent une certaine zone géographique, ou qu'elles en proviennent.

On constate un mélange des finalités résiduel puisque pour les enquêtes administratives, les agents pourront accéder à des données qui ne devraient relever que de la seule prévention des atteintes à la sécurité publique. L'appartenance syndicale, mais aussi les opinions politiques, religieuses ou philosophiques peuvent justifier en elles-mêmes qu'une personne ne puisse pas accéder à certains emplois, ce qui limite gravement l'exercice de droits constitutionnels démocratiques.

La FSU, membre du collectif « Non à Edvige », réfléchit avec les autres organisations qui le composent quant au dépôt d'un recours en annulation des deux décrets incriminés devant le Conseil d'État et à la mise à signature en ligne d'une nouvelle pétition pour obtenir le retrait des deux textes.

Les organisations du GNIES (Groupe national d'information et d'éducation sexuelle), dont fait pleinement partie le SNES, mènent depuis plus de 30 ans des actions pour faire progresser l'éducation à la sexualité auprès des jeunes (application de la loi de 2001 instituant des séances d'informations sur la sexualité, accès à la contraception et à l'IVG pour les mineurs, lutte contre les violences sexistes, racistes et homophobes...). Le GNIES organise chaque année un débat à l'occasion du Salon de l'Éducation.



Le Groupe National Information et Éducation Sexuelle  
a le plaisir de vous inviter à assister à la table ronde

**ÉDUCATION A LA SEXUALITÉ  
COMMENT AGIR ENSEMBLE ?**

**Samedi 21 Novembre 2009  
de 10h à 12h**  
Forum Condorcet du Salon de l'Éducation  
Paris Expo - Porte de Versailles  
75015 PARIS

Jeunes, parents, professionnels, institutions et associations présentent des projets menés ensemble et en réseaux.  
Avec la participation de membres de l'Éducation Nationale, du Conseil Général des Deux-Sèvres, de l'Association citoyens et lycéens, de la Ligue de l'Enseignement, du Mouvement français pour le planning familial.

**ENTRÉE GRATUITE**  
au Salon de l'Éducation 2009 y compris au Forum Condorcet



Livres

## Un agenda politique

Les éditions La Ville brûle - un nouvel éditeur - publient un agenda qui nous entraîne de janvier 2010 à mai 2012, date de la prochaine élection présidentielle. Chaque jour, la tête de Nicolas Sarkozy diminue d'importance pour disparaître en mai 2012. Un vœu pieux ?

## Comment va l'économie française ?



Comme tous les ans, l'OFCE - Observatoire français des Conjonctures Économiques - publie son état de l'économie française. Après avoir sous-estimé la crise systémique l'an dernier, prenant

pour argent comptant les déclarations gouvernementales, les auteurs la mettent en évidence. 2009 sera la plus forte récession depuis la crise des années 30 et la France ne sortira pas de la crise selon toute vraisemblance en 2010, la croissance sera encore négative. Ils passent ensuite en revue, l'intervention de l'État d'aide aux banquiers et aux capitalistes de l'automobile tout en baissant les dépenses sociales et d'emploi, et les transformations rapides du tissu productif. Les dossiers traitent des « banques dans la crise » concluant sur des modèles bancaires en mutation, de la filière automobile, de l'indemnisation du chômage dans la crise - chômage sur la pente ascendante - le tout étant soluble dans « le modèle social français en crise dans la crise ». En guise de conclusion, deux questions internationales, « la nécessité d'un nouveau Bretton Woods », soit la création d'un système monétaire international permettant de répondre à une des configurations de la crise, l'incertitude, et un commerce extérieur français en voie de transformation.

• *L'économie française 2010*, OFCE, Repères/La Découverte, 128 p.

## Une thèse



Savoir - avec un « S » majuscule, un ensemble de connaissances - et marchés financiers internationalisés font-ils bon ménage ? La thèse défendue par les deux auteurs - El Mouhoub Mouhoud et

Dominique Plihon - est que la finance déréglementée a permis de développer, sous forme de capital-risque ou de LBO (Leveraged Buy Out permettant d'acheter à crédit une entreprise), les TIC, les technologies de l'information et de la communication.

DICTIONNAIRE DE LA CRISE

# Régulation *versus* réglementation

Notre monde « moderne » est celui de la communication, des mots valise qui à force de multiplier leur signification ne veulent plus rien dire. C'est le cas pour celui de régulation. Au départ, un concept repris par une école d'économistes français - Robert Boyer, Alain Lipietz... - appelée « de la régulation ». Comme le rappelle Philippe Frémeaux dans « *Le petit dictionnaire des mots de la crise* »<sup>1</sup> un « mode de régulation » c'est un ensemble de règles juridiques et conventionnelles faisant fonctionner le capitalisme. Nous sommes passés, dans les années 1980 d'un mode de régulation étatique à un mode de régulation libérale ou contractuelle<sup>2</sup> passant par la déréglementation, la suppression de toute la réglementation d'alors pour faire naître des règles provenant d'organismes privés ou d'institutions non démocratiques comme la Banque Centrale Européenne.

## Autorégulation ?

Le terme de « régulation » a pris, du coup, un autre sens. Celui d'un ensemble de codes provenant d'entreprises privées comme les agences de notation ou les marchés financiers eux-mêmes. Lorsque le G20 décide, le 26 septembre 2009, de limiter les bonus

des traders, il demande aux institutions financières de bien vouloir le faire... La question centrale que devrait se poser l'ensemble des chefs d'État est celle de la réglementation, d'une création de règles par les pouvoirs publics et contrôlés par eux et non pas par des organismes privés dont l'objectif est de faire des bénéfices sans se poser le problème de la préservation du bien commun.

## Paradoxe

Le paradoxe de la situation actuelle est d'assister à un retour de l'État sans remise en cause profonde de l'idéologie libérale. D'un État répressif, cherchant l'affrontement social. Dans les élections en Allemagne, le patronat a fait campagne pour la coalition de toute la droite pour mettre en œuvre plus de libéralisme. Un non-sens total. Les gouvernements, contrairement aux années 30, n'ont pas encore fait un tournant vers d'autres modalités d'intervention dans l'économie que la crise systémique

appelle. Parce que, fondamentalement - comme l'indique le projet de budget de Sarkozy -, leur politique reste centrée sur la déstructuration de toute politique sociale et la négation de tous les droits collectifs. Logiquement, les développements de cette crise devraient se traduire par un changement de paradigme - comme on dit chez les économistes... ■

Nicolas Bénéès

1. Éditions Alternatives économiques, drôle et intéressant. À lire.
2. La contractualisation se retrouve à tous les étages de la décentralisation et de la déconcentration. Les PPP - partenariats publics privés - en sont l'un des avatars. Alain Supiot situait la contractualisation comme la « reféodalisation des liens sociaux ».



RETRAITE DES FEMMES

# Maintenir 8 trimestres

À l'occasion de l'ouverture du débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2010 à l'Assemblée nationale, les délégations (CGT, FSU, Union syndicale Solidaires, collectif national pour le droit des femmes, organisation de Femmes-égalité) ont rencontré le rapporteur UMP et des parlementaires des groupes PS et GDR pour défendre le bien-fondé des dispositions actuelles en matière de majorations de durée d'assurance accordées pour la retraite aux mères de famille.

Les délégations ont mis en évi-

dence que l'article 38 du projet de loi, qui consiste en la possibilité de partager les 8 trimestres (jusqu'alors réservés à la mère) avec le père, conduirait pour nombre de femmes à une réduction de leur droit à retraite. Cette remise en cause intervient alors qu'il est démontré que les inégalités entre les femmes ayant eu des enfants et les autres salariés restent très importantes au moment du départ à la retraite. Les délégations ont contesté l'utilisation par le gouvernement de l'arrêt de la Cour de cassation, invoqué pour justifier cette remise

en cause, qui est fondé sur une lecture tout à fait discutable de l'article 14 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les délégations ont fait valoir qu'il était possible, en amendant le texte soumis au débat parlementaire, d'assurer le maintien des 8 trimestres pour les mères de famille en les attachant à l'accouchement, la maternité et au préjudice subi au cours de la carrière du fait de l'éducation des enfants. ■

Elizabeth Labaye

# La « montée en puissance de la culture d'écran »

**E**n 1997, lors de la précédente enquête sur les pratiques culturelles des Français, « moins d'un ménage sur cinq disposait d'un ordinateur, on ne comptait que quelques centaines de milliers d'internautes ».

## 50 % d'internautes

La quatrième enquête du ministère de la Culture révèle qu'en 2008, 83 % des Français possèdent un ordinateur, plus de 50 % des Français surfent régulièrement sur internet et 67 % des internautes « se connectent tous les jours ou presque en dehors de toute obligation liée aux études ou à l'activité professionnelle, pour une durée moyenne de 12 heures par semaine ».

Les jeunes et les plus diplômés, les urbains, sont particulièrement concernés. L'enquête souligne également que ceux qui passent le plus de temps devant l'ordinateur, en passent beaucoup moins devant la télévision, et inversement. Ainsi les plus de 45 ans restent davantage « accros » de la télé, tandis que les plus jeunes la délaissent au profit d'internet.

## Bouleversements ?

Cette révolution internet a-t-elle donc bouleversé les pratiques culturelles ? Les Français continuent malgré tout à se rendre au cinéma, à un concert, au théâtre ou au musée et le temps passé devant les écrans n'a semble-t-il eu que peu d'influence sur les sorties et la fréquentation des équipements culturels. Ainsi, le cinéma en salle concerne en 2008 plus de monde qu'en 1997. Cependant, on remarque des effets générationnels, une certaine désaffection des jeunes pour certains types de spectacles (concerts de musique classique par exemple) et un vieillissement des publics des équipements culturels (liés au poids des seniors dans la population notamment.) Mais la durée d'écoute de la radio a baissé de manière importante et l'audience de la télévision stagne (la faute peut-être aussi aux programmes ?).



© Fotolia/Imagebos

## Lecture en déclin

Quant à la lecture, elle décline au profit d'internet mais aussi des jeux vidéo, des DVD... Les bibliothèques sont moins fréquentées. 30 % des Français ne lisent plus jamais et ceux qui lisaient très peu, le font de moins en moins. Ce sont les femmes qui lisent le plus (34 % d'entre elles ont lu dix livres ou plus au cours des douze derniers mois). La lecture de la presse est également en recul. Le développement du numérique et de l'internet renouvelle les manières de faire de l'art en amateur, photographie et vidéo, mais plus encore musique (qui en devenant numérique est devenue plus accessible), il a « accentué la porosité entre culture et distraction ». Mais le type de musique écouté se modifie, les jeunes préférant la musique anglo-saxonne, comme ils préfèrent également les films américains, ayant eu accès à la culture américaine sous toutes ses formes dès leur plus jeune âge.

## Révolution numérique

Pour Olivier Donnat, auteur de l'enquête, « le bouleversement lié au numérique n'est que le pro-

longement d'une évolution entamée depuis déjà plusieurs décennies ». Si la révolution numérique « a radicalement modifié les conditions d'accès » aux contenus culturels, elle n'a pas infléchi « les tendances d'évolution de la fin du siècle dernier ».

## Exclusion

Selon l'enquête, un quart des Français n'a fréquenté aucun équipement culturel en 2008. Cette partie de la population cumule les difficultés d'accès et d'intérêt pour la culture : elle lit peu de livres, écoute rarement de la musique, et ses loisirs restent centrés sur la télévision. Peu diplômés, souvent âgés (plus de 65 ans) et habitant en milieu rural, ces exclus de la culture sont aussi nombreux qu'en 1997. De quoi s'interroger sur l'efficacité des politiques culturelles et leur démocratisation, et sur l'importance à donner à l'éducation artistique dès le plus jeune âge, avec un rôle majeur de l'école. ■

Élizabeth Labaye

• « Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique, enquête 2008 », d'Olivier Donnat, édition La Découverte/Ministère de la Culture, 284 p.

Cette troisième révolution scientifique et technique est souvent appelée, encore un mot-valise, « Économie de la connaissance ». Les auteurs la prennent au sérieux en parlant de « Société de la connaissance ». Or, démontrent-ils à leur tour, les TIC sont un profond facteur d'inégalités - renforçant toutes les autres - entre les pays, entre les citoyennes et les citoyens d'un même pays. De plus, la finance raisonne à court terme alors que l'accumulation du capital - ils parlent des connaissances - demande un horizon long. Ils décrivent donc un capitalisme particulier. La démonstration souffre de nombreux manques mais elle fait réfléchir sur la crise actuelle et les conditions de sortie.

• *Le savoir & la finance. Liaisons dangereuses au cœur du capitalisme contemporain*, La Découverte, 238 p.

## La société française au scalpel

Louis Maurin a déjà expliqué son travail dans nos colonnes sous la forme d'un grand entretien. *Déchiffrer la société française* fait le point sur l'ensemble des inégalités, scolaires, entre les hommes et les femmes, entre les riches et les pauvres... ainsi que sur la sexualité - notre société n'est pas bien dans sa peau, les individus non plus - pour terminer sur ce qui unit, en terme de valeurs, les habitants de ce pays. À lire pour comprendre.

• *Déchiffrer la société française*, Louis Maurin, La Découverte, 367 p.

## Un autre scalpel

Il est des titres qui ne « parlent » pas. Quel contenu donner à *Sociologie des groupes professionnels* ? Un manuel, un panorama de la société française ? La préface de Howard Becker sert de point d'entrée et de référence à l'école de sociologie dite de Chicago. En fait les auteurs nous proposent une fresque sociologique allant de « rhétorique des professions libérales » aux inégalités de carrières en passant par les enseignants et les parents d'élèves. Les six parties s'organisent autour des conséquences négatives du libéralisme, des privatisations et de l'idéologie du chiffre. Un complément au travail de Maurin, une autre façon de voir la société française et la comprendre. Pour appréhender le fait que les objectifs chiffrés dont on nous rabat les oreilles existent dans toutes les professions.

• *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, sous la direction de Didier Demazière et Charles Gadéa, La Découverte/Recherches, 463 p.



Livres (suite)



## Crise du syndicalisme

Le constat ne fait guère de doute, le syndicalisme est à la croisée des chemins. Sa mutation est nécessaire - c'est une des définitions du terme de crise. Les causes doivent en être analysées. Dominique Andolfatto et Dominique Labbé voudraient permettre la compréhension du déclin du syndicalisme. *Toujours moins* est un bon titre à condition de situer les responsabilités, le patronat et le gouvernement décidés à faire de la force de travail la seule variable d'ajustement. *Le déclin du syndicalisme à la française* - sous titre de ce pamphlet antisindical - n'est inscrit dans aucune fatalité mais dans un ensemble de conditions de la lutte des classes. Elles ne se réduisent pas aux subventions versées par l'État ou à la caisse noire de l'UIMM - son montant serait loin d'être suffisant - devenues le *deus ex machina* de tous les abandons. Simpliste et faux. La signature des contrats d'entreprise est explicable par les nouvelles réglementations et les reculs du droit du travail, plus que par la corruption ou, par la volonté de sauver les meubles, même si cette tactique est quelque fois contestable et contestée. Mis à part quelques constatations partagées sur l'Europe antisociale, les auteurs, faisant fi de toute considération scientifique, reprennent les thèmes les plus éculés sur le syndicalisme, notamment celui de la fonction publique d'État... Un travail qui sonne le creux.

• *Toujours moins*, D. Andolfatto et D. Labbé, Seuil, 221 p.

## Faire de l'économie



*Le virus B*, un titre qui interroge. Les lois du mouvement brownien sont à l'origine de tous les modèles mathématiques visant à expliquer les mouvements des marchés. La représentation idéologique suppose que les mécanismes de ces marchés sont réguliers, ce qu'ils ne sont pas, expliquant, suivant les auteurs, une perception faussée des risques financiers. Ils proposent un modèle de « hasard sauvage »... mais qui pourrait susciter les mêmes critiques en cas de confiance aveugle dans les résultats sans faire d'analyse économique.

• *Le virus B. Crise financière et mathématiques*, Christian Walter et Michel de Pracontal, Seuil, 127 p.

## DÉCRYPTAGE

# Du bon usage de la crise

La crise est finie, la finance est stabilisée, la reprise est en marche, certes le chômage menace, mais c'est une question de temps, et quand les choses iront mieux, on remettra de l'ordre dans les finances publiques. Tel est le credo qu'on nous sert entre le radio-réveil et le JT du soir.

Pourtant la crise pose des questions politiques qui ne sont guère débattues, ainsi la question des inégalités et celle de l'État.

### Les inégalités

La déflation salariale qu'implique la recherche effrénée de la baisse des coûts constitue non seulement une menace économique *via* la baisse de la consommation, mais aussi un facteur d'aggravation des inégalités salariales et d'emploi. L'opposition entre emplois stables et emplois précaires risque d'être simpliste et de servir d'écran de fumée à bien d'autres évolutions, d'autant que la déstabilisation des emplois stables est un processus déjà bien avancé. Rien n'est joué d'avance, par exemple les rentiers cherchent à protéger ou développer leurs revenus, mais ils vivent entourés de menaces comme un éventuel retour de l'inflation ou l'éclatement de telle ou telle bulle spéculative.

Ce qui est sûr, c'est que la plupart des politiques publiques font le pari d'un accroissement des inégalités par une redistribution fiscale à l'envers d'envergure comme en Allemagne ou en France. En Allemagne, le gouvernement a augmenté la TVA en 2007, et maintenant la nouvelle équipe au pouvoir annonce des réductions d'impôts inégalitaires, de sorte que 70 % des Allemands jugent ce plan injuste. On sait ce qu'il en est en France, mais il faut aussi souligner ce paradoxe que la crise est utilisée par les gouvernements libéraux pour donner une nouvelle légitimité à leur attaque contre la protection sociale qui franchit un nouveau seuil (par exemple, le rendez-vous de 2010 sur les retraites). Les assureurs privés s'installent dans des positions clés : présidence de l'ARRCO et

vice-présidence de l'assurance maladie.

Pour le moment, la baisse de la richesse par tête est restée limitée en France (4 % contre 6 % dans la zone euro), mais il est important de souligner que contrairement aux politiques qui se sont imposées dans les années 30, l'inspiration des politiques publiques est inégalitaire.

### Quatre points peuvent être relevés

Premièrement, le maintien de l'ordre public est un objectif central, on l'a vu hier avec le sauvetage des banques, on le voit aujourd'hui avec la prudence des politiques budgétaires qui maintiennent des déficits publics élevés pour contenir le chômage en deçà des limites supposées de l'explosion sociale. Même l'Allemagne s'y met via une baisse des impôts correspondant à 1 % du PIB. En France, les deux tiers du mini « plan de relance » s'arrêtent en 2010, mais ce sont les « stabilisateurs automatiques » qui par la baisse des recettes fiscales assurent 80 % de la relance.

En second lieu, l'inscription de l'interdiction des déficits publics (hors cas de récession) dans la Constitution comme en Alle-

magne ou la volonté de le faire en France comme condition du grand emprunt, montre que le programme libéral de réduction du périmètre d'intervention de l'État, ou plus récemment des collectivités locales (comme en France ou en Allemagne), est maintenu.

En troisième lieu, les politiques publiques sont clairement orientées vers des incitations fiscales visant à modifier le comportement des acteurs économiques : aujourd'hui n'importe quel problème est traité à coup d'exonérations fiscales et sociales. C'est reconnaître que le seul calcul égoïste des acteurs ne mène nulle part, en même temps, c'est dire que le comportement individuel supposé rendu rationnel par l'incitation fiscale peut se substituer à une politique publique.

Enfin, la finance et les grandes banques tiennent les rênes encore plus qu'avant la crise financière, puisque les banques sont maintenant plus grosses (*too big to fail*), qu'elles bénéficient des garanties publiques, et que les mesures radicales (réduction du poids de la finance, cloisonnement des circuits financiers) sont sans doute reportées à la prochaine crise. ■ Daniel Rallet



# DOSSIER

## La recherche pédagogique

### *Une richesse menacée ?*



© Thierry Nectoux



© Daniel Maunoury



© Daniel Maunoury



© Thierry Nectoux

Dossier coordonné par Roland Hubert, Sandrine Charrier et Nicolas Morvan. Réalisé par Yves Baunay, Marylène Cahouet, Sandrine Charrier, Odile Cordelier, Monique Daune, Roland Hubert, Georges Ortusi, Alain Prévot, Thierry Reygades, Brigitte Sotura pour le SNES ; Marie-Claude Derouet-Besson, Gisèle Jean pour le SNEsup ; Christian Couturier pour le SNEP

Ni purement théorique ni simplement expérimentale, la recherche pédagogique irrigue depuis des décennies les évolutions du système éducatif et les débats sur les réformes nécessaires. Sa diversité et sa richesse ont permis à l'École d'éviter un enfermement sur elle-même et de penser ses transformations en croisant les dimensions cognitives, épistémologiques, psychologiques et sociales.

ses interrogations, ses conclusions ou préconisations s'inscrivent dans la volonté farouche de ses précurseurs de donner aux acteurs de terrain et professionnels de l'éducation les moyens de trouver les chemins qui mènent tous les élèves à la réussite. Aujourd'hui, alors que la politique éducative tourne le dos à cette ambition et tente de renvoyer à chaque établissement la responsabilité de son efficacité, les enjeux autour de la recherche pédagogique sont vitaux. La priorité gouvernementale est donnée à l'expérimentation locale, coupée de fait de tout support théorique et surtout de toute confrontation avec ce support, l'essentiel étant d'inventer des gestes professionnels et des organisations en fonction essentiellement de ce qui est perçu des réalités locales. Il est urgent d'imposer, au contraire, un véritable investissement dans une recherche pédagogique qui, au-delà de ses querelles et controverses finalement fécondes, sait emprunter des voies d'exploration et d'expérimentation originales : universités, instituts, IUFM, mouvements pédagogiques... y participent à leur façon. Ce dossier tente d'aborder, de manière non exhaustive, la richesse de la recherche pédagogique, mais aussi sa fragilité face à un pouvoir qui pour des raisons idéologiques ou budgétaires s'en passerait volontiers.



État des lieux

# Qu'est-ce que la recherche pédagogique ?

La réflexion pédagogique est consubstantielle à l'acte d'enseigner ou d'éduquer. Qu'enseigne-t-on ? pourquoi ? comment ? comment identifier et reconnaître les blocages à l'acte d'apprentissage ? Autant de questions qui viennent naturellement dès lors que l'on pense l'École ou que l'on y intervient.



La recherche s'organise aujourd'hui autour des recherches universitaires, de la production d'outils pour les enseignants

La recherche pédagogique s'est donc imposée petit à petit, avec des approches variées, dans des configurations originales : de la didactique aux sciences cognitives, en passant par la psychopédagogie et les sciences de l'éducation, de la production de savoirs nouveaux à celle de ressources et d'outils pour les enseignants...

Étroitement liée à la réflexion sur la société et donc forcément observée, voire instrumentalisée par la sphère politique, elle est aujourd'hui soumise à de nouvelles pressions et de nouvelles tensions qui proviennent autant de la nouvelle orientation politique du système éducatif définie par la loi d'orientation de 2005 que des transformations importantes des modes de diffusion et d'appropriation des informations et des connaissances.

Traversée de débats vifs sur sa nature même depuis Ferdinand Buisson et la naissance du mouvement « d'éducation nouvelle », jalonnée de noms qui évoquent des avancées décisives dans sa structuration, elle s'organise aujourd'hui autour des **recherches universitaires, de la mise au point de modalités d'enseignement, de la production d'outils pour les enseignants.**

## La recherche universitaire

Elle est conduite dans des universités ou instituts de recherche auxquels sont rattachés des chercheurs, essentiellement en sciences de l'éducation, ou en didactique des disciplines (INRP, l'équipe ESCOL, le CNRS, l'IREDU par exemple).

Comment faire réussir tous les jeunes, comment passer de la massification des vingt dernières années à une véritable démocratisation de l'accès aux savoirs ? Comment faire pour que tous les citoyens puissent comprendre les enjeux politiques, culturels, économiques et sociaux, s'informer, exercer leur esprit critique et faire des choix ? Ce sont les questions essentielles que se posent les sciences de l'Éducation. La didactique se différencie de la pédagogie par le rôle central des contenus disciplinaires et par sa dimension épistémologique (la nature des connaissances à enseigner).

Des rapprochements, favorisés par l'INRP et les IUFM, ont eu lieu dans un second temps avec les sciences de l'éducation. C'est ainsi que des chercheurs ont pu devenir enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation, tout en menant des travaux de didactique de leur discipline.

## Les recherches concernant l'évolution des contenus, dispositifs, stratégies d'enseignement, la production et diffusion de ressources et d'outils pour les enseignants

Elles sont menées dans un cadre universitaire ou mises en œuvre et expérimentées par des équipes dans des établissements volontaires. C'est le cas par exemple d'un certain nombre de recherches conduites dans le cadre de l'INRP (voir page 23), des IUFM et des IREM. Elles doivent s'appuyer sur des enseignants volontaires soucieux de l'amélioration du système éducatif, de militants de mouvements pédagogiques. En tout état de cause, l'exigence scientifique est indispensable pour mener à bien toute expérimentation, dans une classe ou un établissement.

**Les acteurs de la recherche pédagogique soulignent tous l'importance de maintenir des relations étroites entre les observations de pratiques sur le terrain et les études et recherches, afin de nourrir la formation initiale et continue des enseignants.** ■

## Les Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM)

Les IREM ont été créés initialement pour accompagner la réforme des maths modernes il y a 40 ans. Au nombre de 29, répartis sur le territoire, ils sont constitués en réseau. Les moyens qui leur sont attribués ont considérablement diminué depuis leur création mais ils demeurent encore de véritables lieux de recherche associant universitaires, chercheurs, enseignants du primaire et du secondaire : c'est là leur spécificité et beaucoup de disciplines envient leur existence. Cette confrontation des points de vue (recherche et pratiques) leur permet de fournir des outils de réflexion sur l'enseignement et d'aide à la conception de séquences dans les

classes. La diffusion des travaux se fait essentiellement dans le cadre de publications (revue *Repères*, brochures...) et de stages. Ces stages, à la différence de ceux organisés dans le cadre du PAF trop souvent réduits à l'accompagnement des programmes, sont le lieu d'une réflexion critique en dehors de toute hiérarchie institutionnelle : c'est par exemple dans cet esprit qu'au-delà des injections et des effets de mode, les IREM abordent la question de l'intégration des TICE. Cela correspond à l'idée que nous nous faisons de notre métier : concepteurs et non simples exécutants. C'est pour cela que nous sommes attachés à la préservation de leur potentiel.

## Les mouvements pédagogiques

Les mouvements pédagogiques participent à la réflexion sur le système éducatif et sont souvent des lieux où recherche et pratiques de terrain se rencontrent. Certains participent à la formation dans les IUFM et à la formation continue.

## GFEN (Groupe Français d'Éducation Nouvelle)

Créé en 1922. Paul Langevin et Henri Wallon ont été fortement impliqués dans ce mouvement pédagogique. La recherche, qui ne se limite pas à l'école (formation des adultes, par exemple), y est systématiquement liée à l'action sur le terrain puisqu'il s'agit pour ses membres d'être des acteurs des transformations possibles. Sa revue : *Dialogue*. Son site : <http://www.gfen.asso.fr>

# Lier recherche et expérience en éducation

**Fondé en 1878 par Ferdinand Buisson pour accompagner l'école républicaine, l'INRP est aujourd'hui un institut de recherche dont plusieurs composantes répondent aux critères de qualité universitaire et dont l'apport au système éducatif est irremplaçable. Confronté aujourd'hui à l'asphyxie budgétaire, il est dans l'attente de la lettre de mission du nouveau directeur.**

L'INRP n'est pas une université mais une maison de l'éducation et de la recherche en éducation, comme il existe des maisons des sciences de l'homme et de la société. Couvrant toute la courbe qui va de la recherche à la construction de ressources et d'expertise, l'établissement comprend des laboratoires de recherche – évalués comme ceux des universités –, une bibliothèque spécialisée sur l'éducation constituée autour du fonds légué par Ferdinand Buisson – plus de 650 000 volumes –, un musée national de l'éducation, des services de veille scientifique et technologique, des publications... Niant le caractère fonctionnel de cette hétérogénéité, une vision simpliste voudrait rationaliser : renvoyer les unités de recherche vers les universités, le musée vers les structures culturelles, la bibliothèque vers d'autres bibliothèques.

Pourtant il s'agit de savoir et de comprendre comment le terrain de l'éducation, ses acteurs (enseignants, personnels de vie scolaire, d'encadrement et de gestion, parents, élèves, collectivités territoriales...) s'approprient ou non les

réformes impulsées par le haut, mais aussi de rendre compte de l'évolution interne du terrain, de ses capacités d'innovation, en particulier face aux défis que posent les politiques de démocratisation. Lieu privilégié de mise en forme, l'INRP est la maison commune où peuvent se croiser les regards, qu'ils soient appuyés sur l'histoire, issus de la recherche et de l'expertise nationale, européenne et internationale ou liés à l'expérience des terrains.

Son premier problème est aujourd'hui l'asphyxie budgétaire et la diminution des moyens humains<sup>(1)</sup> qui assurent le contact avec le terrain grâce à la mise à disposition d'enseignants de l'enseignement scolaire détachés à temps complet, associés en demi-postes ou rémunérés en HSE et HCTD<sup>(2)</sup> : la déconcentration en confie la gestion aux recteurs qui préfèrent s'en servir devant élèves ou impulser des « expérimentations locales » plutôt que de nourrir la recherche en éducation. Pourtant les recherches auront bien du mal à se passer de l'épreuve du terrain et donc d'enseignants formés à la recherche pour y contribuer.

La nature de son évaluation par l'AERES<sup>(3)</sup> risque d'être difficile si cette dernière considère moins les travaux menés avec et pour le terrain que les publications internationales et ne pas prend pas en compte toutes les activités, dites de valorisation, à égalité avec la recherche au sens strict.

Quel avenir pour l'INRP ? Installé à Lyon, après une délocalisation brutale, il doit désormais s'insérer dans le tissu régional (PRES<sup>(4)</sup> de Lyon, fusion des ENS), mais sans perdre sa vocation nationale et en renforçant sa dimension européenne et internationale. Aujourd'hui, les politiques nationales sont surplombées par

les orientations des organisations internationales et de la Commission européenne. Une utile mission nouvelle de l'INRP serait de suivre la construction de ces orientations, de les analyser, d'expliciter leurs enjeux et de les soumettre au débat public. ■

(1) À cette rentrée, 11 demi-postes sur 36 ne sont pas affectés, un tiers des 38 000 HSE est supprimé, la moitié des HCTD disparaît.

(2) HCTD : Heures complémentaires de travaux dirigés

(3) AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

(4) PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.



## Trois questions à Line Audin

Professeur agrégé d'anglais au collège G.-Rouault, Paris 19<sup>e</sup>, associée à mi-temps (INRP-ICAR adis langues)

**L'US :** Comment devient-on professeur associé ?

**Line Audin :** J'ai attrapé le virus de la didactique en 1990 à l'INRP au contact de chercheurs renommés qui m'ont formée. En 2000, j'ai accepté la responsabilité de recherches<sup>(1)</sup> en LV, autrement condamnées à disparaître du fait de la délocalisation de l'INRP à Lyon.

**L'US :** Quel est le sujet de tes recherches et comment articules-tu recherche et enseignement ?

**L. A. :** Spécialiste de linguistique énonciative, j'utilise mon quotidien de professeur pour identifier les obstacles liés au langage et proposer des contenus innovants pour les surmonter<sup>(2)</sup>. Je dépends d'un organisme universitaire et dois donc assumer toutes les tâches d'un chercheur : communications, colloques, publications. Pas facile quand on enseigne en EP1, mais quel luxe de disposer à la fois d'outils théoriques puissants, d'une équipe de professeurs motivés et de vraies classes pour expérimenter !

**L'US :** Depuis deux ans, à chaque rentrée tu vis dans l'inquiétude de voir les moyens de ton équipe supprimés par le recteur de Paris. Que faudrait-il faire pour rendre ces moyens pérennes ?

**L. A. :** Reconnaître au plan national la nécessité de ces chercheurs insolites, leur donner une légitimité (statut et décharge effective) et des conditions décentes pour mener leur double mission. Faire la classe et de la didactique, est-ce si incongru ?

(1) Suivi de l'introduction des LV à l'école primaire.

(2) Voir le site « Enseigner les langues autrement » : <http://lerouault.lautre.net/spip>



**L'INRP est la maison commune où peuvent se croiser les regards**

## CRAP (Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques)

Né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et nourri initialement aux principes du plan Langevin-Wallon. Mouvement engagé mais indépendant, convaincu que le changement de l'école et celui de la société se nourrissent réciproquement. Sa revue : *Les cahiers pédagogiques*. Son site : <http://www.cahiers-pedagogiques.com>

## ICEM (Institut Coopératif de l'École Moderne), pédagogie Freinet

Créé en 1947 par Célestin Freinet, se revendique comme une association de praticiens dont un des objectifs essentiels est de construire des outils pour la classe. La pédagogie Freinet est à l'origine de nombreuses méthodes dites « actives » qui conduisent l'élève à se faire « acteur » dans la construction de son propre savoir et à développer son esprit critique. Son site : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org>



## Entretien avec Patrick Rayou

Professeur en sciences de l'éducation à l'université de Paris 8, il vient de publier, aux PUF, en collaboration avec Élisabeth Bautier, *Les inégalités d'apprentissage, programmes, pratiques et malentendus scolaires*. Il a bien voulu répondre aux questions de *L'US*.

**L'US :** *Quelles sont les différentes composantes qui rentrent en jeu dans la façon dont les élèves se confrontent aux savoirs à l'école ? Comment les difficultés d'apprentissage s'expliquent-elles ?*

**Patrick Rayou :** Un des axes de notre laboratoire de recherche CIRCEFT-Escol<sup>(1)</sup>, est de travailler autour de la notion de rapport aux savoirs. Malheureusement, ce que disaient Passeron et Bourdieu sur le caractère reproductif de l'école est toujours vrai : les difficultés scolaires des élèves sont largement corrélées à leurs origines socioprofessionnelles. Mais cette affirmation reçoit toutes sortes de nuances, voire d'invalidations : en effet, comment se fait-il que les filles réussissent si bien à l'école alors que le statut social des femmes n'est pas encore égal à celui des hommes ? Cela ne rend pas compte non plus des phénomènes de transfuges, à savoir que des jeunes issus de milieux peu favorisés réussissent à tirer leur épingle du jeu. Ce sont des situations un peu fines qu'il faut analyser si on ne veut pas enfermer les enseignants dans des positions fatalistes. Car l'école a une responsabilité importante dans la manière dont elle va créer des situations plus ou moins favorables aux apprentissages. La question des apprentissages est avant tout un problème relationnel : comment l'école met-elle en scène, met-elle en jeu les savoirs de telle sorte qu'ils puissent être accessibles à des catégories d'élèves divers et variés ? Si on travaille sur ce relationnel, les autres composantes vont apparaître, mais seulement si on ne s'intéresse pas seulement à la lettre des programmes scolaires par exemple, mais à la façon dont ils sont socialement construits et mis en œuvre.

Aujourd'hui, pour réussir à l'école, il faut connaître beaucoup de choses qu'on n'apprend pas nécessairement à l'école. C'est cela qui nous travaille : que faudrait-il que l'école apprenne pour que les élèves puissent apprendre, et qui n'est pas forcément appris pour tous. Autrefois, c'était appris par capillarité dans les familles. La culture scolaire du secondaire était relativement isomorphe à la culture familiale des élèves qui allaient au collège et au lycée. Dès qu'on fait bouger les cloisons sociales et qu'on enlève les verrous de caractère administratif ou « curriculaire » qui font que tous les élèves peuvent accéder à des lieux où leurs parents n'ont pas eu accès, on les confronte à des exigences intellectuelles qu'ils peinent à identifier.

Il ne suffit pas d'exposer les élèves au savoir pour qu'ils apprennent. Cela a été une limite du mouvement social en général de croire avec bonne foi et sans malignité que, parce qu'on allait mettre les élèves issus de milieux défavorisés dans des endroits d'où ils avaient été exclus jusque-là et en les laissant en tête à tête avec les savoirs, ils allaient apprendre.

**L'US :** *Pour essayer de dépasser cette limite, vous utilisez le concept de malentendu sociocognitif. Pouvez-vous l'expliquer ?*

**P. R. :** Pour nous l'idée de malentendu permet d'éviter de jouer sur la corde de la culpabilisation comme on le fait souvent dès qu'on parle de l'école en France. Il faut toujours trouver des boucs émissaires. Il me semble que, dans les situations d'apprentissage qui ne marchent pas, ni les professeurs ni les élèves n'identifient la logique de travail de l'autre partie. C'est cela qu'on essaie de dire : personne n'arrive à comprendre comment



© DR

l'autre travaille, notamment parce qu'il y a une confusion entre les logiques cognitives et les logiques sociales.

Beaucoup d'élèves sont convaincus aujourd'hui qu'il suffit d'être présent à l'école, de faire preuve de bonne volonté, de faire plaisir à l'enseignant pour qu'au bout du compte, on lui donne les examens et les gratifications qui vont avec. Ils sont dans des logiques de « faire plaisir », de « bien faire ». Mais à force de penser qu'ils ont tout fait pour faire plaisir et pour bien faire, et qu'on commence à leur dire que ce qu'ils font n'est pas du tout

ce qu'il faut faire, ils risquent de désinvestir l'étude, voire de se rebeller contre l'école.

**L'US :** *Le malentendu ne viendrait pas, selon vous, uniquement des élèves mais aussi des enseignants, qui auraient l'intuition du malentendu mais en resteraient là ?*

**P. R. :** En effet. Je pense que les enseignants ont une conscience diffuse de ce qui est nécessaire pour réussir. Par exemple ils ont l'idée de la longue durée. Un enseignant sait qu'une carrière scolaire se construit sur la durée, qu'il faut tirer parti de ses erreurs, que les échecs passagers se surmontent. Ils ont tous eu, à un moment ou à un autre de leurs études, des mauvaises notes, mais ils ont réussi à surnager parce qu'ils savent que les savoirs, ça n'est pas la loterie. Cela a l'air tout simple, mais il y a une temporalité d'acquisition des contenus scolaires. C'est un travail patient, cumulatif. Voilà un des aspects du malentendu : le temps de l'étude et le temps de la vie sociale ne sont pas les mêmes. Les élèves des milieux populaires, souvent, a-t-on constaté, ne le perçoivent pas. La grande question, c'est finalement l'institutionnalisation de ce qui fait école au regard de ce qui ne l'est pas. Jusqu'à peu, ça n'était pas problématique parce que l'école était perçue par la société comme un monde relativement à part, avec des règles spécifiques. Aujourd'hui, c'est très paradoxal : l'école scolarise davantage, mais, du coup, la vie des familles et de la société rentre dans l'école. Le talent des bons élèves, c'est d'être des passeurs de mondes. Ils savent quand on est dans un registre et quand on est dans l'autre. Les élèves qui sont dans l'échec sont les élèves qui confondent les deux registres et c'est là qu'il y a malentendu. Pour nous, la pédagogie de la signification, la pédagogie de rapprochement des objets du monde avec l'école est une pédagogie qui atteint ses limites si elle est n'est pas capable de montrer comment certes, on doit travailler sur les objets connus des élèves, mais à condition de les scolariser. Le sociolinguiste Basil Bernstein a essayé d'analyser les situations d'apprentissage en termes d'horizontalité et de verticalité. La verticalité c'est ce qui fait que, pour tout être humain apprenant, il y a des savoirs qui ont toujours été là. C'est comme cela, sinon, il n'y aurait pas d'école. Ces savoirs sont là et, pour certains d'entre eux, ils ne se négocient pas. Mais ces savoirs se déploient aussi dans une certaine horizontalité qui met en rapport les personnes dans des situations toujours particulières. C'est l'articulation de ces deux axes qui est complexe et sur laquelle il faut travailler. ■

(1) Centre interdisciplinaire de recherche sur la culture, l'éducation, la formation et le travail.



# Recherche en éducation et formation des enseignants

**Aujourd'hui, une des conditions de la relance de la démocratisation du système éducatif de la maternelle à l'Université passe par une amélioration de la formation initiale et continue des enseignants en lien avec la recherche en éducation. Sur cette question, le SNES a demandé le point de vue de Gisèle Jean, directrice du site de l'IUFM de Poitiers et membre du BN du SNESup.**

Comment produire des recherches multiples qui s'appuient sur des questions professionnelles, mais surtout comment diffuser le fruit de ces recherches auprès des enseignants ? Comment mettre en réseau recherche et accès à la recherche pour tous dans le cadre d'une formation initiale et continue ? Le SNESup revendique une formation initiale adossée à la recherche (par et avec la recherche) et une formation continue en lien avec les résultats de la recherche. Comment cela peut-il s'articuler à la question des masters ? La recherche en éducation et notamment en pédagogie reste le parent pauvre de la recherche. Certaines raisons tiennent à l'histoire de notre système éducatif, à la réception des recherches, d'autres encore au modèle d'enseignant que l'on souhaite former. À la fin du XIX<sup>e</sup>, certains universitaires comme Durkheim ont plaidé pour une formation pédagogique dans le second degré. Cela ne va toujours pas de soi un siècle plus tard.

Dans le second degré, l'entrée et le choix du métier s'opèrent sur la base de savoirs académiques disciplinaires, le choix de transmettre ce qui a été appris et compris. En revanche, à aucun moment du cursus universitaire ne sont proposés à la découverte des savoirs pour enseigner, des savoirs issus des recherches en éducation : sociologie de l'éducation, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, connaissances des handicaps, histoire et philosophie de l'éducation, modèles d'apprentissage, didactique de sa propre discipline ou des disciplines connexes. Tous ces savoirs sont uniquement proposés en formation initiale en une seule année. Nombreux sont les enseignants qui se plaignent que les élèves n'apprennent pas, ne savent pas se mettre au travail, que certaines notions du programme sont trop difficiles, que la motivation des élèves est faible. À ces questions, il existe des pistes de réponses car la recherche en éducation et en pédagogie n'est pas inexistante, loin s'en faut. Les thématiques actuelles sont centrées notamment sur les nouveaux publics, le travail enseignant, les pratiques effectives, les gestes professionnels, la didactique comparée.

**Avec la question du master, deux modèles d'articulation formation/recherche s'offrent à nous :** le premier est un schéma linéaire, la recherche produit des connaissances, dont les formateurs assurent la transmission-appropriation par les apprentis enseignants, le master atteste d'une somme de connaissances ; dans le second schéma, le master correspond à un niveau de qualification attestant des compétences pour l'intervention dans des situations de forte complexité. Dans ce second cas, la recherche est le moyen de formation par des postures distanciées qu'elles valorisent et initient, par les façons de faire et les manières de penser qu'elle permet de construire. Les perspectives des recherches sont dépendantes de la conception de la formation des maîtres, pensée soit comme une formation professionnelle, soit comme une formation technologique<sup>(1)</sup>. ■

(1) Joël Lebeaume, intervention au colloque du SNESup, dans le dossier Recherche et formation des enseignants, revue *Former des maîtres*, n° 570, décembre 2008.



© Thierry Nectoux

**La recherche en éducation et notamment en pédagogie reste le parent pauvre de la recherche**

## Et la formation continue des enseignants ?

Curieux paradoxe : les enseignants chargés de la formation de tous les jeunes sont quasiment privés d'une véritable formation continue. Pourtant, face aux difficultés du métier, ils ne renoncent pas même s'ils se sentent souvent impuissants. Pour faire réussir tous les élèves, les conditions d'encadrement sont incontournables. Mais il faut aussi varier les pratiques, réfléchir à des méthodes d'évaluation formative, à des contenus exigeants et stimulants, comprendre la nature des blocages. Pour cela la recherche pédagogique offre des outils et des études que la formation continue devrait permettre aux enseignants de s'approprier. Ainsi, par exemple, la recherche a étudié la question de l'échec des élèves qui ne trouvent pas sens aux savoirs, montrant combien les difficultés provenaient de malentendus ou de processus cognitifs complexes. Comprendre ces mécanismes, en débattre collectivement

permettrait d'éviter des difficultés préjudiciables aux élèves et à la collectivité. La formation continue doit aussi permettre à tous les enseignants de se mettre à jour face à des contenus qui sont toujours en évolution ou à des savoirs nouveaux que la recherche diffuse. Cela impose de dégager du temps pour y accéder, de créer des lieux de diffusion, de mise en commun sur le temps d'enseignement pour favoriser les échanges entre universitaires, chercheurs et pairs. La faillite du ministère qui ne songe qu'à réduire les dépenses d'éducation au lieu d'investir dans une véritable formation continue est grande dans ce domaine. Ce serait pourtant indispensable pour les enseignants, les élèves et la société quand on songe au coût économique, social et humain des pseudo-plans à répétition, tous plus inefficaces les uns que les autres, pour les jeunes en difficulté. **M. C.**

**Institut de Recherche de l'Internationale de l'Éducation : un outil syndical à développer**

## Objectifs

- Recueillir et diffuser des informations et données sur des domaines-clés relatifs à l'éducation et aux éducateurs (enseignants et autres personnels).
- Analyser les tendances à l'échelle mondiale.
- Favoriser la diffusion et l'échange de travaux de recherche à travers des conférences et séminaires.

## Axes de travail

- À partir des résolutions prises par le Congrès de l'IE (Berlin, juillet 2007), l'Institut a défini une série de thèmes prioritaires parmi ceux-ci :
- renforcement des capacités d'intervention des syndicats notamment dans les pays en développement ;
  - définition d'indicateurs relatifs à l'enseignement public : qualité et équité ;
  - analyse de l'impact de PISA ;
  - le rôle de l'éducation dans la lutte contre les discriminations.





Système éducatif

# Réformes et recherche

**Au cours de ces 20 dernières années, le système éducatif a profondément évolué que ce soit au niveau des structures, de la définition des parcours, des contenus et des pratiques. Les liens entre la recherche et ces transformations sont assez disparates, allant d'une simple instrumentalisation de résultats qui font encore débat (apprentissage et évaluation par compétence) à une véritable irrigation de la réflexion institutionnelle dont un exemple des plus importants est la construction patiente des formations technologiques et professionnelles.**

## Les évolutions de l'enseignement technique

**A**vec la révolution industrielle, la question des contenus d'enseignement des techniques s'est de nouveau posée. Il ne s'agissait plus de transmettre des « gestes métiers » de type compagnonnage, mais de former les futurs techniciens aux concepts supports des systèmes de production. Cette période a vu l'évolution des compétences : « Du compagnon au technicien ». Des écoles ont été créées, certaines possédant leur « musée pédagogique », point de passage des visiteurs des expositions universelles.

### Mettre les jeunes en situation d'analyse

L'ensemble des éléments théoriques qui expliquaient les systèmes techniques étaient trop nombreux, trop complexes et parfois inconnus. Il fallait donc mettre les jeunes en situation d'analyse face à leur mise en œuvre. La péda-

gogie inductive était évoquée, le **XX<sup>e</sup>** siècle a vu son développement et sa conceptualisation. Ainsi, dans une démarche de *technologie structurale* qui débouchera sur les méthodes d'enseignement basées sur l'*analyse fonctionnelle*, Lucien Géminard, vers 1970 se place en concepteur de machine constituée d'un ensemble de briques qui sont autant de fonctions techniques. Plus tard, pour le philosophe Gilbert Simondon l'objet technique est constitutif de l'individu dans la mesure où il provient d'une activité humaine : créativité, travail. Il pose les fondements de la technologie génétique, débouchant sur les *pratiques sociales de référence* chères aux enseignants de technologie.

La troisième approche intègre les contraintes économiques et sociales. L'objet technique a aussi un sens parce qu'il répond à un besoin dont l'expression diffère en fonction de l'en-

vironnement économique, social et culturel. La culture générale technologique prend alors en compte l'ensemble des contraintes exercées sur les systèmes, leur conception, production et recyclage.

### Mettre l'élève en activité

Mettre l'élève en activité pour lui permettre d'induire les concepts, concevoir l'objet d'étude non pour lui-même mais dans un champ de contraintes économiques, sociales et culturelles sont des approches qui ont largement été reprises par l'ensemble des disciplines. L'auraient-elles été sans les évolutions de l'enseignement technique ? Oui probablement. Mais l'enseignement technique les a portées par nécessité et par la conviction qu'il est ainsi plus efficace pour la formation des jeunes et futurs techniciens. ■

## La notion de compétence au collège

**P**ourquoi le système scolaire n'arrive-t-il pas à sortir nombre d'élèves de l'échec, même au prix d'une scolarité plus longue ? De nombreuses recherches tentent depuis des décennies de comprendre ce phénomène.

B. Charlot, E. Bautier et J.-Y. Rochex ont mis en évidence « les malentendus » dans lesquels s'enferment quantité d'élèves et qui les empêchent littéralement d'apprendre et de progresser. Pour Jean-Pierre Terrail, l'institution, imprégnée d'un fatalisme s'appuyant sur la théorie des dons ou du « handicap socioculturel » des jeunes de milieu populaire, diffuse des pédagogies « de basse intensité » fondées notamment sur l'adaptation aux élèves et la faiblesse des exigences qui empêchent de chercher des solutions pour faire accéder réellement tous les jeunes à des savoirs formateurs.

Ce champ de recherche a ouvert d'intéressantes perspectives pour repérer, dans les pratiques d'enseignement, tout ce qui encourage

ces comportements et recule sans cesse la construction de postures intellectuelles qui sortiraient ces jeunes des impasses où ils se maintiennent. Les didactiques disciplinaires ont tout à gagner à s'engager dans de telles recherches. Force est de constater qu'elles ont peu pénétré encore le milieu enseignant. À cet égard, l'invasion de la rhétorique des « compétences » dans la totalité de l'univers scolaire n'a pas clarifié la recherche des moyens de lutter contre la construction par certains élèves de postures intellectuelles qui constituent plus des obstacles que des passerelles à l'acquisition d'une culture commune. La compétence à acquérir finit par effacer les savoirs qui permettent de la mettre en œuvre. Car la notion de compétence hésite entre une acception comportementaliste (savoir faire dans une situation donnée) et une acception plus large centrée sur le potentiel intellectuel nécessaire à la réalisation d'une tâche. Les compétences du socle commun risquent fort



© Thierry Nectoux

d'entretenir les élèves les plus en difficulté dans les postures décrites ci-dessus et de se présenter davantage comme un obstacle à la connaissance que comme un outil de facilitation. Faire croire par exemple qu'il existe une compétence « culture humaniste » excluant les sciences et les techniques et coupée de l'acquisition même de la langue, engage les élèves à considérer l'humanisme et la culture comme la mémorisation de quelques repères historiques et artistiques et non comme une attitude fondamentale vis-à-vis du monde. ■

## Un exemple de recherche pédagogique à l'étranger

### En Suisse romande

La recherche est assez éclatée entre centres de recherche proches des administrations, qui font de la recherche pour l'évaluation et le pilotage du système de formation (IRDPP par exemple), universités plutôt spécialisées dans la recherche fondamentale (Genève, Neuchâtel et Zurich par exemple), et Hautes écoles pédagogiques (HEP) où la recherche est centrée sur la didactique disciplinaire, les processus d'enseignement et la professionnalisation du métier d'enseignant.

L'enseignement étant cantonal, il y a une multiplication des ressources ; un « Centre suisse de la recherche en éducation » (CSRE) tente de coordonner ces différentes recherches. Dans certains cantons, des enseignants peuvent avoir des décharges de service pour participer à certaines recherches. Le Syndicat des enseignants romands (SER), par exemple, entretient une relation suivie avec les chercheurs et siège dans le Conseil de la Recherche.

## Propositions du SNES et outils d'analyse

# Ce que demande le SNES

Enseigner est un métier complexe dont la pratique exige de pouvoir appuyer ses connaissances disciplinaires de haut niveau sur des savoirs épistémologiques et didactiques solides pour faire les choix raisonnés que le quotidien impose. Savoir prendre de la distance par rapport à ses propres pratiques, être en capacité d'échanger avec ses pairs en toute liberté mais aussi connaître les enjeux culturels de l'École et les biais sociaux à l'œuvre dans le système éducatif sont des dimensions incontournables. L'existence de la recherche pédagogique et de la recherche en éducation est une richesse. Ces recherches doivent pouvoir « parler aux praticiens », tenir compte des questions qui les intéressent, qui les inquiètent, dans l'exercice de leur métier, et considérer que les enseignants ont une véritable expertise.

Le SNES revendique :

- une meilleure articulation entre recherche et formation initiale et continue des personnels. La formation continue, par exemple, ne peut se contenter d'avoir pour contenu la mise en œuvre des réformes ou la transmission de « bonnes pratiques » ;
- une diffusion des résultats de la recherche, des problématiques nouvelles qu'elle explore afin d'en faciliter l'appropriation par les personnels ;
- la possibilité pour les enseignants de terrain de faire partie d'équipes de recherche avec des décharges de service. À ce titre, l'exemple de l'INRP est significatif des dérives budgétaires et comptables qu'il est urgent d'endiguer ;
- la mise en place d'observatoires des contenus et des pratiques dans

un cadre institutionnel, et dans chaque académie, afin que les collègues puissent échanger, débattre, confronter leurs points de vue en dehors de toute hiérarchie... ;

- l'intégration d'heures de concertation dans le service des enseignants afin qu'ils puissent échanger et débattre dans leur établissement ;
- une élaboration plus démocratique des propositions françaises dans la mise en place des évaluations internationales du type PISA et des préconisations européennes pour l'Éducation. Ainsi le SNES a fait le choix d'investir dans le Comité Consultatif (20 membres) du Réseau Recherche de l'IE dont un des objectifs est de produire des analyses critiques, des propositions et des stratégies alternatives sur les politiques éducatives et d'emploi, tout comme sur les orientations développées par les institutions internationales (Banque Mondiale, UNESCO, OCDE, FMI). Par ailleurs, considérant que d'autres approches sont nécessaires pour favoriser l'entrée des éléments issus de la recherche dans la réflexion des personnels et leur permettre de reprendre la main sur leur métier, le SNES a mis en œuvre depuis 2001, avec l'équipe de Clinique de l'activité du CNAM dirigée par Yves Clot, « un travail sur le travail » avec des professeurs, des CO-Psy et des CPE<sup>(1)</sup>.

(1) Voir dossier dans *L'US Magazine*, supplément au n° 673 du 25 octobre 2008 : « Libérer son travail, agir sur son métier ».



### DES PROGRAMMES ET DES PRATIQUES

Partant du constat qu'un lieu d'échanges et de débats faisait gravement défaut dans le système éducatif, le SNES a décidé de créer en 1999 l'Observatoire national des contenus et des pratiques (il existe aussi des observatoires académiques).

Organisé par les groupes disciplinaires du secteur Contenus du SNES, il permet chaque année de mettre des questions en débat avec des chercheurs, des universitaires, des collègues. Depuis leur création, les observatoires nationaux et académiques ont réuni des centaines de participants sur des sujets aussi variés que les compétences, le redoublement, l'aide, la démocratie dans la classe, l'articulation entre l'individuel et le collectif, l'égalité des chances, l'école en Finlande, etc.

Ils sont un outil indispensable à la réflexion du syndicat et à la construction de ses revendications.



Le SNES a créé Adapt il y a 20 ans, au moment où l'évolution du second degré, rapide et considérable, nécessitait de créer un espace professionnel indépendant, sans tutelles hiérarchiques et mettant en mouvement l'intelligence collective pour penser les évolutions du métier et aider professeurs, CO-Psy, CPE à réfléchir à leurs pratiques. Ce choix, original dans le monde syndical, a permis à de nombreux enseignants de se familiariser rapidement avec des aspects de la recherche utiles pour construire leur métier au quotidien. Le catalogue confirme la constance de cette orientation : *L'enseignement des questions socialement vives en histoire et géographie* • *Entre deux langues, autobiographie et bilinguisme* • *L'atome, chimère ou réalité ? Débats et combats dans la chimie du XIX<sup>e</sup> siècle...*

Description détaillée de chaque ouvrage et commande : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)



### Institut de Recherches de la FSU

L'Institut de recherches historiques, économiques, sociales et culturelles (IRHESC) a été créé en 1994 à l'initiative de la FSU. En croisant des regards d'horizons divers – enseignants, chercheurs, syndicalistes – l'institut se propose de développer et de diffuser des outils pour la compréhension de notre temps dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Un conseil scientifique analyse et valide les projets. L'institut a organisé le colloque « Quelle recherche en éducation pour la formation des enseignants ? », un séminaire national « Politiques néolibérales et action syndicale ». Cinq chantiers structurent l'activité de recherche : *Les chantiers travail, néolibéralisme, l'école et ses critiques, nouveau management public, condition enseignante*. L'institut publie une revue trimestrielle, *Nouveaux Regards*.

## EPS : des recherches en éducation pour développer le métier

Pour le SNES, c'est fondamental, il ne peut y avoir de développement du métier sans recherches de haut niveau. D'abord impulsée par des praticiens pour mieux « démocratiser » les pratiques sportives puis à l'INRP et ces dernières années dans les IUFM, trois types de recherches en EPS ont émergé :

- d'abord celles qui concernent la modélisation didactique des savoirs ou activités de référence (le sport ou la danse). Des thèses récentes portent par exemple sur le traitement didactique d'une activité physique dans une classe tout au long d'un cycle d'enseignement, et sur les effets de ce traitement sur les apprentissages des élèves ;
- puis des recherches à visée « compréhensive », qui partent des situa-

tions authentiques d'enseignement, au plus près des préoccupations des praticiens, pour tenter d'identifier qui se passe réellement. Les classes sont devenues un terrain de recherche, en collaboration étroite avec les professionnels de l'enseignement et ceux de la formation des maîtres ;

- enfin, c'est plus récent mais assez massif, le développement de nouveaux cadres théoriques et de nouvelles approches d'analyse de la pratique. À partir de recueil d'informations multiples (numérisation d'image, logiciels de traitement des données) s'organise un va-et-vient entre pratique et activité réflexive à propos de ces pratiques débouchant sur la conception d'un professeur « praticien réflexif ». Nombre de ces recherches débouchent aussi sur la formation de formateurs (tutorat...).

**1989-2009.** La création du CAPES de sciences et techniques documentaires par la loi d'orientation de Lionel Jospin, sous l'action du SNES, officialise la qualification des documentalistes, jusque-là personnels aux statuts variés, souvent en difficulté professionnelle.

## Professeurs documentalistes : 20 ans de combat

Les années 90 sont celles de l'investissement des professeurs documentalistes dans les dispositifs basés sur la recherche documentaire (TPE, IDD...). Mais l'institution se désintéresse de leur rôle : abandon des projets de refonte de la circulaire de missions datant d'avant la création du CAPES, chute des recrutements depuis 2006.

### Pénurie de personnels

La documentation est la discipline la plus touchée par la baisse des postes aux CAPES : 2 professeurs sur 3 ne sont plus remplacés. À la rentrée dernière, près de 500 postes étaient vacants ; +30% en un an. Dans une académie comme Lille, près de 15% des postes n'ont pas été pourvus. Pour pallier la pénurie des personnels qualifiés, les rectorats ont recours à des pratiques inadmissibles : pressions sur les TZR d'autres disciplines pour occuper un poste dans un CDI, affectations de personnels



© Daniel Maunoury

en difficulté professionnelle, assorties d'une incitation à une reconversion vers la documentation sans réelle formation ni suivi des personnels concernés. Quelle régression, 20 ans après la création du concours !

**Enseignement indispensable**  
Pourtant, la nécessité d'une édu-

cation des élèves à l'information par les professeurs documentalistes est reconnue depuis ces dernières années : rapport du sénateur Assouline (2008) et, tout récemment, le rapport remis à Nadine Morano (secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité), qui préconise que « L'éducation aux médias [devienne] un

*véritable cursus obligatoire (...)* avec plusieurs dizaines d'heures d'enseignement. (...) L'éducation aux médias sera assurée au niveau collège et lycée par les professeurs documentalistes dont le rôle serait réaffirmé ».

Le 13 octobre, un courrier signé par les syndicats de l'Éducation (à l'exception de FO) et la FAD-BEN (Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale) demande au ministre une audience sur le recrutement et les missions des professeurs documentalistes. Soyons nombreux, lors de la grève du 24 novembre, dans les rassemblements pour réaffirmer les revendications des professeurs documentalistes. ■

**Vassilia Margaria,  
Virginie Pays, Claire Richet**

*NB :* En décembre, une publication en ligne du groupe Documentation du SNES et un supplément à *L'US* feront le point sur les réussites et les difficultés rencontrées par cette profession depuis 20 ans.

### HISTOIRE DES ARTS

## Des modalités d'évaluation inacceptables

Dès le mois de juillet dernier le SNES est intervenu auprès de la DGESCO pour demander une clarification des modalités d'évaluation de l'épreuve d'histoire des arts au brevet.

Le ministère a finalement publié, au *BO* du 29 octobre, la note de service du 13 juillet dernier. Le dispositif est inacceptable et inapplicable :

– modalités d'évaluation « définies par l'équipe pédagogique », « en fonction du contexte de chaque établissement et des choix pédagogiques qui y sont exercés » ;  
– évaluation organisée « dans le cadre de l'emploi du temps des

élèves au sein d'une séquence pédagogique » ;

– évaluation pouvant « concerner plusieurs élèves et porter sur tout objet d'étude abordé pendant l'année », pouvant « s'appuyer sur un ou plusieurs documents proposés par les examinateurs ou bien sur une réalisation personnelle ou collective effectuée en classe » (dossier, diaporama, DVD, dessins, schémas, expositions, création...).

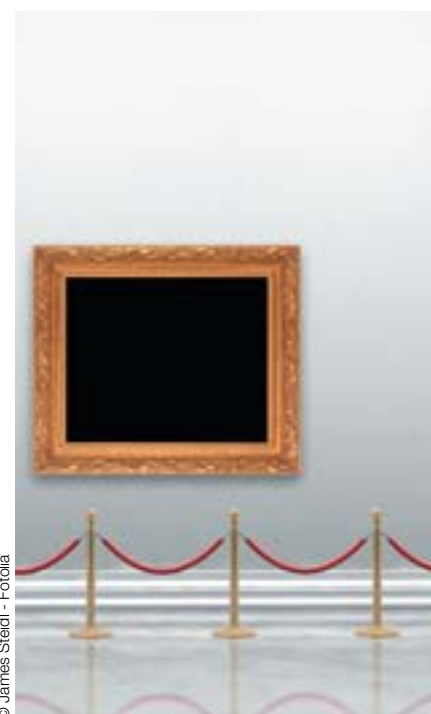
Comment les professeurs d'histoire géographie pourraient-ils préparer et évaluer les élèves de Troisième pendant les cours, quand on connaît la lourdeur du programme d'histoire ?

Les professeurs d'arts plastiques et d'éducation musicale doivent-ils sacrifier plusieurs heures de cours dans l'année de Troisième pour une évaluation aussi peu pertinente et qui ne s'inscrit pas dans la réalité des pratiques de classe ?

Le SNES réitère sa demande d'un véritable cadrage national de l'expérimentation et des moyens pour la concertation des équipes.

Pour le SNES un tel dispositif ne peut être imposé. Il appelle les collègues à ne pas s'y engager en l'état. ■

**Sandrine Charrier**  
ens.artistiques@snes.edu



© James Steidl - Fotolia

# COLLÈGE

## Livret de compétences

L'évaluation du socle commun fait l'objet d'une note de service parue au **BO n° 40 du 29 octobre**. Seuls le niveau A2 dans une langue vivante étrangère et le B2i seront exigibles pour l'obtention du brevet à la session 2010, mais renseigner le livret de compétences est annoncé comme obligatoire dès cette année.

L'attestation de la maîtrise du socle décline chacun des 7 piliers en domaines qui font l'objet d'une validation binaire (oui/non). Chaque domaine comprend des items de niveau et d'intérêt très divers. « Comprendre un énoncé, une consigne » voisine par exemple avec « Lire des œuvres littéraires intégrales et rendre compte de sa lecture » dans la sous-partie « Lire » du pilier 1 (maîtrise de la langue française). Comment décider que la compétence visée est maîtrisée en évitant une validation subjective ? Où mettre le curseur ? Ces questions sont restées sans réponse de la DGESCO qui a publié cette attestation sans jamais faire le bilan des expérimentations conduites ces deux dernières années. C'est le chef d'établissement qui doit valider ou non l'acquisition



© Clément Marfin

du socle lors du conseil de classe de Troisième du 3<sup>e</sup> trimestre. Mais l'attestation sera renseignée « dès la classe de Quatrième par les professeurs principaux après concertation avec les équipes pédagogiques ». La charge de travail sera considérable pour le professeur principal, chargé de faire

la synthèse des items validés par chacun de ses collègues alors qu'aucun temps n'est prévu pour la concertation des équipes... Et le collège risque de devenir un lieu où on passera plus de temps à formuler des jugements sur les élèves qu'à leur apprendre des connaissances solides et formatrices.

### Vision utilitaire du savoir

Si le caractère étroitement utilitariste des compétences-clés européennes a été en partie gommé au sein du socle commun défini en France, la conception de ce socle reste marquée par le souci de restreindre la portée émancipatrice et critique de la formation. Ainsi le pilier « culture humaniste » consiste au mieux à faire mémoriser quelques repères, à donner du prêt à penser et à imposer du conformisme. La fragmentation des apprentissages en français laissera échapper l'essentiel : la capacité à se mouvoir dans l'infini du langage. En marginalisant les arts plastiques, l'éducation musicale, la technologie et l'EPS, le socle écrase des pans entiers de la culture et conçoit des individus privés de corps. Les piliers 6 (compétences

sociales et civiques) et 7 (autonomie et initiative) visent à encadrer les individus dans des comportements formatés soumis à jugement. D'une manière générale, toute activité du collégien, même menée de manière gratuite et libre, devra être observée et évaluée. Le renforcement du poids de l'utilitaire enfermera un peu plus les jeunes dans une attitude consumériste.

Comment ne pas voir par ailleurs que cette attestation pèsera sur la conduite des classes et les choix pédagogiques des enseignants ? La médiocrité de la formation qui en découlera affectera peu les élèves scolarisés dans les collèges favorisés, mais elle empêchera plus sûrement les autres d'entrer dans la culture.

C'est pour toutes ces raisons que le SNES appelle les personnels à se saisir de cette question et à en débattre collectivement. Une note de service n'est ni un décret, ni un arrêté ! Il n'y a donc aucune raison de se laisser imposer l'utilisation de cette attestation qu'aucun texte réglementaire ne généralise pour cette année. ■ **Monique Daune**

## Quelle vision du métier ?

La DEPP (Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance) vient de publier les résultats d'une enquête réalisée en 2008 auprès d'enseignants du second degré sur leur vision du métier et leur pratique professionnelle.

Si les enseignants prennent toujours autant de plaisir à enseigner leur discipline et si leur principale satisfaction demeure le contact avec les élèves, on apprend que 67 % des enseignants (+ 14 points par rapport à 2005) se sentent personnellement concernés par le

malaise enseignant (qui existe bel et bien pour 93 % des interrogés) et que 27 % des enseignants projettent d'arrêter un jour d'enseigner, de façon temporaire ou définitive.

### Pénibilité accrue

79 % des enseignants en collège hors RAR (Réseau ambition réussite) (75 % en LGT et 72 % en collège RAR) considèrent que leur charge de travail s'est alourdie. L'hétérogénéité des élèves en constitue de loin la première explication (48 %) suivie du manque de concentration des élèves et de leur manque d'intérêt (37 %) puis de la multiplication, des réunions (globalement

34 %, mais 37 % en collège RAR et 40 % en collège hors RAR) et du métier qui se déporte de plus en plus vers des missions d'éducateur et d'assistant social (33 % au total, mais 42 % en collège RAR). L'hétérogénéité des élèves représente par ailleurs, pour 73 % des enseignants, l'une des trois principales difficultés rencontrées dans leur métier (76 % en collège hors RAR) ; gérer sa classe est également mentionné par 31 % des interrogés en collège RAR. La première attente des enseignants est donc la réduction du nombre d'élèves par classe (73 % en collège hors RAR). En collège RAR où les effectifs par classe sont théori-



quement plus faibles, cette mesure est tout de même plébiscitée par 65 % des enseignants, 28 % attendant un abaissement du temps d'enseignement et 24 % une amélioration de la formation initiale.

### Pour le travail en équipes

Seuls 10 % des enseignants déclarent ne jamais travailler en équipe, mais les problèmes d'emplois du temps et l'alourdissement de la charge de travail en constituent les principaux obstacles. ■

M. D.

**LA CARTE SCOLAIRE, INSTAURÉE EN 1963**, avait pour but de répartir la population scolaire dans les établissements selon un territoire déterminé. Ce dispositif a évolué, il a été assoupli à de nombreuses reprises... Au fil du temps, et compte tenu de la dégradation des conditions économiques et sociales dans certains quartiers, les stratégies d'évitement et de contournement de la carte scolaire ont mis à mal toute mixité, scolaire et sociale, et abouti à une ghettoïsation des établissements les plus fragiles. Au lieu de renforcer et de rénover la carte scolaire, dernier rempart contre les inégalités, Sarkozy a décidé de la supprimer...



© DR

## Carte scolaire : la nouvelle donne...

### Contre la suppression de la carte scolaire, pour une vraie mixité scolaire et sociale

Alors que cette réforme était présentée comme une des plus importantes du quinquennat, l'assouplissement de la carte scolaire et sa suppression prévue en 2010 n'ont pas été évoqués par Luc Chatel. En effet, pas un mot sur la carte scolaire lors de la conférence de presse de rentrée du ministre. À cela on peut trouver plusieurs raisons. Premièrement, le phénomène reste marginal par rapport aux effectifs globaux et souvent très ponctuel car seule une minorité de parents demande des dérogations (aux alentours de 6% des effectifs), de plus la baisse démographique se poursuivant dans de nombreuses académies, il est assez facile d'accorder ces dérogations ; deuxièmement, les résultats par critère sont semblables à ceux de 2008, c'est-à-dire qu'une minorité seulement des dérogations accordées correspond aux cri-

tères définis et hiérarchisés par le ministère ainsi depuis 2008 : les élèves handicapés, les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé, les boursiers au mérite, les bour-

siers sociaux, les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier, les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé, les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement demandé. Le critère majoritaire est celui du choix pur et simple de contournement sans autres motifs que l'évitement. Ceci va évidemment dans le sens de toutes les réactions de rentrée (presse, experts, syndicats et associations de parents) sur le recul des mixités sociale et scolaire, c'est-à-dire le contraire des objectifs affichés par le ministère. Comme le SNES l'avait annoncé, la ghettoïsation se renforce, les établissements qui perdent des élèves, perdent aussi des moyens (malgré les promesses du ministre), certains ferment comme à Avignon (voir encart) ou fermeront ; et certains établissements très demandés refusent les élèves de leur secteur. Les dynamiques de spécialisation des établissements déjà à l'œuvre sous

### PETIT HISTORIQUE DE LA CARTE SCOLAIRE

**1963** : circulaire préparatoire de la carte scolaire du premier degré.

**1965** : circulaire préparatoire de la carte scolaire du second degré.

**1984-1988** : expérimentation puis extension d'assouplissement de la carte scolaire dans 89 départements dans les limites des capacités d'accueil.

**2007** : assouplissement de la carte scolaire.

**2010** : disparition annoncée de la carte scolaire.

l'effet, notamment, des suppressions massives de postes, d'option et de la concurrence du privé, s'amplifient. 75 % des collèges « ambition réussite » perdent des élèves (jusqu'à 23 %). Dans les villes concernées, les dérogations se font par fuites successives, du quartier déshérité vers le centre ville. L'arrivée massive, dans un établissement, d'élèves provenant d'un collège défavorisé, fait à son tour partir les classes moyennes vers un troisième établissement, plus prestigieux, et ainsi de suite. Partout, la mixité scolaire et sociale



© Clément Martin

est mise à mal. La recherche de l'entre-soi, déjà à l'œuvre avant, s'en trouve renforcée.

**Le SNES s'oppose donc à toute suppression ou assouplissement de la carte scolaire et fait les propositions suivantes :**

- mettre en place une véritable politique sociale et d'aménagement du territoire, afin d'éviter la constitution de ghettos ;
- améliorer la diversité de l'offre de formation dans les établissements situés dans les secteurs difficiles ;
- améliorer les conditions d'enseignement

dans les établissements difficiles en leur attribuant des moyens supplémentaires ;

- revoir le découpage de la carte scolaire dans

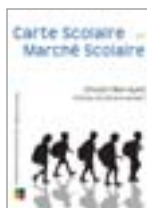
certains secteurs, la carte actuelle jouant parfois le rôle de ghettoïsation qu'elle est censée corriger ;

- accorder pro-

gressivement aux établissements des moyens, en particulier en personnels, non plus fondés sur le nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement mais fondés sur le nombre d'élèves scolarisables du secteur de recrutement. ■

## Les dérogations se font par fuites successives, du quartier déshérité vers le centre ville.

## POUR EN SAVOIR PLUS, DES LIVRES SUR LA QUESTION



**Carte scolaire et marché scolaire**, Choukri Ben Ayed.

Publié par l'institut de la FSU, Éd. du temps. 2009.

Ce livre souligne les risques associés à la suppression de la carte scolaire, la dérive vers l'instauration d'un marché scolaire et de la ghettoïsation scolaire. Si l'ouvrage s'inscrit à contre-courant des orientations politiques actuelles, il formule un ensemble de propositions pour dépasser l'alternative entre *statu quo* et logiques du marché.

**Faut-il supprimer la carte scolaire ?** Alain Madelin, Gérard Aschiéri Magnard, 2009

Une œuvre de vulgarisation de très bon niveau, constituée d'une première partie consacrée à l'historique et à l'état des lieux, et complétée par un échange d'arguments (pour-contre) qui cible bien les enjeux du sujet pour notre société (libérale avant tout ? républicaine ? solidaire ? individualiste ?).



**La carte scolaire**, Agnès van Zanten et J.-P. Obin.

Que sais-je ? PUF, 2008.

Spécialistes de la carte scolaire, les deux chercheurs signent là un ouvrage très documenté, qui fait le tour de la question en donnant tous les points de vue (syndicats, familles, chefs d'établissements, collectivités territoriales) et en analysant méthodiquement les effets de l'assouplissement depuis 2007.

## DES ÉTABLISSEMENTS RAYÉS DE LA CARTE

En 2003 déjà, Thélot conduisait « le grand débat » et avançait quelques propositions de réformes du système éducatif, se disant favorable à la fermeture d'établissements dits « dégradés ». Le SNPDEN n'est pas hostile, quant à lui, à la fermeture d'établissements quand ils ne sont plus en mesure de garantir une réelle mixité sociale, scolaire ou ethnique.

Mais s'ils en sont arrivés là, c'est que l'assouplissement de la carte scolaire a mis en péril une mixité déjà fragile. Comme l'indique la conclusion du rapport Obin-Peyroux, rapport contesté par le ministère et interdit de publication dans un premier temps, « la mixité scolaire aurait été davantage altérée que la mixité sociale, [puisque] les chefs d'établissement ayant perdu des élèves, ont la conviction que ceux-ci sont le plus souvent de bon niveau scolaire ».<sup>(1)</sup>

Louis Maurin, le directeur de l'Observatoire des inégalités, écrivait dans un article de mai 2007 : « Quelques établissements réputés vont se donner bonne conscience en accueillant une poignée de bons élèves venus des quartiers défavorisés. Les écoles les moins réputées vont se vider de ces éléments moteurs, renforçant encore la fracture sociale scolaire. On peut craindre le pire pour ces collèges déjà en situation difficile. Paradoxe ultime, grâce à un enrobage savant les plus pénalisées seront les couches sociales peu diplômées, qui ont porté Nicolas Sarkozy à la présidence de la République... ».

Force est de constater qu'il avait raison, et la fermeture du collège Ambition Réussite Paul Giéra d'Avignon, à la rentrée dernière, est aussi la conséquence de l'assouplissement de la carte scolaire... On assiste ici, comme à Toulouse<sup>(2)</sup>, à une hypercentralisation des élèves vers l'intra-muros, les établissements en périphérie, *a fortiori* quand il s'agit de collèges « ambition réussite », se trouvant ghettoïsés au point d'être désertés, et en bout de ligne, fermés...

À côté de cela, des établissements « débordent » littéralement, notamment des lycées, comme c'est le cas à Étampes<sup>(3)</sup> où les enseignants, en grève en septembre, ont dénoncé des effectifs qui explosent : 36 en Seconde, parfois 39 ! Pour certains élèves, il faudra donc s'organiser pour se déplacer vers un établissement éloigné quand celui du quartier est fermé, pour d'autres, il faudra s'entasser dans des classes bondées : on est loin de l'objectif de planification initial instauré par la sectorisation !

(1) Note sur le rapport de l'IGEN sur « Les nouvelles dispositions de la carte scolaire ».

(2) Un article de *la Dépêche* du 14 septembre 2009 : baisse des effectifs dans les collèges « ambition réussite », fermeture de Sixième, fermeture d'options et recul de la mixité sociale dans les collèges G.-Sand et Bellefontaine, et rumeur de fermeture pour le collège de la Reynerie.

(3) Lycée Geoffroy-Saint-Hilaire à Étampes.

**RETRAITE.** Six ans après la réforme de 2003, le bilan en est, comme le SNES et la FSU l'avaient à l'époque analysé, largement négatif.

## Travailler plus pour gagner moins !

Ce bilan d'application de la réforme des retraites ne surprendra personne. Il est pourtant utile de disposer d'une appréciation précise de la réalité des départs en retraite.

Pour les enseignants du second degré, la réforme de 2003, c'est d'abord une dégradation forte des conditions de travail en fin de carrière. Ainsi, en 2003, 34,3 % seulement des certifiés liquidant leur retraite à 60 ans ou après travaillent à temps complet. Ils sont 60,7 % en 2008. Dispositif devenu moins accessible et moins avantageux, le nombre d'entrée en CPA chute de 84 %<sup>(1)</sup> de 2003 à 2007. C'est donc dans des conditions de travail dégradées que la profession se voit contrainte à arbitrer entre prolongation d'acti-

vité et niveau de la pension. De 2003 à 2008, l'âge moyen du départ en retraite pour les certifiés est en augmentation de 6 mois (de 60,3 à 60,8 ans)<sup>(2)</sup> ; le même constat vaut pour les agrégés (de 60,5 à 61). Pourtant, la durée de service plus importante (+ 0,7 annuité) ne permet pas d'empêcher la baisse du taux de pension : 2,2 points (à 69,4 % en 2008).

### Des inégalités accrues

Ces valeurs moyennes ne rendent pas compte de toute la réalité. En 2008, 27 % des enseignants du second degré ont vu leurs pensions réduites par la décote (taux moyen 1,77 %) tandis que 59 % d'entre eux la voyaient majorée par une surcote (de 3,03 % en moyenne). Si

l'attribution de surcote sera rapidement moins fréquente car elle ne s'applique qu'au-delà d'une durée qui ne cesse d'augmenter, la proportion de décote et son ampleur sont appelées à s'accroître. La réforme creuse les inégalités ; ainsi, en 2008, 10 % des certifiés partant en retraite à 60 ans ou plus ont un taux de pension inférieur à 51,4 % (53 % en 2002) et 10 % ont un taux supérieur à 80,3 % (79 % en 2002).

Sur l'ensemble des personnels du ministère de l'Éducation nationale, les femmes sont un peu plus touchées par la décote : 19,2 % contre 18,7 % pour les hommes. Et les hommes bénéficient plus souvent d'une surcote (33,9 % des hommes contre 24 % des femmes entre 2004 et

2007), pour un nombre de trimestres plus important (4,1 pour les hommes contre 3,4 pour les femmes).

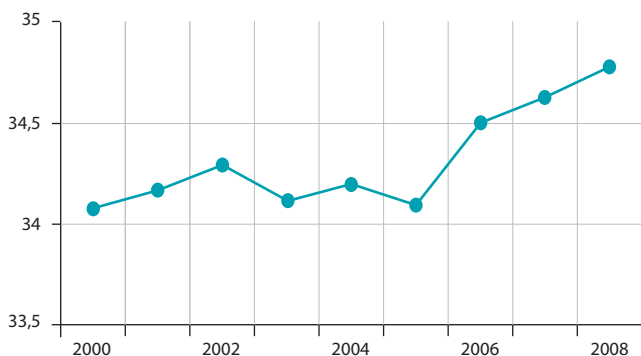
À la veille du rendez-vous de 2010, qui devait initialement traiter de l'emploi des seniors, mais où « tout est ouvert » selon le président de la République, voici quelques données qui interpellent. ■ **Anne Féray**

(1) CPA : Cessation progressive d'activité. Dispositif devenu moins accessible et moins avantageux. Comparaison sur l'ensemble des personnels du MEN, note DEPP juin 2009.

(2) Calculs SNES à partir de données du service des pensions. Ces statistiques établies sur les départs d'une année ne traduisent pas toutes l'ampleur des évolutions. Il faudrait étudier les générations, mais cela n'est possible qu'a posteriori.

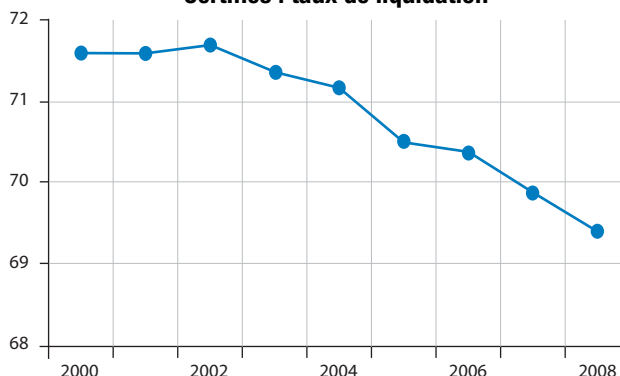
### Un taux de liquidation en baisse, pour une durée de service augmentée

Certifiés : annuités à la liquidation



Legende : Les certifiés partis à la retraite en 2000 totalisaient en moyenne 34,1 annuités.

Certifiés : taux de liquidation



Legende : Le taux moyen de liquidation des certifiés partis à la retraite en 2000 est de 71,6 %.



### QUESTION-RÉPONSE

## Ai-je droit à la GIPA ?

Mise en place en 2008 en remplacement de la bonification indemnitaire versée à certains agents arrivés en fin de carrière, la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) a été reconduite pour 2009.

Versée automatiquement en fin d'année civile, son montant dépend de l'indice détenu par les bénéficiaires. Il peut être calculé sur le site de la FSU : <http://www.fsu.fr/spip.php?article1703>.

Présentée comme devant compenser la perte de pouvoir d'achat du traitement indiciaire enregistrée sur la période 2004-2008, la GIPA ne concerne en réalité qu'une infime minorité d'agents.

En effet, le versement de la GIPA n'intervient que si plusieurs conditions sont remplies :

- avoir été employé en continu du 31/12/2004 au 31/12/2008 ;
- ne pas avoir eu de changement d'échelon ou n'avoir eu qu'une progression indiciaire modeste et inférieure à l'inflation constatée sur la période<sup>(\*)</sup>.

Un changement d'échelon le 31/12/2008, une mise en disponibilité, un départ en retraite en cours de période de référence et vous n'êtes plus éligible au dispositif.

En outre, en cas d'exercice à temps partiel le 31/12/2008, la GIPA est proratisée. ■ **Gracianne Charles**

(\*) Ce qui, en pratique, exclut les AED de bénéfice de la GIPA.

**NOTATION PÉDAGOGIQUE ANNUELLE DES CERTIFIÉS.** Dans un contexte où les missions des IA-IPR sont grandement modifiées (cf. *L'US Mag* n° 684, p. 32) et où la notion de mérite prend de plus en plus de place dans l'évolution de la carrière, la disparité des notes pédagogiques des certifiés tant entre les disciplines que d'une académie à l'autre est inacceptable.

# Disparité à tous les échelons

**E**n tant que fonctionnaire, les certifiés sont évalués tous les ans. Cela se traduit pour nous par l'attribution de deux notes : l'une administrative, proposée par notre chef d'établissement, et l'autre pédagogique, proposée par notre IPR. Les deux sont ensuite attribuées par le recteur et forment une note globale sur 100. Nous devons donc tous les ans recevoir dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre notre avis annuel de notation, établi par le recteur, regroupant les deux notes qu'il nous a attribuées dans l'année scolaire précédente. Celles-ci servent à nous classer cette année si nous sommes promouvables à l'échelon supérieur et entrent en compte dans notre barème pour accéder à la hors-classe. L'information donnée via I-Prof ne saurait remplacer cet avis écrit.



© Thierry Nectoux

## Disparités

La notation pédagogique des certifiés est encadrée par une grille cible (cf. supplément « Carrières ») qui nous permet de savoir, dans notre échelon, comment nous sommes classés. Celle-ci devrait éviter les disparités de notation entre les disci-

plines mais aussi entre les académies, afin que les collègues nouvellement mutés dans une académie et les plus anciens soient traités selon les mêmes critères. Loin s'en faut ! Les nombreux retards d'inspection et la disparité de notation entre les disciplines (dans un contexte où la gestion des certifiés se fait toutes disciplines confondues) creusent les écarts entre les collègues. Les commissions d'harmonisation ne jouent pas leur rôle et se tiennent sans le regard des élus des personnels. Le SNES fait pression dans toutes les académies et au niveau

national pour que l'inspection se conforme à ces grilles cibles. La sauvegarde du caractère national du corps des certifiés est en jeu.

## Mérite

L'administration s'accommode de ces dysfonctionnements et les utilise pour justifier la mise en œuvre de pratiques managériales d'évaluation : entretiens individuels au plus près du terrain et mise en valeur d'une notion de mérite exclusivement soumis à l'appréciation hiérarchique qui se traduit par des injonctions à se conformer à de « bonnes pratiques » et par l'encouragement à assurer des tâches qui ne fondent

pas le cœur de notre métier (aide à l'orientation par exemple).

**Pour le SNES,** l'évaluation doit d'abord avoir pour objectif l'amélioration du service public d'éducation, et non le contrôle d'une masse salariale par la gestion des carrières des personnels. La qualité de ce service public doit être la même partout et par conséquent les personnels également qualifiés et efficaces dans l'exercice de leur métier. C'est dans ce but que nous réaffirmons notre

revendication de déconnexion de l'avancement et de l'évaluation. Remarquons que nos évaluateurs (IPR et chefs d'établissement) bénéficient d'un rythme unique d'avancement. L'avancement de tous au même rythme permettrait de recentrer l'inspection sur l'aide et le conseil.

Ce n'est pas, en effet, la sanction financière d'un ralentissement de carrière qui permet de surmonter difficultés et insuffisances, mais des conseils pédagogiques et la possibilité d'accès à une véritable formation continue. ■

**Xavier Marand**

Secrétaire de catégorie certifiés

# MUTATIONS 2010 C'est parti !

**P**ublication de la note de service au *BO* du 5 novembre, ouverture des serveurs via i-prof-SIAM : **du jeudi 19 novembre au mardi 8 décembre.**

## Tout sur le mouvement 2010

Pour bien préparer sa première affectation, sa mutation, sa réintégration : les conseils des commissaires paritaires, élus nationaux du SNES.

- Supplément spécial « mutations 2010 » joint à cette *US magazine* n° 685 ;
- les enjeux du mouvement 2010 ;
- le calendrier, les contacts et coordonnées indispensables ;
- le tableau des barèmes, le traitement des différentes situations par l'administration ;
- les fiches syndicales de suivi individuel...

Sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) :

- les publications en ligne ;
- les barres inter et intra des années antérieures ;
- le calcul de votre barème ;
- analyses et bilan des mouvements précédents ;
- la FAQ « questions-réponses » ;
- le forum de discussion...

Dans les sections académiques du SNES :

- les cartes des barres inter et intra 2009 ;
- les permanences et réunions mutations ;
- les rendez-vous individualisés...

Pour suivre l'actualité : consultez régulièrement le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) et les sites des sections académiques. ■

**Christophe Barbillat**  
emploi@snes.edu





ALORS QUE LA CRISE DU TRAVAIL ÉCLATE AU GRAND JOUR dans le privé mais aussi dans le secteur public mis sous tension par les méthodes managériales, France 3 a diffusé lundi 26 octobre et mercredi 28 octobre *La Mise à mort du travail*, un triptyque - *La Destruction*, *L'Aliénation*, *La Dépossession* - qui fait d'ores et déjà date dans l'histoire du documentaire social.

## Attention, affres d'emploi !

**N**on pas qu'il soit le premier à se pencher sur la souffrance au travail (il suffit de se remémorer *Attention danger travail* sorti en 2003 ou *J'ai (très) mal au travail* diffusé en 2007), mais ce qui fait la singularité et la force de ce documentaire c'est le travail d'enquête sur la longue durée et la rigueur scientifique avec laquelle Jean-Robert Viallet, le réalisateur, et son équipe ont réussi à rendre visibles les mécanismes et la puissance destructrice du management. Immergé pendant plus de deux ans dans le monde de l'entreprise à La Défense, il a relevé le pari difficile de réaliser un objet inédit et didactique en centrant son analyse sur trois sociétés emblématiques de la réalité du travail dans une économie standardisée et mondialisée : Intermarché, Carglass et Fenwick. Des paroles d'experts donnent sens à des comportements, des situations et décortiquent les codes de l'entreprise.

### Filmer le travail dans sa banalité

Dans ce monde clos du quartier de La Défense, Jean-Robert Viallet filme le travail dans sa banalité : le quotidien des caissières de supermarché, une réunion de commerciaux, une audience aux prud'hommes, le cabinet de consultation du Dr Pezé, spécialiste de la souffrance



© FTV Pôle France 2

au travail à l'hôpital de Nanterre, les contrôles d'un inspecteur du travail, une séance de coaching de chefs de rayon. Avec finesse, il met en image et démonte les mécanismes du capitalisme financier à travers l'exemple de l'ascension d'Henry Kravis qui a racheté Fenwick en 2006. Il démontre aussi de façon implacable comment l'entreprise crée volontairement de l'isolement, de l'individualisme afin de briser toutes les formes de solidarité et d'ac-

tions collectives. Plus dérangeante encore, la logique de la soumission librement consentie des salariés nous renvoie à un profond malaise civilisationnel,

dignité, déshumanisé par la financiarisation, gangrené par les injonctions du management moderne (prime au mérite, satisfaction du client, productivité maximale) et

### Le réalisateur et son équipe ont réussi à rendre visibles les mécanismes et la puissance destructrice du management

celui d'une société paralysée par la peur du chômage.

#### Donner à penser

Ce documentaire donne à voir, sans pathos mais avec une violence latente, un monde du travail malade, qui a perdu son sens et sa

dominé par le discours de l'évidence (« *il faut s'adapter* », « *on n'y peut rien* »). Ce film, au-delà de la justesse du constat, nous donne à tous l'impérieuse obligation de penser autrement, d'échanger et reprendre la main sur l'organisation du travail. ■



© FTV Pôle France 2

### LE SNES, LA FSU ET LA QUESTION DU TRAVAIL

Le syndicalisme a la responsabilité de s'intéresser de très près à la question du travail et d'adapter ses formes d'intervention auprès des salariés. C'est la raison pour laquelle :

- depuis 2001, le SNES développe un partenariat avec l'équipe de « Clinique de l'activité » du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) qui doit permettre à l'ensemble des professionnels de l'éducation de prendre une distance critique sur leur travail afin de reprendre en main leur métier ;
- depuis 2006, l'Institut de recherches de la FSU organise un chantier de réflexion sur le travail qui associe des chercheurs et des syndicalistes. Leurs travaux sont mis en ligne sur le site de l'Institut (rubrique Chantiers puis Travail) et publiés dans la revue *Nouveaux Regards* (voir la lettre d'octobre 2009 : <http://institut.fsu.fr/lettremensuelle/2009-10bis.pdf>). Le SNES et la FSU ont organisé des stages, séminaires, colloques sur ces questions.

## Questions à J.-R. Viallet

**L'US :** *Le 20 octobre dernier, Xavier Darcos, ministre du Travail a déclaré devant les députés « il y a pire que le stress au travail, il y a le stress au chômage ». Votre documentaire lui apporte un démenti cinglant.*

**Jean-Robert Viallet :** L'expression « stress au chômage » ne me semble pas très heureuse. Il y a plutôt une peur du chômage, une angoisse de l'avenir mais le stress est vraiment indissociable du travail. L'actualité nous le prouve. Il est le lot quotidien de milliers de salariés. Au départ du projet il y a une demande de Christophe Nick, le producteur, qui souhaitait poursuivre son travail documentaire sur les grandes fractures de la société contemporaine. Après la violence et l'école, le thème du travail s'imposait mais c'est un sujet difficile à aborder car les entreprises

sont très fermées et contrôlées. Notre volonté était de nous y installer, d'y rester longtemps pour y faire un travail de sociologie appliquée. Le deuxième pari de départ était cinématographique: comment filmer la banalité du travail en entreprise et en particulier dans le secteur des services ? C'est le temps qui nous a permis de dégager des grandes lignes de forces et les mécanismes des techniques de management.

**L'US :** *Tout autant que la souffrance au travail, votre documentaire nous montre un travail en souffrance.*

**J.-R. V. :** C'est tout à fait le sens du titre du documentaire. Au fil des heures passées dans les entreprises, j'ai commencé à cerner les contradictions entre le discours managérial, qui est très pointu, psychologisant, manipulateur, et la réalité du terrain. J'ai alors compris que je tenais mon sujet. Il fallait décortiquer ces méthodes de gestion qui sont reproduites dans toutes les entreprises. Comme par exemple la logique de la prime par équipe. On fait croire aux salariés à un « tous ensemble » mais derrière la prime au mérite se cache une manipulation qui fait de chaque salarié le surveillant de l'autre tout en augmentant la productivité. Ces constructions managériales, comme la théorie du client roi, sont extrêmement efficaces

et imparables. Elles minimisent le rôle du profit en mettant la satisfaction de l'individu au premier plan.

**L'US :** *Un des objectifs de ces méthodes managériales c'est aussi d'isoler l'individu.*

**J.-R. V. :** L'objectif est clairement de casser toutes les démarches collectives qui ont permis à travers l'histoire d'obtenir des acquis sociaux. Dans l'esprit managérial, le collectif, c'est le contre-pouvoir le plus puissant donc le plus inquiétant. C'est collectivement qu'on peut refuser de se soumettre. Les entretiens individuels d'évaluation, les fausses promesses de travail en équipe ou de promotion

### Dans l'esprit managérial, le collectif, c'est

### le contre-pouvoir le plus puissant donc le plus inquiétant

n'ont qu'un seul but : isoler le salarié et produire de la solitude au sein de l'entreprise.

**L'US :** *Ceux qui tentent de faire respecter le droit du travail comme les militants syndicaux ou les inspecteurs du travail se trouvent eux aussi particulièrement isolés.*

**J.-R. V. :** Les salariés connaissent très mal leurs droits et vivent parfois l'arrivée d'un inspecteur du travail comme une menace individuelle. Cette méconnaissance s'explique aussi par le fait qu'il y a à peine un inspecteur du travail pour 10 000 salariés en France. Les salariés peuvent faire valoir leurs droits comme je le montre lors d'une séance aux prud'hommes, mais ils hésitent beaucoup à entreprendre cette démarche. Dans un contexte de chômage endémique et de crise économique, les rapports de forces sont très déséquilibrés et beaucoup de salariés préfèrent se taire plutôt que d'engager un combat.

**L'US :** *Les syndicats sont peu présents dans votre documentaire et les quelques salariés syndiqués sont très exposés, ce sont des salariés sentinelles.*

**J.-R. V. :** Des entreprises comme Carglass sont des structures jeunes qui pratiquent une forte mobilité interne et dont l'organisation est très éclatée. Il est



© FTV Pôle France 2

donc difficile d'y développer une action syndicale. Mais plus largement, je crois que les organisations syndicales ont été très déstabilisées par les nouvelles

formes d'organisation du travail. J'ai l'impression que les syndicats sont restés performants sur les questions liées au droit des salariés, mais avec l'arrivée du toyotisme chez Fenwick, entreprise où les syndicats étaient pourtant bien implantés, ils ont été pris au piège. On leur a parlé d'ergonomie, de réorganisation des conditions de travail et on les a sollicités pour faire des propositions. Mais en réalité, produire mieux était automatiquement associé à produire plus. C'est bien le seul et unique but. Il faut réussir à décrypter ces agendas cachés avec, en plus, des directions qui pratiquent le turnover des managers afin de limiter au maximum le dialogue social. Ces techniques sont parfaitement pensées.

**L'US :** *Avez-vous identifié des tentatives de reprise en main par les salariés eux-mêmes ?*

**J.-R. V. :** Il faudrait regarder les courbes du syndicalisme qui est la voie royale pour cela... La crise est tout compte fait du pain béni

pour les directions des ressources humaines qui ont entre leurs mains un extraordinaire levier de pression comme les délocalisations. Comment peut-on espérer changer l'organisation du travail sans rééquilibrer les pouvoirs entre des salariés tenus par la peur du chômage et des actionnaires habitués au profit ? Ce qui m'inquiète aussi c'est de constater que des services publics comme l'inspection du travail sont eux aussi soumis à des évaluations individuelles. On est dans une société malade de la gestion, dans le délire du management alors que nous savons que ces méthodes d'évaluation sont en grande partie fausses car elles nient toute la dimension psychologique et créative du travail.

**L'US :** *Quelles sont les retombées de cette série documentaire ?*

**J.-R. V. :** Les retombées du côté de la presse sont positives et France Télévisions a compris l'intérêt de ce documentaire dans le contexte actuel. Sur le forum Internet, nous avons un nombre records de connexions. J'ai l'impression que notre travail interroge, donne à penser et libère la parole. Je souhaite vraiment que les réseaux sociaux, les associations, les grandes écoles, les syndicats saisissent cette opportunité pour organiser des projections et des débats. ■

### Biographie

Chef opérateur en documentaire et en fiction, Jean-Robert Viallet a travaillé, entre autres, aux côtés de Tony Gatlif et de Lars Von Trier sur *Dancer in the dark*. En 2005 et 2006, il a réalisé avec Mathieu Verbood *Les Enfants perdus de Tranquility Bay* et *Une femme à abattre*, qui ont été primés. Il est le réalisateur de la série documentaire *La Mise à mort du travail* qui sort en DVD le 18 novembre.

Portrait réalisé par Carole Condat

**UKRAINE :** le STESU (Syndicat des travailleurs de l'éducation et de la science d'Ukraine) regroupe deux millions d'adhérents, du préprimaire (incluant les jardins d'enfants et centres de loisirs) à l'enseignement supérieur et à la recherche, y compris les étudiants.

## À la découverte du STESU



Répondant à une invitation du STESU qui représente l'Ukraine au sein du Comité paneuropéen de l'Internationale de l'éducation (IE), la visite du SNES débute à Kiev dans un contexte particulier.

Premier constat : nous ne verrons aucun élève au moment des visites programmées dans les établissements. Vendredi 30 octobre : annonce de la fermeture de toutes les écoles, même les universités pour cause de grippe A. Et pour les collègues du Comité central,

une négociation s'engage avec le ministère de l'Éducation afin d'obtenir la garantie de versement intégral du salaire pendant cette interruption de trois semaines.

C'est acquis le 3 novembre. « Voilà une bonne nouvelle pour les collègues », nous dit Tatiana, présidente de la région de Chernihiv à 150 kilomètres au nord de Kiev (au total 47 000 adhérents). Elle nous explique sans détour que la crise économique affecte durement les enseignants et personnels administratifs et techniques : « *Même avant la crise, on a toujours eu des problèmes en matière de rémunération du travail, de conditions d'emploi et le fait que les écoles soient fermées a quelque chose de déprimant. On reçoit des courriels et des appels téléphoniques pour remercier le syndicat d'avoir obtenu le versement intégral du salaire ! Cela fait du bien !* ».

Ses paroles révèlent à la fois un état d'esprit et une conception particulière de ce que signifient l'activité syndicale et les services aux syndiqués. Difficile parfois de s'y retrouver tant certaines pratiques et certains objectifs semblent différents des nôtres. Exemple : dans un centre de formation syndicale dont le STESU est propriétaire, le débat avec des militants représentant les différents niveaux de l'organisation permet de mieux cerner le type de syndicalisme qui est pratiqué avec ses forces et ses faiblesses.

À première vue plus un syndicalisme d'accompagnement que de transformation sociale, un syndicalisme de gestion d'autant plus nécessaire aux collègues enseignants qu'il se substitue de fait à des services sociaux et de santé particulièrement carencés dans le pays. Pour Alla, « *le syndicalisme n'existerait pas s'il ne menait pas toutes ces activités de bien-être, établissements de soins, sanatoriums, maisons de vacances et camps d'été pour les adhérents et leurs familles.*



Nous avons bien entendu un rôle important à jouer dans les négociations avec les autorités éducatives (région, district, arrondissement) car notre objectif est que tous les établissements soient couverts par la signature de conventions collectives, lesquelles déterminent nos conditions de travail et de rémunération ».

Ce n'est pas un hasard si lors de la visite d'un établissement à Chernihiv, les collègues nous interrogent sur les salaires des professeurs en France. Au cours de la discussion, nous apprenons qu'un enseignant débute à 100 € par mois, gagne 130 € en milieu de carrière et termine aux alentours de 200 €. Le salaire minimum en Ukraine est d'à peine 100 €.

Le plus surprenant pour la profession enseignante est le système des « bonus » qui permet à un professeur de gagner un peu plus, soit environ 60 euros. Natalia nous explique qu'on peut obtenir cinq jours de plus de congés si on n'a pas eu d'arrêt maladie dans l'année et que des cadeaux peuvent être donnés aux professeurs (cédéroms, livres, etc.) suite à la collecte d'argent auprès des parents d'élèves. Professeur d'anglais avec 26 heures de cours par semaine (les séquences sont de 45 minutes), elle est contrainte de donner des cours particuliers afin d'assurer ses fins de mois.

Alors que la campagne électorale pour les présidentielles bat son plein (le premier tour a lieu le 17 janvier), Léonid Sachkov, président du STESU, attire notre attention sur le fait que « *le FMI dicte ses conditions quand il donne de l'argent* ». Le gouvernement et le Parlement se sont engagés, par le biais d'un mémorandum qui n'a fait l'objet d'aucune consultation avec les syndicats, à ne pas élever les standards sociaux. « *Il nous faut être combattifs comme vous les syndicats français* » : c'est le message du président de la Fédération des syndicats d'Ukraine avec ses 9 millions d'adhérents.

Ce premier échange d'expériences sur les pratiques syndicales se conclut par la signature d'un accord de partenariat entre le STESU et le SNES. Réflexions sur des thèmes d'intérêt commun dans les deux pays. Mise en place à l'automne 2010 d'un séminaire commun sur la place et le rôle que doivent jouer les syndicats hors Union européenne dans la structure paneuropéenne de l'IE. La coopération entre nos deux organisations ne fait que commencer. ■

Odile Cordelier



88%

**de nos clients et sociétaires sont prêts à nous  
RECOMMANDER**

Au Crédit Mutuel Enseignant, nos clients et sociétaires apprécient nos services, mais surtout la relation qu'ils entretiennent avec notre banque, exclusivement dédiée aux personnels enseignants et administratifs de l'Education Nationale et assimilés. Et c'est pourquoi ils sont prêts à nous recommander à leurs collègues.

Et vous, que diriez vous de rejoindre LA banque du monde de l'Education Nationale ?

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**n°1**  
de la relation  
**client**

### À LIRE

#### REVUE DES REVUES

EUROPE

► N° 966, octobre 2009



Comment aborder les mondes étranges, paradoxaux de ce poète essentiel redécouvert par les surréalistes après la Première Guerre mondiale ? Ce dossier offre une multitude de portes qui sont autant d'interrogations nouvelles sur cet homme terminant sa vie comme marchand d'armes.

### Notre sélection

#### ► RETOUR AUX FONDAMENTAUX ?



Comment parler de Marx ? Faut-il, comme le fait Michel Henry dans *Marx* (republié chez Tel/Gallimard) partir de l'*Idéologie allemande* pour éclairer *Le capital* et construire une philosophie humaniste ? Ou, et c'est l'optique de Christian Laval, insister sur le combattant, le révolté voulant comprendre le monde pour le changer ? Les deux options présentent un Marx différent montrant la force de sa pensée. Ce petit livre, *Marx au combat*, permettra de trouver une trousse à outils de compréhension de la crise actuelle.

**N. B.**  
• *Marx au combat*, Ch. Laval, Éditions Thierry Magnier, 151 p.

#### ► TOUT UN MONDE



Toujours aussi opaque en dépit d'interprétations innombrables, l'œuvre de Kafka donne lieu à une nouvelle étude dont la finalité est de mieux comprendre la singularité des romans et nouvelles de l'écrivain pragois en interrogeant les éléments de sa biographie et les écrits intimes, bien connus, comme le *Journal* et la *Correspondance*, tous deux abondamment cités. Si les relations difficiles de Kafka avec sa famille, et en particulier son père, mais aussi avec les femmes - ses fiancées étant demeurées vouées à l'inachèvement et à l'échec -, sont bien connues, si la question de la judéité est une nouvelle fois interrogée (après, notamment, l'excellente étude de Marthe Robert : *Seul comme Franz Kafka*), cet ouvrage de Louis Begley vaut par le va-et-vient incessant de l'homme à l'œuvre et de l'œuvre à l'homme : n'oublant jamais que la question de l'écriture est ici première - comment fait-on une œuvre à partir d'une existence, par quelles voies tortueuses ? -, il vaut aussi par la modestie de celui qui sait ne pouvoir percer le mystère du « kafkaïen ».

**Alexis Chabot**  
• *Le monde prodigieux que j'ai dans la tête*, Louis Begley, Franz Kafka, Éditions Odile Jacob, 229 p.

### UN ART À PART ENTIÈRE

## La BD a fait son nid à Angoulême

Les informations sont inquiétantes quant à la possibilité que se tienne le festival de la Bande dessinée à Angoulême. Une institution pourtant. Mais le gouvernement aurait décidé de baisser les crédits permettant sa tenue. Les collectivités territoriales disent faire leur possible pour faire face à ce désengagement. La culture reste le parent pauvre de toutes les politiques. Un domaine qui n'est pas rentable. Le grand mot est lâché. Il est nécessaire de se pencher sur les trésors du musée de la Bande dessinée pour se rendre compte de la place de cet art - ou anti-art - essentiel, lié surtout au 20<sup>e</sup> siècle comme le cinéma et le jazz, et qui souffre du même rejet pouvant aller jusqu'au mépris, à la négation de leur existence en tant qu'œuvre d'art, générateur d'une culture spécifique. Il n'est que de constater le succès de Tintin de génération en génération pour nier cette négation. Deux ouvrages, un *Petit catalogue du musée de la BD* et un gros *La BD son histoire et ses maîtres*, permettent de lui redonner tout son lustre. Le premier est découpé en thèmes - « des images pour l'enfance » à « du quotidien à l'intime » en passant

par les « figures féminines » ou « Comiques et délirants » - et écrit par Thierry Groensteen, longtemps directeur du musée, l'autre plus chronologique et sous la direction du même auteur, mêle plusieurs spécialistes des époques évoquées. Chaque dictionnaire, histoire de la BD - et elles sont nombreuses - a sa propre manière d'aborder le sujet. La confrontation est drôle et intéressante. Ici, l'iconographie époustouflante, une érudition enthousiaste donnent envie d'aller y voir de plus près et de faire le voyage. Tels que, ils permettent de voir des mondes trop souvent ignorés en jetant les bases d'une autre histoire. ■

**Nicolas Bénéès**

• *Le petit catalogue de la bande dessinée*, texte de T. Groensteen, 121 p., 18 euros ; *La bande dessinée son histoire et ses maîtres*, sous la direction de T. Groensteen, 423 p., 49 euros, coédition La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image/Skira Flammarion.



#### ► LA SCANDALEUSE DE VIENNE



L'écrivaine viennoise Elfriede Jelinek est sans doute le Prix Nobel de littérature le plus scandaleux de ces dernières décennies : en dépit de nombreux prix littéraires, d'une

œuvre considérable (dont le célèbre roman *La pianiste* adapté pour le cinéma par Michaël Haneke), elle continue de susciter une grande hostilité de la presse et de la classe politique autrichiennes, à l'instar de son scandaleux et défunt ami, Thomas Bernhard. Secrète et provocatrice, Jelinek méritait ce « portrait » rédigé avec intelligence par une critique littéraire et un dramaturge attentifs à tous les aspects de son œuvre, les romans bien sûr mais aussi la poésie et le théâtre. Il y est question d'une personnalité réputée énigmatique et surtout de l'œuvre subversive, parfois violemment critique, de celle qui écrit : « *Je parviens tout juste à me maintenir au bord, j'ai toujours un pied qui dérape dans l'abîme* ». Elfriede Jelinek apparaît dans ce portrait telle qu'en elle-même : icono-

claste, révoltée, contemptrice redoutée de la société autrichienne mais aussi et surtout de la manipulation du langage par la société moderne, ses clichés et ses mythologies, écrivaine redoutable et redoutée.

**Alexis Chabot**  
• *Elfriede Jelinek, un portrait*, Roland Koberg, Verena Mayer, Éditions du Seuil, 305 p.

#### ► DÉFINITIONS DU LIBÉRALISME

En France, un libéral est un partisan de l'ouverture des marchés et classé à droite. Aux États-Unis, c'est un dangereux gauchiste. Peut-on marier les deux acceptions de ce terme ? Quelle théorie philosophique couve derrière des manifestations économiques, éthiques, politiques ou sociales ? Le grand mérite de ce livre - qu'on pourrait qualifier de cours - est de résumer les options des différents auteurs modernes se réclamant de ce courant qui commence avec Kant. L'auteure passe notamment en revue Rawls et Habermas.

• *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Catherine Audard, Gallimard/Folio essais, 843 p.

#### ► LES ÉTATS-UNIS EN VRAI



Chuck Palahniuk est plus connu comme auteur de polars, créateur d'un monde dur, glauque où la violence règne en maîtresse. Ici il se fait chroniqueur du quotidien de ces États-Unisiens en mal de vivre. Il décrit des manifestations de sexe, de colère, d'émotions en quelques pages pour donner à lire une réalité qui se cache trop souvent derrière des discours formatés de bêtise. Son premier texte est une réflexion sur la place respective du réel et de la fiction dans son œuvre. Malgré son titre qui mérite bien son nom, c'est bien d'une interrogation sur notre monde dont il s'agit.

• *Le Festival de la couille et autres histoires vraies*, C. Palahniuk, Gallimard/Folio, 362 p.

#### ► UNE NOUVELLE LECTURE



Tout le monde connaît ou croit connaître ce tour du monde en 80 jours. Cette édition commentée par William Butcher fait la preuve du contraire. Une nouvelle jeunesse.

• *Le Tour du monde en quatre-vingts jours*, Gallimard/Folio classique.

Ont participé à la conception de ces pages : Nicolas Bénéès, Alexis Chabot, Philippe Laville, Jacqueline Nacache, Micheline Rousselet.

## Polars

### ► LES POLARS NOUS VIENNENT DU FROID



Un auteur allemand parlant de la Finlande ce n'est pas commun pour un roman qui fait du « silence » le personnage principal. Chaque individu se mure dans son monde, dans ses fantasmes pour présenter au monde un visage « normal ». Le résultat, la perte de mémoire volontaire et la schizophrénie. La violence, les penchants pervers en résultent. Le drame dévoile ces faces cachées. Qui ne peut se faire oublier et conduira au suicide le maillon le plus faible, celui qui pense, qui réfléchit, qui prend conscience. Un grand roman, un romancier qui trace sa voie.

- *Le silence*, Jan Costin Wagner, Roman Policier/Éditions Jacqueline Chambon/Actes Sud, 237 p.



Un auteur suédois, ancien profiler, est resté traumatisé par l'assassinat de Olof Palme, le Premier ministre de cette Suède où il est censé ne jamais rien se passer. Avec une ironie mordante, et pour la deuxième fois, Leif GW Persson essaie de situer les responsabilités et, visiblement, elles sont multiples. L'enquête est ouverte en toute discrétion par Lars Martin Johansson avec une équipe réduite. Le résultat, un sentiment de découragement devant les blocages multiples, les pistes non suivies. En même temps, se révèlent les éclatements de cette société présentée trop souvent comme idéale. Malgré un style un peu lourd, un vrai polar et un vrai traité de sociologie.

- *Comme dans un rêve*, Leif GW Persson, Rivages/Thriller, 558 p.



La Suède encore pour une nouvelle enquête de ce « grand détective » - la collection s'appelle désormais « Domaine Policier » -, le commissaire Eric Winter, amateur de Coltrane qu'il écoute à haute dose et victime de maux de tête annonciateurs de mauvaises nouvelles... Mais ce sera pour le suivant. Un meurtre atroce a été commis dans une supérette ouverte la nuit. Crime raciste ? La communauté kurde importante à Göteborg semble visée. L'affaire fera apparaître toutes les questions liées à l'immigration clandestine, au poids des passeurs, à la nécessité de payer. Une autre facette de la société suédoise. *Ce doux pays* fait la preuve de sa violence. Ake Edwardson prend place parmi les grands auteurs du genre.

Nicolas Bénéès

• *Ce doux pays*, A. Edwardson, 10/18, 411 p.

## TRADUCTION NOUVELLE POUR UNE REDÉCOUVERTE

# Le monde selon Arthur



Il en va des grands penseurs comme des grands artistes et des grands écrivains : leur époque leur rend rarement justice. Aussi certains, à l'instar de Nietzsche affirmant qu'on le comprendrait au mieux un siècle après sa disparition ou de Stendhal dédiant sa *Chartreuse de Parme* aux hypothétiques « happy few » de 1880, prétendaient-ils écrire pour les siècles et les générations à venir. C'est exemplairement le cas d'Arthur Schopenhauer, dont les éditions Gallimard ont pris l'excellente (et tardive) initiative de rééditer le chef-d'œuvre, *Le Monde comme volonté et comme représentation* (Folio), après qu'il eut été cantonné, durant des décennies, à une édition luxueuse, en une traduction magistrale et nouvelle. Schopenhauer, qui expliquait : « *Il m'arrive de parler avec les hommes comme l'enfant avec la poupée : il sait bien que la poupée ne l'entend pas mais il se crée par une illusion agréable et en connaissance de cause la joie de l'entretien* », a en effet pensé contre son temps, contre l'idéalisme tant kantien que hégélien, contre la philosophie elle-même, contre toutes les illusions et toutes les utopies. Alors, pourquoi lire Schopenhauer aujourd'hui ? Une telle réédition ne doit rien au hasard mais tout à la violente actualité d'une pensée sombre et subversive. Le grand œuvre de Schopenhauer - œuvre de jeunesse achevée à trente ans - est d'abord une machine de guerre contre la philosophie de Hegel, pensée de l'Histoire exprimant la confiance dans l'action humaine, née de la Révolution française et de la croyance des Lumières dans le progrès. « *Jactance vide et charlatanisme* », la foi dans le sens de l'Histoire se voit opposer, par Schopenhauer, une pensée de l'absurdité radicale de toutes les actions humaines, réduites, dans la lignée de Pascal, à de simples divertissements dont la fonction est de masquer le non-sens de l'existence, la mort à venir et l'ennui qui nous guette à chaque instant. Aussi résume-t-on souvent sa pensée à cette phrase célèbre : « *La vie oscille comme un pendule, de droite à gauche, de la souffrance à l'ennui* ». Penseur du pessimisme et de l'absurdité de l'existence, ignoré par ses pairs jusqu'à une reconnaissance tardive, le philosophe allemand a découvert dès l'adolescence, au cours d'un voyage de deux ans à travers l'Europe, les horreurs et les souffrances endurées par l'humanité. Il approfondira sans fin cette représentation qui insiste sur le primat de l'affectivité aux dépens de la Raison et dénonce le Temps comme une illusion, écrivant ainsi : « *Je le sais, si j'allais gravement affirmer à quelqu'un l'identité absolue du chat occupé en ce moment même à jouer dans la cour et de celui qui, trois cents ans auparavant, a fait les mêmes bonds et les mêmes tours, je passerais pour un fou ; mais je sais aussi qu'il est bien plus insensé de croire à une différence absolue et radicale entre le chat d'aujourd'hui et le chat d'il y a trois cents ans* ». Nier que le temps passe, c'est nier qu'une Histoire soit possible, qu'un avenir puisse être édifié : on comprend le rejet qu'a pu susciter une telle représentation. Mais aussi quel engouement : si l'influence sur les philosophes a été réduite, à l'exception de Nietzsche et Bergson, Schopenhauer a profondément marqué des générations d'artistes et d'écrivains par cette vision sombre, voire nihiliste, de l'existence humaine. Déjà Guy de Maupassant, dont on sait le pessimisme, voyait en lui « *le plus grand saccageur de rêves qui ait passé sur la terre* ». Si les opéras de Wagner ont été composés sous l'influence du philosophe allemand, des écrivains des deux derniers siècles aussi importants qu'Émile Zola (surtout dans son roman *La Joie de vivre*) ou Karl Huysmans, Thomas Mann, Thomas Bernhard se sont nourris abondamment de son monde : par son ironie, la lucidité aiguisée de son désespoir, Schopenhauer, dont la lecture peut être aussi drôle que passionnante, est le philosophe des temps désenchantés. ■

Alexis Chabot

• *Le Monde comme volonté et comme représentation*, Arthur Schopenhauer, traduit par Christian Sommer, Vincent Stanek et Marianne Dautrey, Gallimard, Folio-essais, 2 352 p. au total. À lire également : *Les deux problèmes fondamentaux de l'éthique*, traduit par Christian Sommer, même collection ; *Schopenhauer, philosophe de l'absurde*, Clément Rosset, PUF « Quadrige ».

## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► UN RÉQUISITOIRE JUSTIFIÉ

La Francafrrique est une invention du néocolonialisme. Raphaël Granvaud a voulu aller au-delà des images convenues pour interroger les raisons qui poussent l'armée française à être physiquement présente dans les anciennes colonies françaises. L'ouvrage, documenté, oblige à s'interroger sur des silences parfois trop complices devant les crimes accomplis au nom du peuple français.

- *Que fait l'armée française en Afrique ?*, R. Granvaud, Dossiers Noirs/Agone, 473 p.

### ► NOS ÉLÈVES

Comment raconter la peur, l'anxiété au quotidien de familles sans papiers dont les membres pourtant travaillent, dont les enfants vont à l'école ? Le roman d'une histoire d'amour était une des voies possibles. Pour faire coïncider des questions de choix personnels et les contraintes d'une politique de remise en cause des droits de vivre dignement sous prétexte d'identité nationale. Ce livre teinté de rouge et d'Arménie nous entraîne dans cette France-là qui devrait aussi être la nôtre.

- *Rouge arménien*, Sonia Colin et Françoise Estival, L'Harmattan, 186 p.

### ► IMPÉRIALISME ?

Cerner ce concept multiforme est un exercice difficile. Le grand mérite de ce livre est d'en proposer des définitions théoriques et géopolitiques. Pour essayer de se repérer dans ce monde absurde.

- *Géopolitique des impérialismes. Constats et enjeux*, C. Maurel, Studrama perspectives, 215 p.

## UNE HISTOIRE VRAIE

L'Exposition internationale a eu lieu à Paris en 1937. Un des clous du spectacle était des Canaques présentés comme des anthropophages et obligés de danser comme des sauvages pour une maigre pitance dont les crocodiles ne voulaient pas. La mort accidentelle des sauriens allait se traduire par un échange de caïmans d'un cirque contre des Canaques au mépris de toute reconnaissance de l'altérité. S'ensuivra une révolte logique et immédiatement réprimée. Un homme - inventé par Didier Daeninckx, auteur de la nouvelle à l'origine de cette BD ? - s'opposera à cette répression raciste et viendra habiter la Nouvelle-Calédonie. Une histoire dans l'Histoire, ignorée trop souvent. Cette BD qu'il faut faire lire pour le texte, mais aussi pour les dessins d'Emmanuel Reuzé non seulement suggestifs mais aussi plein, d'une révolte qui suinte tout en étant d'une étonnante fidélité. On comprend que La Maison de la Nouvelle-Calédonie ait contribué à cette réalisation. N. B.

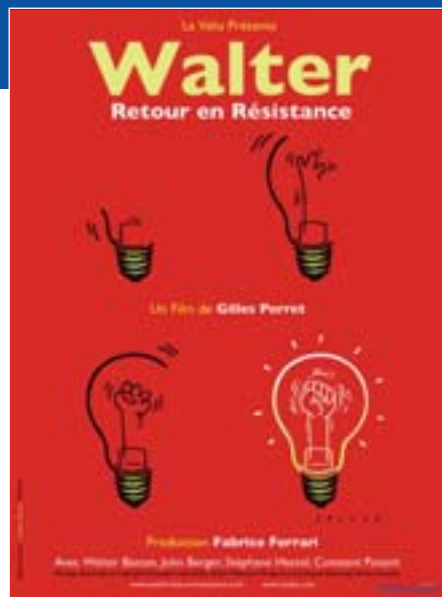
- *Cannibale*, Didier Daeninckx, Emmanuel Reuzé, Éditions Emmanuel Proust.

PORTRAIT D'UN RÉSISTANT TOUJOURS EN ACTION

# La voix de l'engagement

**W**alter Bassan, tout jeune résistant en 1944 dans sa Haute-Savoie natale, fut arrêté et déporté à Dachau où il passa onze mois. Âgé aujourd'hui de plus de quatre-vingts ans, il sillonne infatigablement la région, et porte sa voix douce dans les écoles, les commémorations, partout où il faut expliquer et comprendre. Autour de lui, comme une sinistre rengaine, les médias égrènent les conséquences d'une politique libérale qui s'attaque aux conquêtes sociales d'après-guerre, fruit du travail du Conseil national de la résistance. Pourquoi ce qui fut possible dans une Europe ruinée par la guerre ne l'est-il plus alors que la France n'a jamais été aussi riche ? La question posée par Walter est simple, comme le film lui-même. Celui-ci ne se veut pas, comme *Ma Mondialisation*, une démonstration, mais l'expression d'une conviction limpide et martelée, la voix pure de l'engage-

ment. Il y a un sens des luttes pour le progrès social, un sens universel de la résistance à l'oppression, et c'est là qu'il faut être. Des rues d'Annecy aux allées de Dachau, des salles de classe au monument du plateau des Glières, le message sonne haut et net, comme la lumière éclatante des paysages savoyards. Le film est le miroir des êtres qu'il contemple avec gravité, engagement, et parfois un brin de désespoir. Il a l'énergie de Walter Bassan, son regard pétillant où le sourire est toujours près des larmes quand il évoque les camps, la soupe aux mouchers et aux cafards, les coups et la mort qui guettent. Il a la simplicité des enfants à qui parle Walter, avides d'apprendre et qui croient pourtant tout savoir. Il grossit comme une loupe le cynisme des politiciens qui, en mal d'idéaux, font main basse sur des valeurs qu'ils ignorent et méprisent. Voir ce film en classe, avec ses élèves, c'est y faire entrer non seulement la présence



chaleureuse de Walter, mais la mise en perspective historique dont sa parole fait l'objet ; plus qu'un documentaire de témoignage, Gilles Perret réalise un film où la mémoire est un fil vibrant tiré entre le passé et le présent, et qu'il importe plus que jamais de ne pas rompre. ■ **Jacqueline Nacache**  
 • *Walter, retour en résistance*, Gilles Perret, [www.walterretourenresistance.com](http://www.walterretourenresistance.com)

### • JAZZ ET CINÉMA

#### Les ancêtres du rap



1968 est une grande année, on le savait déjà. Il est moins connu qu'elle a vu la constitution d'un groupe bizarre, lié au *black power* et même à sa forme la plus radicale, les *Black panthers*, *The Last Poets*, les derniers poètes. Le film de Claude Santiago retrace leur naissance et leurs délires comme leur séparation et leurs retrouvailles quarante ans plus tard à Paris, lors du festival Banlieues Bleues en 2008. La « great black music » dans toute sa splendeur. Un morceau de notre culture et de notre histoire. **Nicolas Bénéès**  
 • *The Last Poets, made in Amerikka*, un DVD La Huit/Distribution 121, Digital Media, [www.lahuit.com](http://www.lahuit.com).

### MUSIQUES

#### • CLASSIQUE

#### La musique d'après Dieu

L'Orchestre symphonique de Chicago – l'un des plus anciens du monde – a interprété il y a peu, à Paris, la Septième Symphonie d'Anton Bruckner, sous la direction d'un chef mythique, Bernard Haitink. La Septième est sans doute la plus célèbre des symphonies de Bruckner, compositeur autrichien longtemps



sous-estimé, contemporain de Brahms et de Mahler, aujourd'hui reconnu comme l'un des plus grands maîtres de l'histoire de la musique. Les plus grands chefs ne s'y sont pas trompés : de Wilhelm Furtwängler à Otto Klemperer et Bruno Walter, de Herbert von Karajan à Carlo Maria Giulini ou Günter Wand, tous se sont adonnés à l'interprétation des neuf symphonies de ce génie pétri de doute et de mélancolie. Souvent présentées comme des « cathédrales sonores », immenses structures édifiées au nom de la foi par Bruckner le mystique, ces symphonies pétries de silence, dont l'interprétation impose la spiritualité la plus grande, « chantent Dieu et pleurent son absence », comme l'écrit très justement le chef d'orchestre Philippe Herreweghe. Des nombreux enregistrements disponibles, il faut privilégier la dernière version de la *Huitième Symphonie* par Karajan et Vienne (DG) ainsi que les magnifiques interprétations de Sergiu Celibidache avec son Orchestre de Munich (EMI).

**Alexis Chabot**

• *Anton Bruckner*, sous la direction de P. Herreweghe, Actes Sud, 2008.

#### • LIRE LE JAZZ ET LE BLUES

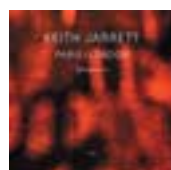
#### Le jazz chez lui

Les restructurations touchent aussi la presse spécialisée de jazz. *Jazzman* a fusionné avec *Jazz magazine*, en supprimant le titre et les équipes. Thierry Pérémarti, pendant dix ans, et pour *Jazzman*, a animé la rubrique *At home*. Il a ainsi rencontré, chez eux, les grands et les moins grands du

jazz. Une manière de les comprendre, d'appréhender leur art spécifique, déterminant une nouvelle écoute. Ce livre reprend quelques-unes de ses interviews qui nous rendent vivants ces portraits du jazz quelquefois disparus. **N. B.**

• *Visiting jazz – Quand les jazzmen américains ouvrent leur porte*, Thierry Pérémarti, Le Mot et le Reste/Attitudes, 377 p. et des photos.

#### Anniversaire : ECM, le jazz qui vient du froid



Manfred Eicher n'en finit pas de fêter des anniversaires. Ce fut celui de Keith Jarrett pour ses 60 ans, de Jan Garbarek, de la rencontre Gary Burton/Chick Corea... pour remettre l'accent sur son apport spécifique. Un son qui se voulait concurrent du silence, des musicien(ne)s qui se voulaient et de leur temps et en dehors des modes pour une musique fondamentalement contemporaine sinon d'avant-garde.

Pour fêter dignement cette année 2009 qui voit le 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin, ECM nous propose trois coffrets. Le premier de Keith Jarrett évidemment, en piano solo, enregistré à Paris et à Londres fin 2008, titré bizarrement *Testa-*

*ment*, faisant la preuve de l'énergie retrouvée du pianiste à la mémoire longue. Garbarek, qui se dit en dehors des mondes du jazz, s'est donné en concert à Dresde avec le batteur qui n'est pas du jazz, Manu Katché, pour un double album, *Dresden*. Quant aux duettistes, ils s'étaient trouvés en 72 puis, en public à Zurich en 1979, soit un coffret de trois CD *Crystal Silence*. **N. B.**  
 • ECM est distribué par Universal.

#### L'art dans l'hôpital : expulsé !

Un lieu de création et de rencontre intergénérationnelle, *La blanchisserie*, résultant du travail d'une centaine d'artistes, depuis plus de 15 ans, au sein de l'hôpital Charles-Foix à Ivry-sur-Seine, est menacé d'expulsion au 31/12 par la direction de l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris). Pourtant, elle ne le finance pas et glose simultanément sur la nécessité d'humaniser l'hôpital. L'extension de la tarification dite « à l'activité » (« T2A ») n'intègre évidemment pas cet environnement du soin. L'avenir même de cet hôpital public est en question. Les logiques financières gangrèment de plus en plus la démarche de soin cependant que la récente loi « HPST » accélérera les rapprochements avec le secteur privé lucratif.

**Ph. Laville**

• Pour en savoir plus : sur *La blanchisserie* et les collectifs d'artistes associés, notre article sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) ; sur les dérives marchandes de la gestion hospitalière, le plus récent ouvrage du Professeur Grimaldi *L'hôpital malade de la rentabilité* (Fayard), initiateur de l'appel national pour « Sauver l'hôpital public » ([www.appel-sauver-hopital.fr](http://www.appel-sauver-hopital.fr)) dont on peut aussi lire les échanges avec Axel Kahn, Patrick Peloux... lors d'une table ronde organisée par la MGEN 92 sur « L'avenir de l'hôpital » à la Faculté de Malakoff (téléchargeable sur [www.mgen.fr/index.php?id=374&cs=092](http://www.mgen.fr/index.php?id=374&cs=092)).

LE MUSÉE DAPPER ÉLARGIT SON CHAMP À L'OCÉANIE

## L'art d'être un homme

Après *Animal et Femmes* reprenant des œuvres du continent africain, le Musée Dapper propose cette année une exposition intitulée *L'art d'être un homme* en élargissant le champ à l'Océanie.

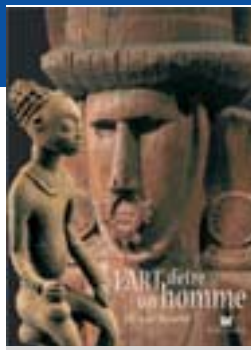
Cette exposition illustre bien le propos de Michel Leiris. « Nulle part au monde on ne trouve de peuple où le corps soit laissé à l'état entièrement brut... L'homme à l'état de nature est, en vérité, une pure vue de l'esprit, car il se distingue de l'animal précisément en ce qu'il possède une culture. » La parure sublime le corps. On en a ici une magnifique illustration avec le corset de perles de verre porté par les bergers Dinka du Soudan. Il souligne la finesse de la taille, la musculature du dos, le galbe des fesses. De plus, ce vêtement nous renseigne sur la position sociale de celui qui le porte. La hauteur du dos est proportionnelle au nombre de têtes de bétail que possède la famille, et les couleurs et l'agencement des perles diffèrent selon la classe d'âge du porteur.

La parure protège aussi celui qui la porte par ses qualités magiques. Ainsi, la magnifique statue baoulé aux fines tresses formant cimier, aux marques cicatricielles qui encerclent la bouche et le cou, au collier croisé sur la poitrine et aux mains jointes renvoie probablement à un rite de dépossession. La statuette devient le double du génie qui avait pris possession de l'esprit de son commanditaire. Dans la confection de ces parures, les hommes puisent largement dans leur environnement utilisant une vaste palette de matériaux. Plumes, griffes, dents de lions, de léopards, d'éléphants en Afrique, de porcs ou de cachalots en Océa-

nie, sont ainsi largement utilisés dans la confection des parures de prestige qui sont révélatrices de l'identité d'un homme et de son statut selon son âge et sa fonction. L'exposition présente des bijoux, des vêtements et des coiffures extrêmement sophistiquées. L'imagination des hommes est infinie tant dans les formes que dans les matériaux : écailles de porc-épic, thorax de coléoptères, etc. Il y a aussi des statues où l'on voit comment ces parures étaient portées. Un film complète l'exposition, présentant le gerewol, sorte de concours de beauté où les garçons se parent et se maquillent pour susciter l'admiration des jeunes filles. Enfin, l'aspect contemporain est représenté par des photos de l'univers de la SAPE (société des ambassadeurs et personnes élégantes) mettant en valeur ces dandys africains qui, depuis quelques années, ont développé un art de l'habillement original dans les villes africaines comme à Paris. ■ **Micheline Rousselet**

Le catalogue offre une mine d'informations qui permettent de compléter la visite de l'exposition. En analysant par groupes ethniques les parures présentées dans l'exposition, les auteurs dégagent des points communs - s'embellir de la tête aux pieds, souligner le rang et le pouvoir politique, militaire ou religieux de ceux qui les portent, pouvoir magique de la parure - mais aussi les différences dans les usages et les matériaux. Enfin Alain Mabankou s'interroge sur l'ambiguïté du mouvement de la SAPE, culte du corps ou aliénation culturelle qui singe le costume du colon.

• Musée Dapper, 35 bis, rue Paul-Valéry, Paris 16<sup>e</sup>, tél. : 01 45 00 91 75, [www.dapper.com](http://www.dapper.com), jusqu'au 11/07/2010, de 11 à 19 heures sauf le mardi.



Le catalogue offre une mine d'informations qui permettent de compléter la visite de l'exposition. En analysant par groupes ethniques les parures présentées dans l'exposition, les auteurs dégagent des points communs - s'embellir de la tête aux pieds, souligner le rang et le pouvoir politique, militaire ou religieux de ceux qui les portent, pouvoir magique de la parure - mais aussi les différences dans les usages et les matériaux. Enfin Alain Mabankou s'interroge sur l'ambiguïté du mouvement de la SAPE, culte du corps ou aliénation culturelle qui singe le costume du colon.

## Chanson française : « Montcuq à Paris ! »

Plus encore que les années précédentes, le « Vingtème Théâtre » est, à Paris, l'un des lieux majeurs de découverte d'artistes, d'auteurs, de musiciens, d'interprètes de la chanson contemporaine, empreinte de poésie, de novation, de combativité parfois. De celle que l'on entend trop peu dans les médias, qui ne manque pourtant pas de diversité.

Après les tonalités très particulières de Coline Malice, on pourra apprécier les 16 et 17/11 la multiplicité des styles de Romain Didier en quartet - Alice Dézailles en première partie - ainsi que Bernard Joyet avec sa pianiste et co-interprète malicieuse Nathalie Miravette (accueillis ensuite au Théâtre Clavel, Paris 19<sup>e</sup>, du 24/11 au 3/12). Nous serons nombreux à nous retrouver pour célébrer *Montcuq à Paris* et célébrer, le 23/11, le 20<sup>e</sup> anniversaire du Centre de la Chanson française avec une vingtaine d'artistes, parmi lesquels Anne Sylvestre, interprétant chacun une ou deux chansons. Le 7/12, l'investigateur du Festival de Montcuq qui a lieu dans le Lot tous les 20/25 juillet, et de son édition parisienne, le comédien-chanteur Henri Courseaux - également sur scène dans *La nuit des rois* de Shakespeare au Comedia, Paris 10<sup>e</sup>, jusqu'au 29/11 et en concert au Théâtre 13, le 21/12 : [www.henri-courseaux.com](http://www.henri-courseaux.com) - recevra une dizaine d'artistes qui tous se sont déjà produits au festival.

Parmi eux Annick Roux (photo ci-contre) qui enchante Francis Blanche, Yves Pignot chantant les cabarets des belles années de la rive gauche, Alain Sourigues, jeune auteur compositeur originaire du Sud-Ouest, *Les Sardines*, un groupe de quatre femmes, qui réinventent Trenet.



Ph. Laville

• Vingtème Théâtre, 7, rue des Plâtrières, Paris 20<sup>e</sup>, partenaire Réduc'snes (tarifs réduits sur réservation impérative : 01 43 52 20 40 pour la programmation théâtrale ; auprès de Cristine Hudin, Édito Musiques, 01 43 52 20 40 / 06 12 25 52 85 pour la programmation « chansons ») ; détail de la programmation sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) (« Les Lundis de la Chanson »).

## Actualité culturelle sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

Près de 700 articles en ligne ! Chaque semaine de nouveaux compléments aux pages culture de ce Magazine, avec l'actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... des débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, des informations de collègues créateurs... à découvrir en trois « clics » en allant dès la page d'accueil sur « Publications, éditions, culture » dans le premier encadré à gauche titré « Le SNES », puis sur « Culture » (ou directement par [www.snes.edu/-Publications-editions-culture-.html](http://www.snes.edu/-Publications-editions-culture-.html)). Est également accessible en permanence, pour les syndiqués seulement (avec le mot de passe de la carte SNES), la base « Réduc'snes » de la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions... Vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir ? Contactez-nous.

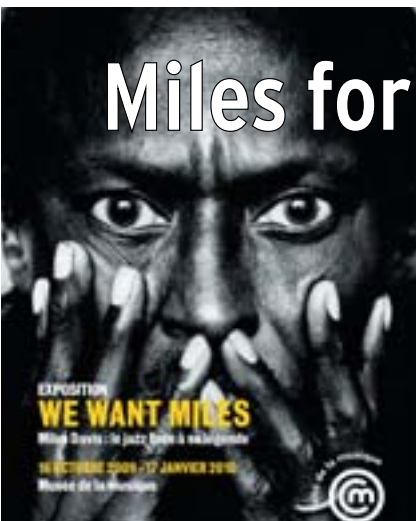
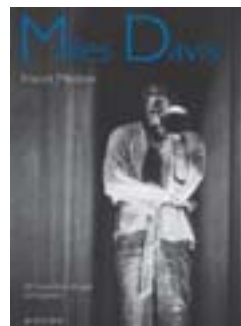
Philippe.Laville@snes.edu

## Miles for ever

Pourquoi, en 2009, parler de Miles Davis ? Et pour parler... Une exposition à la cité de la musique, un catalogue et un livre d'entretiens, gros pavé de 528 pages réunissant 80 musiciens - aucune musicienne - pour bâtir un mausolée à la gloire du trompettiste. Sans conteste, il le mérite. Il a été à l'origine de plusieurs tournants importants du jazz. Sa sphère d'influence dépasse largement le cadre d'une discipline artistique. Il a été le contemporain de toutes les jeunes femmes depuis la sienne au milieu des années 40. Dès le deuxième festival international de jazz en mai 1949 il est reconnu, en France mais pas aux États-Unis, comme un maître. Son histoire d'amour avec Juliette Gréco - son interview ouvre le livre de Médioni - défraiera la chronique. Fallait-il fêter ce 60<sup>e</sup> anniversaire ? Pour le reste, aucune raison évidente. Il est né en 1926 et mort en 1991 ! Par contre, son chef-

d'œuvre intégral, *Kind of Blue*, date bien de 50 ans. Ce seul fait suffirait à justifier le buzz autour de sa personnalité. Il faut entendre Miles Davis. Il faut appréhender l'année 1959 comme une année de fin d'époque et de possible ouverture de nouvelles. L'année 1960 tiendra toutes ses promesses. **Nicolas Bénéis**

• *We want Miles*, exposition, concerts et films, jusqu'au 17 janvier, à la Cité de la Musique, 221, av. Jean-Jaurès, Paris 19<sup>e</sup>, 01 44 84 44 84, [www.citedelamusique.fr](http://www.citedelamusique.fr), catalogue publié en coédition Textuel-Cité de la musique, 223 pages ; *Miles Davis*, Franck Médioni, Actes Sud.





**QUOIQ'EN DISENT CERTAINS DE CEUX QUI NOUS GOUVERNENT**, l'aptitude à enseigner n'est pas un « don » et il n'y a pas « une » bonne méthode. Quelle que soit notre formation initiale, tout au long d'une carrière il faut apprendre le métier, au contact des classes, par la lecture de travaux de recherche, à travers des échanges entre professionnels... et en tenant compte de l'évolution de nos publics. Il faut aussi assumer des choix pédagogiques en liaison avec les valeurs qui nous ani-

ment, l'époque, le contexte local, les objectifs prioritaires de la discipline, notre personnalité... S'il est possible de se constituer une bibliothèque raisonnable, il est moins évident de s'appuyer sur des revues, celles-ci se faisant de plus en plus rares ou/et confidentielles (à l'exception de celles des associations de spécialistes) pour des raisons de viabilité économique ou du fait de choix politiques.

Le Web est un des outils à exploiter pour se remuer les méninges,

## Pédagogie sur le Net : recherche, mouvements

### Pour ne pas se contenter de l'entrée disciplinaire

#### La recherche pédagogique sur le Web

Nous disposons d'un Institut national (public) de la recherche pédagogique associant universitaires et enseignants des premier et second degrés. Le site est une mine de ressources : <http://www.inrp.fr>. On peut y trouver des articles de chercheurs en didactique (et de nombreuses thèses), des dossiers sur des points de programmes posant problème (nouveau, sujet scientifique pointu, implications extra-disciplinaires, obstacle épistémologique...), des références d'ouvrages, des logiciels... Et des programmes de séminaires ouverts aux enseignants.

Bien évidemment, on peut trouver des travaux intéressants sur les sites des universités, des IUFM, ou des écoles normales. Et de mouvements pédagogiques : CRAP, GFEN... (voir plus loin). Pour s'accoutumer à remettre en question nos habitudes « françaises », nous pouvons explorer des sites étrangers. Ainsi, à l'Université de Genève : laboratoire de didactique et épistémologie des sciences (<http://www.ldes.unige.ch>) ou des sciences sociales (<http://www.unige.ch/fapse/didactsciensoc/index.html>), etc.

#### Les mouvements pédagogiques

Ces mouvements sont militants. Souvent, cela ne les empêche pas d'être aussi du côté de la recherche (recherche-action). L'INRP en publie un annuaire qui date un peu (1999) mais reste suffisant, et présente les objectifs de chaque mouvement, rendu accessible par un lien : <http://www.inrp.fr/mvtspeda/accueil.htm>.

● **L'AFL** (Association française pour la lecture) : <http://www.lecture.org> : des livres et des outils (dont le logiciel Elsa) concernant la maîtrise de la lecture et de l'écriture...

● **Les CEMEA** (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) : <http://www.cemea.asso.fr>, ont un site très riche en dossiers, articles, etc. et un important catalogue de publications et matériels pédagogiques (livres, mallettes, outils multimédias). Signalons une série d'articles sur « les grands pédagogues » : <http://www.cemea.asso.fr/spip.php?rubrique559>.

● **Le CRAP** (Cercle de recherches et d'action pédagogiques) : <http://cahiers-pedagogiques.com>. La revue *Cahiers pédagogiques* est distribuée sur abonnement (support papier + hors séries numériques), néanmoins le site offre en accès libre de très nombreux articles. Un bon moyen de suivre l'actualité de la recherche pédagogique.

● **La Fédération nationale des Francas** : <http://www.francas.asso.fr>. Le site est surtout le moyen de « faire connaissance » en particulier avec les publications, et de repérer les rencontres prévues... Mais il faut savoir que les Francas sont impliqués dans des sites en partenariat (<http://freeweb.1901.net/laicite-educateurs>, avec la Ligue et les CEMEA...).

● **La FOEVEN** (Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale) : <http://www.foeven.asso.fr>. À contacter par exemple pour des outils ou de l'aide sur la formation des délégués, la création d'un foyer socio-éducatif ou d'une maison des lycéens, ou pour des classes transplantées.

● **Le GFEN** (Groupe français d'éducation nouvelle) : <http://www.gfen.asso.fr>. Un catalogue de publications pour « mettre en œuvre »... Signalons la page de liens : <http://www.gfen.asso.fr/liens.htm>

● **L'ICEM** (Institut coopératif de l'école moderne), pédagogie Freinet : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org>. Le site

permet de rechercher des correspondants et/ou de rejoindre les blogs de classes ou de professeurs (surtout premier degré mais pas uniquement).

● **La Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente** : <http://www.laligue.org>. Des dossiers, des débats... et des sites spécialisés (analyse d'images, laïcité...) en association avec d'autres.

● **La MAP** (Main à la pâte), avec INRP et Académie des sciences... : <http://www.lamap.fr>. Des dossiers, une foire aux questions avec un réseau de scientifiques qui répondent. Exemples de dossiers : mesurer le tour de la Terre en associant des classes de nombreux pays, en observant l'ombre d'un bâton vertical (gnomon) à midi au soleil, comme le fit Eratos-

thène ; reproduire des découvertes réalisées au cours de « l'âge d'or des sciences arabes ».

● **L'OCCE** (Office central de la coopération à l'école) : <http://www.occe.coop/federation/index.htm> (fédère les « coopératives scolaires »).

#### Pour s'informer et débattre chaque jour

● **Le Café pédagogique** et son « Expresso » quotidien, créé à l'initiative d'un réseau d'enseignants et de chercheurs : <http://www.cafe-pedagogique.net>. Des dossiers nombreux et conséquents, de l'actualité, des discussions actives. Ce dernier point nous paraît une grande richesse du Café pédagogique, d'autant que les discussions sont souvent contradictoires et argumentées. ■



© Daniel Maunoury

améliorer nos compétences professionnelles et faire évoluer notre enseignement tout en restant maître du jeu. Bien sûr, certains mouvements pédagogiques, certaines associations disciplinaires, voire certains travaux universitaires, prennent des positions auxquelles nous pouvons ne pas adhérer (la collectivité SNES ou tel ou tel d'entre nous), parce qu'orientées par des valeurs que nous ne partageons pas ou basées sur des postulats discutables. Notre but n'est certes pas de sélectionner les orga-

nismes qui auraient l'agrément des militants d'Adapt ! Que chacun, en prenant connaissance des propositions et positions argumentées des uns et des autres fasse son propre miel. L'exploration des sites de ces associations, dont certaines sont très actives, nous a conduits à un constat étonnant : peu d'entre elles profitent de l'interactivité des outils multimédias, les forums sont rares ou peu actifs. Il y a cependant des lieux de débats.

# pédagogiques, associations disciplinaires

## Les associations de spécialistes

Les associations disciplinaires, publiant généralement des revues, mettent de plus en plus sur leurs sites des documents complémentaires de ceux publiés dans le bulletin. Souvent, une partie du site est réservée aux adhérents. Très souvent, les ressources sont précieuses et des rubriques de petites annonces, des pages de liens, parfois des forums et des « abonnements » (fils RSS), permettent de suivre l'actualité et d'échanger des réflexions entre collègues. Dans certaines matières, coexistent des associations à la représentativité et/ou aux objectifs très différents. Si donc vous avez le choix, prenez le temps de bien observer l'activité des uns et des autres et consultez vos collègues, par exemple sur les listes de diffusion du SNES.

● **L'APBG** est l'Association des professeurs de biologie et géologie, elle regroupe tous les ordres d'enseignement mais surtout collège et lycée : <http://www.apbg.org> avec un catalogue de productions et beaucoup d'informations pratiques ou utiles mais peu de données scientifiques ou didactiques (au contraire de la revue).

● **L'APEMU** est l'Association de professeurs d'éducation musicale : <http://apemu.free.fr> (la vie de l'association, une page de liens).

● **L'APHG** est l'Association des professeurs d'histoire et géographie : <http://www.aphg.fr>. Sa revue : *Historiens & géographes*. Site encore sous-exploité, avec des rubriques parfois peu fournies.

● **L'APLV** regroupe les professeurs de langues vivantes de tous les niveaux éducatifs, toutes langues confondues : <http://www.aplv-languesmodernes.org>. Sa revue : *Les Langues modernes*. Donne accès à des informations variées (articles, etc.), souvent par des liens.

● **L'APMEP** est l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public : <http://www.apmep.asso.fr>. Publication de deux bulletins et de brochures. *Publimath*, base de données bibliographiques sur l'enseignement des mathématiques, résulte d'un partenariat IREM-APMEP-Assoc. pour la recherche en didactique des maths : <http://publimath.irem.univ-mrs.fr>.

● **L'APSES** est l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales : <http://www.apses.org> avec notamment la transcription des débats des Assises de l'enseignement des SES du 16 mai 2009...

● **L'ASSETEC**, Association pour l'enseignement de la technologie : <http://site.assetec.free.fr>.

● **L'EPI**, Enseignement public et informatique : <http://www.epi.asso.fr>. De nombreux documents sur les TICE et un bulletin électronique (l'adhésion peut être gratuite).

● **La FADBEN** est la Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale : <http://www.fadben.asso.fr>. Son bulletin : *Médiadoc*. Catalogue d'ouvrages. Signalons aussi la revue *INTERCDI* et les publications du CEDIS, <http://www.intercdi-cedis.org/spip/index.php3> ; ainsi que le site *Doc pour Docs*, site mutualiste et indépendant, <http://docsdocs.free.fr>.

● **En lettres** : plusieurs associations recrutent sur tout ou partie de la discipline et prennent des positions parfois antagonistes. L'AFEf, Association française des

**POUR EN SAVOIR PLUS...  
DÉBUT D'INVENTAIRE « À LA PRÉVERT »**

Nous ajoutons ici quelques adresses pour évoquer la diversité des intervenants :

- La Revue internationale d'éducation de Sèvres (Centre international d'études pédagogiques) : <http://www.ciep.fr/ries/index.php>.
- La Maison des Enseignants : <http://lamaisondesenseignants.com>, ressources, actualité, liste de diffusion... (très dense, une visite s'impose).
- L'AGSAS : <http://agsas.free.fr> (association des groupes de soutien au soutien) qui œuvre pour le rapprochement pédagogie-psychanalyse pour essayer de réfléchir aux mutations du public scolaire et aux adaptations nécessaires quant au regard pédagogique sur l'enfant. À noter : groupes Balint pour les personnels, ateliers philo pour enfants.
- Les Clionautes pour les échanges en histoire-géographie : <http://www.clionautes.org> ; WebLettres, entre professeurs de français, <http://www.weblettres.net> ; Sesamath, mutualisation en maths, <http://www.sesamath.net> ; Pratiques, pour la diffusion des sciences du langage et des études littéraires, <http://www.pratiques-cresef.com>.
- Le site de Philippe Meirieu : <http://www.meirieu.com> (histoire et actualité de la pédagogie).

enseignants de français : <http://www.afef.org/blog/index.php> (revue *Le Français aujourd'hui*). L'APL, Association des professeurs de lettres : <http://www.aplettres.org>. La Coordination nationale des associations régionales des enseignants de langues anciennes : <http://www.cnarela.fr>. L'Association des professeurs de français et langues anciennes en classes préparatoires littéraires : <http://www.apfla-cpl.com/index.php>.

● **En philosophie** : l'APEP, Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public : <http://www.appep.net> (bulletin *L'enseignement philosophique*). Mais aussi l'ACIREPh, Association pour la création d'instituts de recherche sur l'enseignement de la philosophie : <http://www.acireph.org> (revue *Côté-Philo*), dont les positions sont très différentes de la précédente.

● **L'UDPC** est l'Union des professeurs de physique et de chimie : <http://www.udpc.asso.fr>. Sa revue : *Le BUP*. La plupart des articles sont en accès réservé mais de nombreuses notes de lecture en accès libre (à travers un moteur de recherche), etc.

● **Et dans des domaines technologiques** : l'Association nationale des professeurs de biotechnologies santé environnement, <http://www.anpbse.com> ; l'APCEG, Association nationale des professeurs de communication, économie et gestion, <http://www.apeg.info> ; l'Union des professeurs de physiologie biochimie, <http://www.upbm.org> ; l'Association des professeurs de sciences médico-sociales, <http://assoc.pages-pro-orange.fr/apsms> ; l'Association des professeurs de vente, <http://apvinfo.com>. ■

• Articles et liens : Jean-Pierre Hennuyer et Alain Prévot • Pages réalisées par Alain Prévot, pour Adapt-SNES : 46, avenue d'Ivry, 75641 Paris Cedex 13, tél. : 01 40 63 28 30, [alain.prevot@adapt.snes.edu](mailto:alain.prevot@adapt.snes.edu)  
Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.  
Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Jean Bergougnoux répond aux questions d'Alexis Chabot

## "Il faut porter la question des nanotechnologies sur la place publique"

*L'US Magazine : Vous présidez la Commission particulière du débat public sur les nanotechnologies. Quelles sont les finalités de l'organisation d'un débat public en général ?*

**Jean Bergougnoux :** La Commission nationale du débat public (CNDP) est chargée d'organiser des grands débats publics en France sur des questions majeures telles que les projets de grands équipements, afin que les citoyens puissent donner leur avis suffisamment en amont des décisions sur leur opportunité, et leurs impacts, notamment sur l'environnement et l'aménagement du territoire. La création d'une Commission nationale du débat public se fonde sur le constat que les méthodes traditionnelles liées aux déclarations d'utilité publique se heurtent à d'importantes difficultés de mises en œuvre. Il est apparu nécessaire d'organiser en amont une concertation sur les modalités, l'utilité et l'impact de grands projets. La circulaire Bianco avait confié au préfet le soin d'organiser ce débat mais le préfet, à la fois juge et partie, apparaissait peu crédible.

C'est pourquoi en 1997 a été créée la Commission du débat public, à laquelle j'ai participé dès l'origine en raison de mes responsabilités passées à EDF et à la SNCF et parce que j'étais convaincu de la justesse de cette cause, le développement d'une véritable démocratie de proximité. La Commission est devenue une Autorité administrative indépendante en 2002. Le maître d'ouvrage d'un projet important (qu'il s'agisse d'une autoroute ou d'un port, par exemple) est tenu de saisir la Commission pour savoir si un tel débat est jugé nécessaire. La Commission peut organiser le débat elle-même en créant une Commission particulière (c'est le cas pour les nanotechnologies). La Commission particulière doit informer le public, l'écouter, et rendre compte objectivement des arguments échangés pour éclairer le décideur. La CNDP peut dans certains cas



**Le débat sur les nanotechnologies est le premier débat national portant sur une question d'ordre général qui permette d'aborder de nombreuses questions de société. Il ne s'agit pas tant d'un sujet technique que d'une interrogation sur les modes de gouvernance.**

estimer que le projet ne comporte pas d'enjeux suffisamment importants pour justifier un débat plein (ainsi de la prolongation d'une ligne de tramway) ; elle laisse alors au maître d'ouvrage le soin d'organiser, avec son aide, la concertation.

*L'US Magazine : Quels projets concrets ont été traités par la Commission ?*

**J. B. :** Le plus souvent des grands projets d'équipement. C'est ainsi, par exemple que parmi les débats auxquels j'ai participé ou que j'ai présidés figurent l'extension du port du Havre, la création d'un aéroport près de Nantes, le prolongement de la Francilienne en Île-de-France. Depuis 2002, il est à noter que le maître d'ouvrage est tenu de répondre au rapport remis par la Commission et d'informer des suites qu'il va donner au débat. Mais deux

grandes questions d'intérêt général ont déjà également donné lieu à débat : le projet d'un laboratoire d'enfouissement des déchets nucléaires dans la Meuse a été l'occasion de débattre de la question générale de la gestion de ces déchets ; la politique des transports dans la Vallée du Rhône a été l'occasion de réfléchir sur l'avenir du réseau autoroutier et le développement de solutions alternatives comme le rail et les voies fluviales. Il s'agit donc aussi d'une visée prospective : le ministère de l'Équipement avait alors pris la décision de ne pas construire de nouvelles autoroutes, ce qui allait dans le sens des réflexions apparues durant le débat privilégiant le rail plutôt que de nouveaux investissements autoroutiers pour désengorger les routes.

*L'US Magazine : Qui peut prendre part à ces débats ? De quel processus s'agit-il ?*

**J. B. :** Tous les citoyens peuvent participer aux réunions publiques, consulter les documents d'information, poser des questions et émettre leur

avis sur Internet. Lors du débat sur la Francilienne, 13 000 personnes ont participé aux réunions, 2 500 questions, prises de position ou contributions ont été enregistrées sur le site. Lors de certains débats, la solution juste est inspirée par les actes du débat nourris par les interventions des associations d'usagers et de riverains, les élus, les experts.

Le débat public se déroule durant quatre mois, après une phase de préparation de durée variable. Sur les nanotechnologies, celle-ci a été ouverte en juin 2009 et le débat public s'est ouvert le 15 octobre pour s'achever en février 2010. Un prolongement est possible si une expertise complémentaire est jugée nécessaire. Il faut ensuite deux mois pour procéder à la rédaction du rapport et trois mois pour aboutir à des décisions.

**L'US Magazine : Que recouvre ce terme de « nanotechnologies » ?**

**J. B. :** Le débat sur les nanotechnologies est le premier débat national portant sur une question d'ordre général qui permette d'aborder de nombreuses questions de société. Il ne s'agit pas tant d'un sujet technique que d'une interrogation sur les modes de gouvernance. Les nano-objets sont des corps dont au moins une des dimensions (longueur, diamètre, épaisseur) se situe entre un milliardième de mètre et cent milliardièmes de mètre, et qui sont donc beaucoup plus petits qu'un globule rouge. Les principaux sont les nanoparticules, dont toutes les dimensions sont nanométriques : produites soit par la nature (ainsi des poussières émises par

## Tout ce débat doit déboucher sur une gouvernance nouvelle : comment tirer parti de ces technologies sans compromettre la santé et l'environnement et en respectant les principes éthiques ? L'État a sa responsabilité, notamment dans l'orientation de la recherche.

combustion ou par les volcans) soit produites par l'homme, de manière involontaire – le fumeur en émet, les pots d'échappement des voitures aussi... – ou intentionnellement, dans un but industriel ou pour la recherche. À cette échelle, les propriétés de la matière sont souvent très différentes : ainsi, un « nanotube de carbone » beaucoup plus léger mais aussi beaucoup plus robuste que l'acier, d'où son utilisation dans les matériaux composites, pour les pièces de moteur, les raquettes de tennis ou encore la peinture. Ce n'est pas nouveau : depuis l'Antiquité et l'épée de Damas, des nanoparticules sont utilisées pour rendre l'acier plus résistant. Au Moyen Âge, la coloration du verre des vitraux était obtenue par des couches de particules nanométriques. On les trouve aussi depuis longtemps sur les grains de sel afin qu'ils ne collent pas... Plus récemment, on les trouve, massivement, dans l'informatique et l'électronique, par exemple dans les téléphones portables ou les têtes de lecture pour les disques, mais aussi dans les cosmétiques, application qui va faire très prochainement l'objet d'un règlement européen. Les applications les plus récentes sont nombreuses : cela va du béton qui sèche plus rapidement aux vitres autonettoyantes en passant par diverses applications pour l'automobile. De fait, les perspectives peuvent apparaître comme considérables et prometteuses, notamment dans la perspective du développement durable : utiliser moins de matière et moins d'énergie, assurer une meilleure performance des batteries et des panneaux photovoltaïques ou encore une meilleure isolation des bâtiments. Mais la question des risques, au demeurant

souvent mal connus, associés au développement de ces nouvelles technologies ne peut être éludée.

**L'US Magazine : Quels sont les termes du débat ?**

**J. B. :** Le débat qui s'est ouvert est tout d'abord une promesse issue du Grenelle de l'Environnement. Si des perspectives intéressantes existent, les interrogations ne manquent pas. D'abord sur le risque sanitaire et les effets de la pénétration dans l'organisme, par exemple, puisque ces nanoparticules sont présentes dans de nombreux produits courants. Certaines nanoparticules peuvent avoir des effets toxiques : il faut donc penser à prévenir et à protéger les travailleurs concernés, par

exemple dans le cas des nanoparticules de carbone. Les consommateurs des cosmétiques, des aliments, des textiles concernés doivent également être protégés. L'impact sur l'environnement est également une préoccupation majeure, en particulier s'agissant de la fin de vie des matériaux contenant des nanoparticules. Les libertés individuelles sont également concernées si l'on songe à l'utilisation dans l'informatique des puces communicantes – comme sur le passe Navigo –, qui peuvent être conjuguées avec des bases de données, ou encore à leur utilisation dans le domaine de la sécurité ; le danger pouvant venir à terme du caractère invisible de ces nano-objets. Dans le domaine médical, il s'agit de la technique de la vectorisation (qui fait que le médicament va directement à l'organe visé), toujours en cours d'expérimentation et suivie de près par l'Académie de médecine. Les nanotechnologies réparatrices, aussi prometteuses qu'elles soient, posent également question : s'il est possible de réparer le corps humain, ne voudra-t-on pas l'améliorer, le rendre plus performant ? La réalité rejoint ici les récits de science-fiction et des enjeux éthiques essentiels sont donc en cause. C'est également vrai en ce qui concerne la robotique, qui pose le problème de l'intelligence artificielle

renforcée par les nanotechnologies et permettant la création éventuelle de robots androïdes capables d'apprentissage. À cet égard, le grand problème est celui de la convergence possible entre ces quatre composantes : le « nano », le « bio », l'information et l'intelligence artificielle, et enfin la science cognitive, domaines regroupés sous l'appellation N.B.I.C.

**L'US Magazine : À quelles finalités doit répondre l'organisation de ce débat public ?**

**J. B. :** Qu'il s'agisse du nuage de Tchernobyl, des affaires du sang contaminé ou de l'amiante, des débats sur les OGM ou les ondes téléphoniques, le sentiment général est que des décisions sont prises sans qu'elles soient expliquées, que les débats n'ont lieu que lorsque les choses tournent mal. Il faut porter la question des nanotechnologies sur la place publique afin de débattre des avantages et des risques potentiels qui leur sont liés, ce qui répond au principe de précaution inscrit dans la Constitution.

Tout ce débat doit déboucher sur une gouvernance nouvelle : comment tirer parti de ces technologies sans compromettre la santé et l'environnement et en respectant les principes éthiques ? L'État a sa responsabilité, notamment dans l'orientation de la recherche et dans la réglementation mais les chercheurs, les entreprises, le corps médical, devront aussi tirer les enseignements de ce débat en réfléchissant sur leur éthique, leur déontologie, les codes de bonne conduite indispensables. Les associations et, en fin de compte, chaque citoyen doivent être vigilants et à l'écoute de ces enjeux.

**L'US Magazine : Que doit-on attendre concrètement de l'issue de ce débat ?**

**J. B. :** Les dix-sept réunions publiques ont déjà commencé et elles sont ouvertes à tous, à raison d'une réunion par semaine dans les grandes villes de France jusqu'au 23 février 2010. Depuis le 15 octobre, les contributions et les questions sont possibles sur le site : [www.debatpublic-nano.org](http://www.debatpublic-nano.org). Il devrait déboucher probablement assez rapidement sur un débat parlementaire, sur la base du rapport de la Commission, et sur certaines décisions plus ou moins immédiates de la part des ministères concernés, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « Grenelle 2 ». ■

**Jean Bergougnoux** est ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur de l'École nationale de la statistique et des études économiques. Il a fait une grande partie de sa carrière à Électricité de France. D'abord chargé d'étude de réseaux à la direction des études et recherches, il devient chef du service des études économiques générales avant de devenir directeur général de l'entreprise de 1988 à 1994. Premier président d'Eurelectric (1992-1994), l'organisation des électriciens européens en charge du dialogue avec la Commission pour l'élaboration des directives sur la libéralisation des systèmes électriques, il est nommé président de la SNCF en 1994 et président d'honneur en 1996. Jean Bergougnoux est aujourd'hui consultant international. Il est membre de la Commission nationale du débat public depuis sa création en 1997.

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES  
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

Cordoue, T2. Tél. 06 42 74 27 08.

Domaine Alpe-d'Huez, loue ds village, 1 600 m, appart 3 p., 6 pers. ds chalet pied pistes. Hors ou pendant vac., 430 à 690 €/semaine. Tél. 01 45 38 51 57.

Maroc, Assilah Medina, 50 km à l'ouest de Tanger, chambres d'hôtes, maison trad. grand charme, 800 m de la mer. Oct. à juin : 1 pers. 250 €, 2 pers. 400 €/sem. Juil. à sept. : 1 pers. 350 €, 2 pers. 550 €/sem. Confort, ménage compris, poss. cuisine naturelle (bio), séjour zen et calme. Tél. 06 63 37 25 03, mouniradutarte@yahoo.fr

Val-d'Isère, 4 pers., 34 m<sup>2</sup>, balc. vue, bon prix, pied des pistes. Tél. 04 73 35 93 61.

(30) Pont du Gard, villa meubl., 400 €/sem. Tél. 06 81 48 08 77.

(73) Chalet 8 p., centre station. Tél. 06 81 99 35 16.

Couple fonct. rech. T2 Paris 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup>, M6. Tél. 06 11 53 09 25.

(73) Valmorel, maxi charme, mini village, maxi ski, appt ou studio. Max. 350 €/sem. Tél. 06 80 03 01 67.

Briançon, ens. ret. loue studio 2 pers., 34 m<sup>2</sup>. Tél. 04 92 21 18 19.

Budapest, bel appt F2, 43 m<sup>2</sup>, 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 70 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... Livr. et SAV ds te la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7 sur RV. www.300pianos.fr

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 3 circuits touristiques de 10-12 jours en avril 2010 en Syrie sur la Route de la soie en Ouzbékistan et en Libye. 2 circuits de 3 semaines au Mexique en juillet et au Vietnam en août. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/ 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com



ADAPT • Editions  
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) : rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et les frais de port sont offerts

## De la culture au pied du sapin !

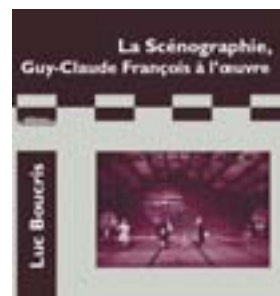
### Deux beaux livres pour les amateurs d'art

#### La scénographie

#### Guy-Claude François à l'œuvre

Un beau livre, richement illustré. Analyse de scénographies réalisées dans des lieux de théâtre comme La Cartoucherie, Avignon et Orange, mais aussi dans des lieux plus inattendus, le musée de la Résistance à Lyon, le Mont-Saint-Michel, ou pour des événements aussi divers que la cérémonie des jeux Olympiques d'Albertville ou les concerts de Mylène Farmer. Ouvrage essentiel pour la notion d'espace théâtral autour d'un scénographe particulièrement novateur. Question au programme des classes de première.

• Luc Boucris, coédition Adapt-L'Entretiens, février 2009, 32 euros.



#### Apprendre à regarder des œuvres d'art : apports culturels et méthodologiques

Cet ouvrage résolument pédagogique propose des analyses d'œuvres plastiques qui confrontent les divers apports culturels et méthodologiques permettant d'approcher les multiples aspects d'œuvres. (Moyen Âge, Renaissance et XVIII<sup>e</sup> siècle) se rapportant à des textes religieux ou mythologiques, fondateurs de notre culture (La Genèse et Les Métamorphoses d'Ovide). • Gérard Le Cadet, Adapt Editions, décembre 2007, cahier d'illustrations couleur, 20 euros.



#### BON DE COMMANDE

Nom : .....

Adresse : .....

Commande : .....

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

## Publicité

**Athéna**  
La passion des voyages culturels ▶

L'Association Athéna, spécialiste des voyages éducatifs dans le bassin méditerranéen.

Retrouvez tous nos voyages sur [www.athenavoyages.com](http://www.athenavoyages.com)

Parc Inapolis - 204, route de Voures  
69230 Saint-Genis-Laval  
Tél. : 04 78 16 04 50 | Fax : 04 78 16 04 43  
educatif@athenavoyages.com



Mai 68 ne se résume pas aux universités, usines et pavés parisiens. En régions aussi le mouvement social a bousculé la donne. Et en Bretagne en particulier, bastion de l'enseignement catholique, la lutte sociale a percuté acteurs et personnels de l'Éducation.

Sous la direction d'Alain Prigent, à travers l'allocution d'Amédée Perrot, secrétaire départemental de la FSU, et aussi des articles, notes et analyses de François et Alain Prigent, cet ouvrage fait le point sur le système syndical complexe de l'époque et les mobilisations sociales en mai-juin 68 dans les Côtes-du-Nord.

#### Envoyer un chèque de 13 euros à l'ordre de la FSU

(Brochure : 10 euros - Frais de port : 3 euros)  
FSU 22 - 18, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Fatigue des cordes vocales -  
Enrouement - Extinction de voix

# Votre voix est précieuse !



Salles bruyantes et mal insonorisées ?  
Vous devez forcer votre voix et chaque jour  
c'est elle qui souffre. Pourtant elle est essentielle  
à l'exercice de votre métier, c'est même votre  
principal outil de travail.

**En cas d'extinction de voix, d'enrouement  
ou de fatigue des cordes vocales,  
prenez Homéovox !**

Médicament homéopathe traditionnellement utilisé dans le traitement des affections de la voix : extinction de voix, enrouement, fatigue des cordes vocales.  
Demandez conseil à votre pharmacien. Si les symptômes persistent, consultez votre médecin. Lire attentivement la notice. Dès 6 ans.

LABORATOIRES  
**BOIRON**

Le plus grand salon professionnel de l'Education  
(la Cité de l'éducation - Educatec - Educatice)

+

Le plus grand salon de l'Orientation des Jeunes  
(ONISEP - l'Etudiant - l'Aventure des Métiers)

=



# le salon européen de l'éducation

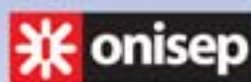


un événement de la Ligue de l'enseignement

avec le soutien du  
Ministère de l'Éducation nationale  
et du Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

**Entrée gratuite pour tous**

ORGANISÉ AVEC :



**DU JEUDI 19 AU DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2009**

9H30-18H00 PARIS-EXPO  
M PORTE DE VERSAILLES



Partenaires :



[www.salon-education.org](http://www.salon-education.org)